

# Des étudiants du soir sortent les professeurs

Par Jean MARTEL

Un groupe d'étudiants de l'éducation permanente du CEGEP F.-X. Garneau — tout au plus une douzaine — ont réussi, ce matin, à perturber les cours de façon telle que la direction de l'institution, prenant prétexte de la tempête de neige, a décidé d'annuler les cours pour la journée.

Ces étudiants du soir, mécontents

du boycottage des cours de l'éducation permanente organisé par les professeurs depuis deux semaines, ont décidé de sortir les professeurs de leur classe. Sans aucun avertissement, ils sont entrés dans les salles et les ont priés de quitter les lieux.

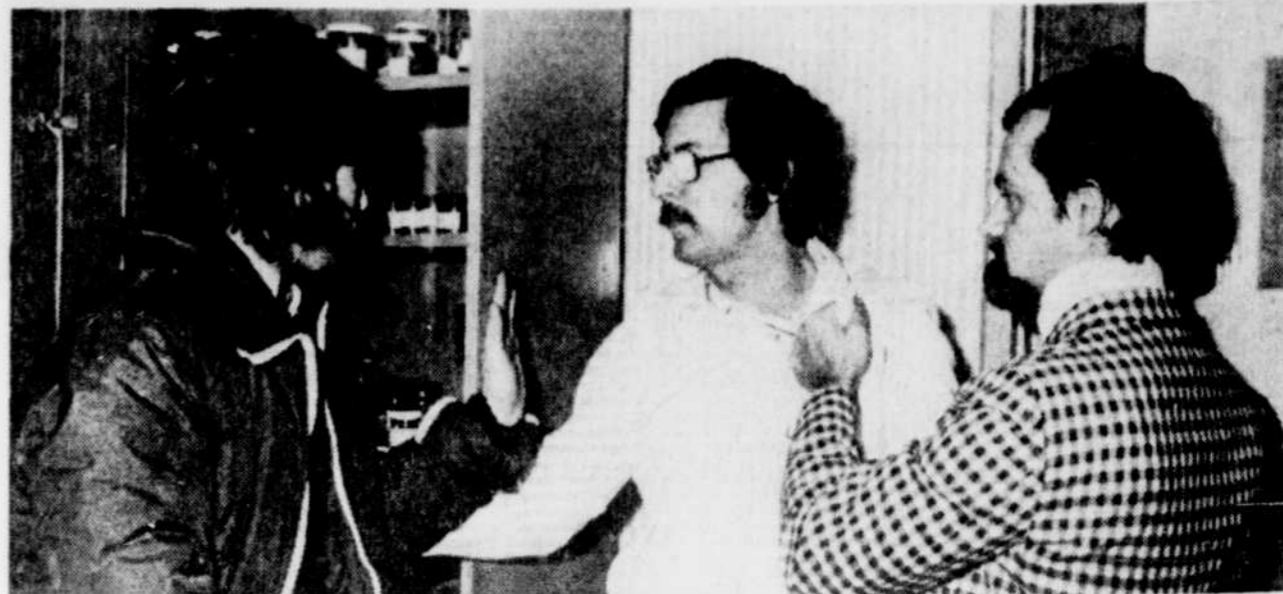
Certains enseignants ne se sont pas fait tirer l'oreille et, ramassant leurs livres et feuilles de notes, se sont dirigés vers leur bureau.

D'autres ont décidé de ne pas se plier aux exigences des étudiants de l'éducation permanente et de continuer leur enseignement. C'est avec la manière forte qu'ils ont été obligés de franchir le seuil de leur classe.

Etudiants contre étudiants

Toutefois, les étudiants du jour

(Suite à la page A6, 6e col.)



"Tu prends tes affaires et tu t'en vas. Il n'y a pas de cours aujourd'hui". C'est ainsi que des étudiants de l'éducation des adultes du CEGEP Garneau ont priés les professeurs de quitter les lieux.

Le Soleil, Roland Marcoux

Sea Food Poissons Fruits de mer  
**la marée haute**  
3000 boul. Laurier, Ste-Foy

# LE SOLEIL

**Jato**  
ON LES A LES PRIX

50 PAGES 4 CAHIERS

QUEBEC, MARDI 17 FEVRIER 1976

80e ANNEE, No 44 PRIX 25¢

# Enseignants: enquête dès lundi

à lire

par Claude VAILLANCOURT

Le gouvernement du Québec, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (CSCQ) et la Fédération des Cégep ont convenu, hier soir, de la nomination d'un commissaire spécial pour faire enquête et rapport sur l'état des pourparlers à la table de négociations des enseignants.

"Cet observateur ad hoc, ainsi que l'a décrit au SOLEIL le ministre responsable des négociations auprès du cabinet Bourassa, M. Oswald Parent, entrera en fonction dès lundi prochain (le 23 février) et il bénéficiera d'une période de quinze jours pour entendre les parties en cause, rédiger son rapport et le rendre public."

"Nous avons plusieurs noms en tête en ce qui a trait aux personnes qui pourraient occuper ce poste, a rajouté le ministre, mais nous devons, au préalable, consulter les syndicats à ce sujet."

M. Parent faisait directement allusion à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) dont les membres oeuvrent principalement aux niveaux secondaire et élémentaire et à la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ), affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), dont les effectifs se retrouvent principalement dans les collèges.

Interrogé à savoir si le commissaire pourrait remplir son mandat dans la perspective où les enseignants refusent leur collaboration, M. Parent se

demande pourquoi ils s'y objecteraient.

Il n'a pas voulu spécifier les limites du mandat du commissaire, précisant que "l'on doit, dès ce matin, se mettre à la rédaction du texte" devant conduire à la définition précise de sa tâche.

Notons que l'accord intervenu au terme d'une longue assemblée tenue dans un hôtel de la capitale québécoise, diffère, d'une façon sensible, de la volonté exprimée, il y a quelques jours, par le président de la FCSCQ, M. V.-Hubert Lavigne. Celui-ci exprimait le souhait que toutes les tables de négociations (employés de soutien, professionnels non-enseignants, etc.) fassent l'objet d'une telle enquête.

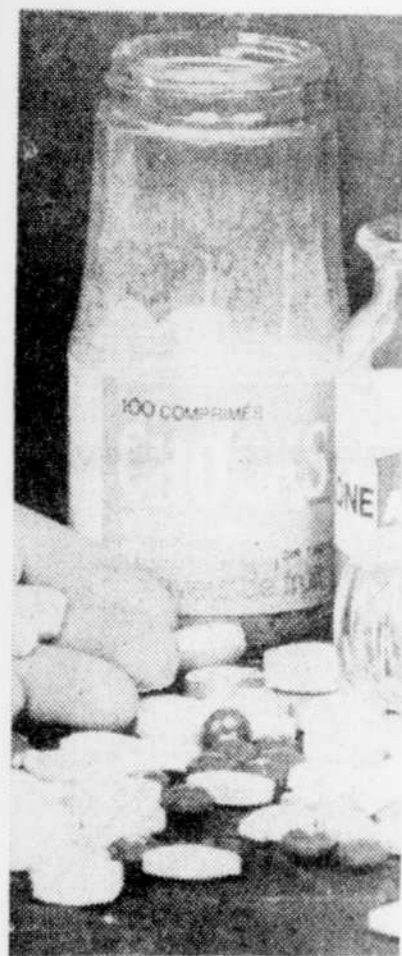
"Nous constatons, affirme le ministre, que c'est principalement chez les enseignants qu'il y a une si grande différence entre le dépôt des propositions syndicales et l'offre patronale."

Le mandat de cet "expert en relations de travail" diffèrera également de celui d'un médiateur.

Selon les propos mêmes de Me Richard Drouin, principal conseiller du ministre dans cette nouvelle ronde de négociations marquée, dans le passé, par la promulgation d'un décret régissant les conditions de travail, en guise de conclusion, "il s'avère difficile de faire de la médiation quand

(Suite à la page A6, 4e col.)

Autres informations à la page A-17



**Vitamines**  
Les marchands n'ont pas été avisés que la taxe avait été abolie

par Monique PAYEUR

Aucun marchand de vitamines n'a effectivement été avisé de l'abolition de la taxe de huit pour cent sur cette catégorie de produits, a confirmé hier au SOLEIL le ministre du Revenu du Québec, M. Robert Quenneville.

Invité à faire ses commentaires sur la nouvelle parue la semaine dernière à l'effet qu'une taxe de vente abolie depuis le début de décembre continuait d'être perçue au Québec, le ministre a admis l'exactitude de l'information publiée et ajoute:

"Nous aurions dû aviser les (Suite à la page A6, 2e col.)

## L'épargne-logement

L'épargne-logement peut vous permettre de réduire vos impôts. Mais attention, les conditions d'admissibilité sont beaucoup plus limitées qu'elles le sont pour l'épargne-retraite. C'est un régime créé en fonction d'un propriétaire éventuel d'une habitation dans laquelle il devra résider.

page C-4

## vosre loyer

Q: J'ai un bail pour un logement chauffé. Malheureusement, ce n'est pratiquement pas chauffé. La température varie entre 65 et 68 degrés. Je suis obligé d'installer une fournaise pour l'hiver: de novembre à avril. Est-ce que je pourrais faire payer l'huile par le propriétaire?

G.-P. L.

R: Votre propriétaire est tenu d'entretenir votre logement en bon état d'habitabilité et de respecter les clauses du bail. Comme il s'est engagé à fournir le chauffage, et que la température n'est pas normale à l'intérieur de votre logement, vous pourriez vous adresser à la Régie des loyers. On vous fera remplir une demande de réduction de loyer puisque vous devez absorber le coût d'une partie du chauffage qui est en réalité la responsabilité de votre propriétaire en vertu du bail que vous avez signé.

Faites parvenir vos lettres, avec

## ce soir

**ARTS:** L'Opéra "Don Pasquale", au Palais Montcalm, à 20h15.  
**SPORTS:** Les Nordiques contre San Diego, à 20h. **TELE:** Radio-Canada, le 60 — Ce qui ne va pas entre les Conservateurs et le Québec — 21h30.

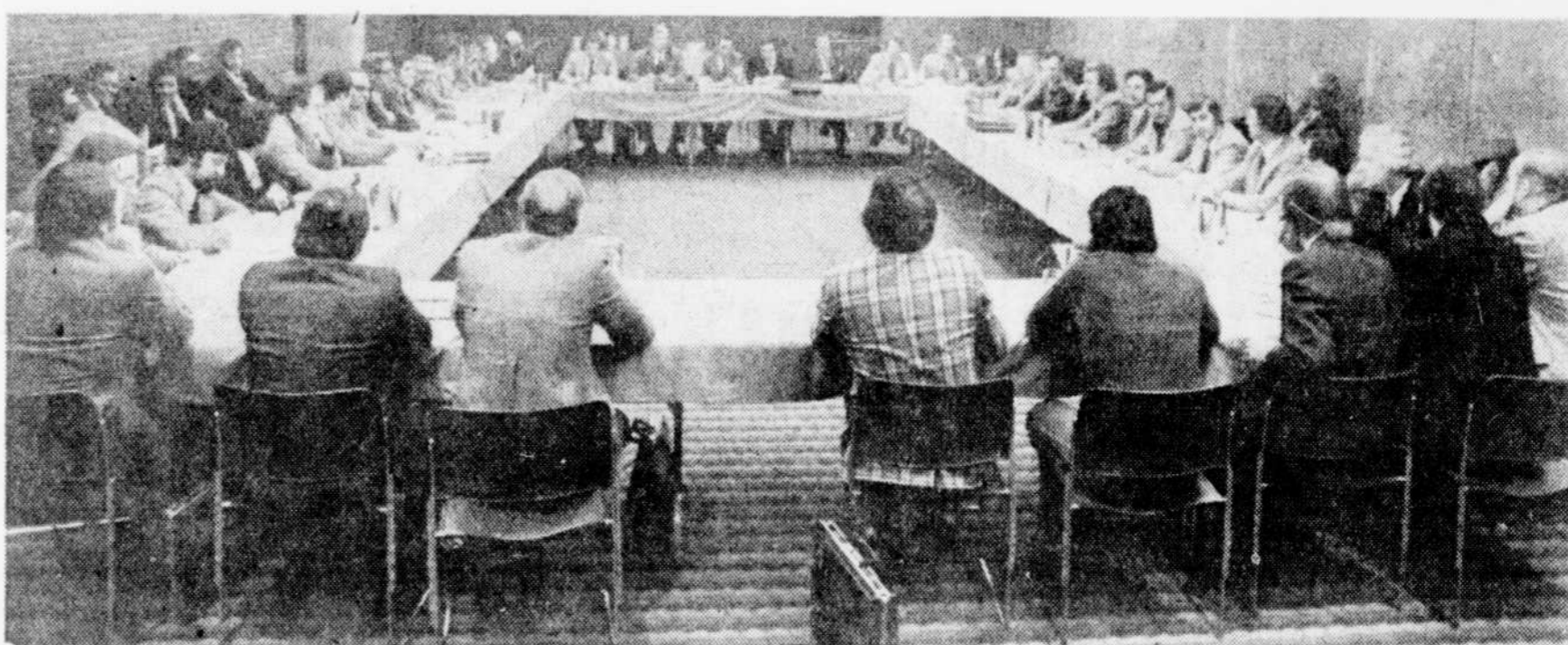
## sommaire

A Québec aujourd'hui	D-3
Annonces classées	D-5 à D-12
Arts et lettres	D-2 et D-3
Bandes dessinées	D-13
Bridge	D-11
Consommation	A-16
Dans nos régions	A-14
Décès	D-14
Economie-finances	C-2 à C-6
Feuilleton	D-9
Horoscope	D-12
Monsieur québec	A-3
Mot mystère	D-5
Mots croisés	D-8
Patron	D-7
Sport	B-1 à B-4
Télévision	D-4

## météo

Dégagement partiel cette nuit. Demain, nébulosité croissante suivie de neige se changeant en pluie verglaçante. Maximum: 2; minimum: -12.

Détails, page A-2



Le Soleil, Roland Marcoux

"C'est parfois difficile pour des parents de s'entendre sur l'attitude qu'ils doivent avoir face au comportement de leurs enfants; quand des organismes comme la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et le ministère de l'Éducation doivent discuter de stratégie dans l'actuelle ronde de négociations, on comprendra que c'est ardu", a expliqué hier le président de la FCSCQ, M.

V.-Hubert Lavigne. L'impressionnante équipe de négociateurs a fait rapport hier de l'état des discussions aux différentes tables de pourparlers. Les ministres du cabinet Bourassa intéressés par cette négociation (au haut de la photo), MM. Oswald Parent (Fonction publique), Jean Bienvenu (Éducation) et Bernard Lachapelle (ministre d'État à l'Éducation) font le point.

# Québec, ville unique pour le coût élevé de ses services

par Benoît ROUTHIER et Louis TANGUAY

La vieille capitale est peut-être une ville unique en Amérique du Nord, pour les bijoux historiques qu'elle contient, mais pour les contribuables, c'est aussi une ville unique parce que ses services municipaux coûtent très cher.

Et il faut prévoir que le contribuable s'enlisera encore en 1976 et que le prochain budget comportera une augmentation de taxes d'au moins 10 pour cent.

Le maire Gilles Lamontagne a déjà laissé entrevoir qu'il y aura hausse et une majoration de 10 pour cent correspondrait approximativement aux effets de l'inflation.

A Québec, le coût des services municipaux est considérablement plus élevé qu'à Laval et Longueuil, les deux municipalités dont la population lui est comparable, et atteint presque le niveau enregistré par Montréal.

La vieille capitale bat le record du coût par capita dans six des 10 secteurs de dépenses étudiés dans le manuel "Analyse budgétaire des municipalités du Québec" publié par le Bureau de la statistique du Québec en 1974-1975.

Les dépenses qui battent tous les records sont rattachées aux services d'hygiène du milieu, avec un total de \$24.84 à Québec, par habitant en regard de \$17.43 à Longueuil; \$16.13 à Laval et \$15.63 à Montréal.

L'hygiène du milieu comprend l'enlèvement et destruction des ordures et les frais d'exploitation aqueduc et égouts. Ces derniers coûtent \$13.65 à Québec; \$9.88 à Longueuil; \$9.67 à Laval et \$8.19 à Montréal. L'enlèvement et la destruction des ordures coûtent \$11.29 par capita à Québec; \$7.55 à Longueuil; \$7.44 à Montréal et \$6.44 à Laval.

Travaux publics

Aux travaux publics, Québec vient en premier lieu pour le coût par capita de l'enlèvement de la neige. En effet, il en coûte \$39.53 à Québec, en regard de \$15.72 à Montréal; \$7.39 à Longueuil et \$5.84 à Laval. Mais si on prend l'ensemble des travaux publics, qui comprend uniquement l'enlèvement de la neige et la subdivision "autres", l'addition place Montréal en première place avec un total par capita de \$69.34 en comparaison de \$69.27 à Québec; \$38.55 pour Laval et \$36.89 pour Longueuil.

En autre endroit où les coûts sont sensiblement plus élevés à Québec

qu'ailleurs, c'est dans le secteur de la protection de la personne et de la propriété (police et incendie). Alors que le coût par capita dans la vieille capitale est de \$85.88, il est de \$72.52 à Montréal; de \$27.83 à Longueuil et de \$24.77 à Laval.

Québec détient aussi le record dans les dépenses per capita aux services récréatifs et culturels. Le coût de ces services est de \$34.58 à Québec; de \$22.58 à Montréal; de \$12.56 à Longueuil et de \$11.35 à Laval.

Québec vient encore en premier lieu pour les dépenses en urbanisme. Ce service coûte \$5.91 à Québec; \$3.96 à Montréal; \$3.33 à Longueuil et \$2.92 à Laval.

La vieille capitale arrive deuxième dans le coût des services de santé et de bien-être, avec \$5.83 par capita. Montréal arrive en premier avec \$9.42. Elle est suivie de Longueuil avec \$0.99 et Laval avec \$0.38 par capita toujours.

Québec reste au deuxième rang quant au coût de l'administration. Il lui en coûte \$45.50 par capita. Montréal tient la tête avec \$52.83. Laval dépense à ce service \$33.88 et Longueuil \$25.08.

Pour les dépenses regroupées sous

l'appellation "autres" Québec vient en troisième place avec \$6.40 par tête, devancée par Montréal: \$28.83; Longueuil: \$13.18. Laval, avec \$5.42, occupe le quatrième rang.

Enfin, il n'y a qu'au chapitre du service de la dette que la vieille capitale occupe le dernier rang des quatre plus grandes villes de la province, avec \$70.46 par capita. Laval vient en premier lieu avec \$91.42 suivie de Longueuil avec \$78.72 et de Montréal avec \$76.08.

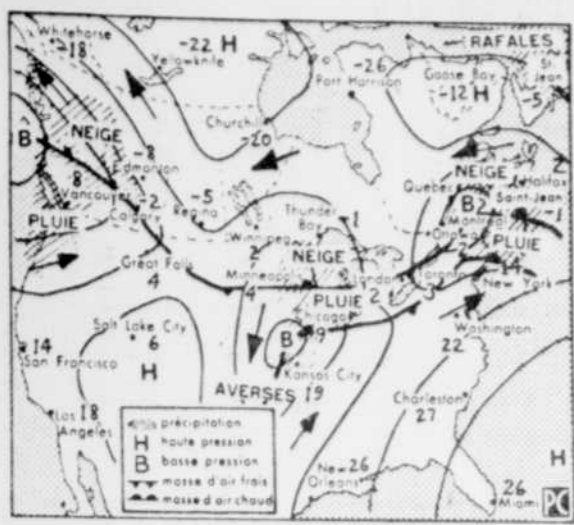
Pour l'ensemble de ces dépenses de services, Québec vient en deuxième place mais talonne de très près Montréal avec une dépense per capita de \$351.17 pour Québec et \$355.56 pour Montréal.

Suivent très loin derrière Laval avec \$226 et Longueuil avec \$217.06.

Notons que ces chiffres reflétant la situation prévue en 1974-1975, la réalité peut s'être transformée quelque peu, pour trois de ces villes et sensiblement pour Montréal en raison des Jeux olympiques.

Autres informations à la page A-3

## la météo



Neige aujourd'hui. Nuageux demain. Les chiffres sur la carte indiquent les maximums prévus pour aujourd'hui.

## prévisions

**MONTREAL (PC)** — Voici les prévisions météorologiques pour aujourd'hui 17 février 1976:

Un nouveau système dépressionnaire qui traversera le Québec apportera encore, demain, de la pluie verglaçante et de la pluie pour les régions du sud de la province. La pluie verglaçante pourra même s'étendre jusqu'en Abitibi et en haute Mauricie.

Régions de l'Outaouais et de Montréal. Dégagement partiel cet après-midi et cette nuit. Mercredi: nuageux avec pluie verglaçante se changeant en pluie passagère dans la journée; vents. Maximum aujourd'hui: 0. Minimum cette nuit: -8. Maximum mercredi: 4 à 6.

Région des Cantons de l'Est. Dégagement partiel cette nuit. Mercredi: nuageux avec pluie verglaçante se changeant en pluie passagère dans la journée; vents. Maximum aujourd'hui et mercredi: 3 à 6. Minimum cette nuit: -9 à -12.

Régions de Québec et de Trois-Rivières. Dégagement partiel cette nuit. Mercredi: nébulosité croissante suivie de neige se changeant en pluie verglaçante en fin de journée; vents. Maximum aujourd'hui: 2. Minimum cette nuit: -12. Maximum mercredi: 0.

Régions du Pontiac-Témiscamingue et des Laurentides. Nébulosité croissante cette nuit suivie de neige. Mercredi: neige se changeant en pluie verglaçante dans la journée; vents. Maximum aujourd'hui: -2 à -4. Minimum cette nuit: -10. Maximum mercredi: 0 à 2.

## températures

**TORONTO (PC)** — Voici les températures enregistrées hier dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Dawson	-35	-22
Vancouver	2	10
Victoria	5	10
Edmonton	-15	-8
Calgary	-7	-15
Yellowknife	-28	-22
Saskatoon	-9	-5
Regina	-13	-3
Winnipeg	-16	0
Sudbury	-11	-4
Toronto	4	5
Ottawa	-5	-2
Montréal	-3	-1
Québec	-10	-2

## marée

**MERCREDI**

Basse 3h30	Basse 15h55
Haute 8h10	Haute 20h30

## soleil

**MERCREDI**

Lever	Coucher	Durée
6.46	17.13	10.27

## Jean-Noël Tremblay abandonne à nouveau ses études en théologie

par Pierre CHAMPAGNE

L'ex-ministre des Affaires culturelles sous le gouvernement de l'Union nationale, M. Jean-Noël Tremblay, vient d'abandonner, pour une deuxième fois, ses études en théologie. Son avenir ecclésiastique s'en trouve compromis.

C'est en septembre 1974 que M. Tremblay annonçait son intention de devenir prêtre. Il confessait même à un journaliste, un peu plus

tard, à la blague, son ambition de "devenir pape". Durant toute cette année scolaire, il poursuivit des études en théologie au grand séminaire de Chicoutimi, partie intégrante de la Faculté des sciences religieuses de l'université du Québec.

Cette année, conformément à une entente intervenue entre M. Tremblay et l'évêque de Chicoutimi, Mgr Marius Paré, "Jean-Noël" devait s'inscrire, en septembre (1975) à l'université Laval

pour y compléter une maîtrise en théologie.

L'homme, maintenant quinquagénaire, devait cependant au milieu du semestre, pour des raisons de santé et sur ordre de son médecin, diminuer ses activités scolaires. En janvier M. Tremblay ne se réinscrivit pas pour le trimestre d'hiver, ni à la maîtrise en théologie ni à aucun cours dispensé par l'université Laval.

Joint par téléphone, M. Jean-Noël Tremblay n'a voulu ni confirmer ni infirmer cette nouvelle:

"Vous me dérangez dans mon dîner et je n'ai pas à vous rendre compte de ma vie privée". La discussion fut courte et cinglante.

Avant de "retourner à la prétrise" en 1974, M. Jean-Noël Tremblay avait burliné un peu partout dans les hautes sphères intellectuelles du Québec. Outre un baccalauréat en théologie, obtenu à l'université Laval en 1957, M. Tremblay possédait également une licence en droit.

Il mit fin en 1957 à trois années d'étude en théologie

au grand séminaire de Québec parce qu'il ne se sentait pas prêt.

En 1958, il devint député conservateur de Roberval et il siégea à Ottawa jusqu'à sa défaite de 1962. Puis il fut nommé conseiller spécial de l'ancien premier ministre Daniel Johnson, alors chef de l'Opposition. C'est à cette époque qu'il rédigea une

"Je lui ai demandé de compléter sa théologie et ici, en pratique, cela signifie qu'il faut avoir terminé sa maîtrise", a déclaré Mgr Paré au SOLEIL.

En septembre dernier, Jean-Noël Tremblay accédait au premier "ordre mineur" ecclésiastique, le lectorat. Il doit ensuite devenir acolyte, puis diacre, avant d'être ordonné prêtre.

Pour graduer à l'acolytat, un "lecteur" doit le demander à son évêque qui en juge. De même pour le diaconat et la prétrise. Or, l'évêque de Chicoutimi nous a affirmé que M. Jean-Noël Tremblay ne lui avait pas encore fait part de son désir d'accéder à l'acolytat.

Pour l'instant, M. Tremblay demeure toujours à Québec, où il possède un appartement. Journaliste à ses heures, il signe un billet dans un hebdomadaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le "Progress-Dimanche" et peut compter sur une pension "parlementaire" pour subvenir à ses besoins.

Il conserve jalousement le secret de ses projets immédiats.

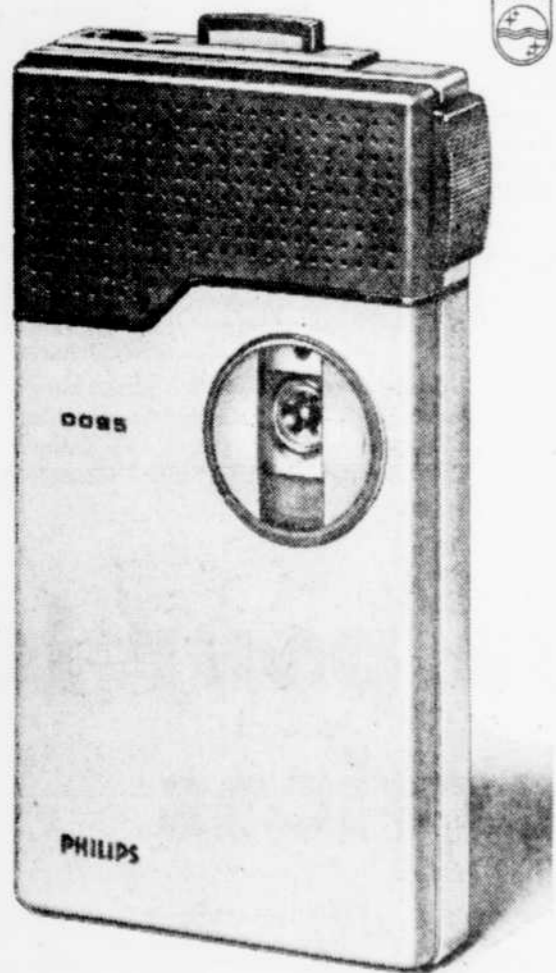
## La prison des Patriotes épargnée par l'autoroute

**MONTREAL (PC)** — Le tracé de l'autoroute est-ouest de Montréal sera modifié à proximité du pont Jacques-Cartier de façon à épargner la prison des Patriotes, au Pied-du-Courant, ainsi que la maison du gouverneur qui lui est adjacente et ces deux édifices, une fois rénovés et débarrassés des constructions plus récentes qui les

cachent encore, seront transformées en lieux publics, probablement sous forme de musée.

C'est ce qu'ont annoncé conjointement hier le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, et le ministre d'Etat aux Transports et aux Finances, M. Paul Berthiaume.

le  
**MAXIMUM**  
dans le  
**MINIMUM**



## LE POCKET MEMO.

Le nouveau Pocket Memo de Philips n'a que 1/2" d'épaisseur, c'est-à-dire à peu près la grandeur d'une poche de chemise moyenne. Mais il est presque aussi bien pourvu qu'une machine à dicter de grandeur normale.

Il offre les caractéristiques suivantes: maniement d'une seule main; témoin de durée du ruban et arrêt automatique; chargement facile; témoin de durée des

pile; microphone et haut-parleur séparés pour assurer la qualité du son; et la fameuse cartouche Mini-Cassette\* de Philips.

Voilà ce que c'est que le Mini Pocket Memo. Pour sa grandeur, ce n'est pas mal du tout, n'est-ce pas?

**PHILIPS**

Les inventions, ça nous connaît.

Stationnement gratuit station Spur, 795, Côte d'Abraham

**GE**

LA CIE CANADIENNE  
D'EQUIPEMENT DE BUREAU  
770, COTE D'ABRAHAM  
522-6876

## avez-vous déjà songé aux problèmes que représente une opération immobilière?

Vendre ou acheter sont devenus, aujourd'hui, des actes tellement familiers que l'on croit généralement que la vente ou l'achat de sa maison est chose facile. On oublie très souvent que les produits de consommation que l'on vend et que l'on achète, ont été étudiés, mis en valeur et suffisamment publicisés pour que tous les connaissent. **Pour votre maison c'est différent.** Une grande partie de votre vie s'y déroule, vos enfants y grandissent, votre famille et vos amis s'y réunissent. Votre maison contient tout un passé qui vous est cher ou tout l'avenir dont vous rêvez. Il vous est donc très difficile de pouvoir l'évaluer de façon objective et détachée.

Vendre ou acheter sa maison c'est transmettre ou rechercher sa façon de vivre. C'est donc une des transactions les plus importantes de votre vie. En confiant l'achat ou la vente de votre maison à un



courtier\* en immeuble, vous profitez des services d'un professionnel en immobilier qui étudie comment négocier cette transaction au meilleur de vos intérêts. Quand on veut investir dans une maison qui favorisera l'épanouissement et la **sécurité de sa famille**, faire les choses trop vite et sans conseil, peut causer beaucoup de problèmes.

À moins, bien sûr, que vous soyez un expert en immobilier... Dans le cas contraire, il est préférable d'exiger les conseils d'un professionnel qui évaluera la valeur marchande de votre maison, qui dressera un bilan de ses avantages et ses désavantages, qui rédigera une promesse d'achat ou de vente sans faille, et qui vérifiera la validité des titres de propriété et les applications possibles des règlements de zonage. De plus, il négociera pour vous un financement convenant parfaitement à vos possibilités.

Dans une opération immobilière, quand on veut préserver son intérêt et celui des siens, on exige de préférence les services d'un courtier\*. Sa connaissance et son expérience de l'immobilier vous fourniront les atouts majeurs nécessaires pour mener à bien votre transaction. Le courtier\* en immeuble connaît le marché et maîtrise parfaitement les différents facteurs écologiques, financiers, légaux, urbains et fiscaux de l'immobilier. Le courtier\*, membre de la **Chambre d'Immeubles de Québec**, est un professionnel que l'on consulte. Il ne vend, ni n'achète de maison. Il guide, conseille et facilite l'achat ou la vente de votre maison.

**Exigez que votre courtier\* soit membre de la Chambre d'Immeubles de Québec.**

\*Courtier ou agent d'immeubles





# monsieur québec

par yves bernier

## L'Hydro ne sait pas compter

De 1968 à 1974, M. Gilles Dugas, propriétaire d'une maison dans Limoilou, a utilisé en moyenne 1.300 kilowatts d'électricité par période de deux mois, si l'on se fie à ses relevés de comptes. Soudainement, en janvier 1975, sans avoir changé ses habitudes de consommation d'électricité, son relevé de compte indique une consommation de 2.403 kilowatts (\$40,43 par rapport à \$26,65 durant les années antérieures). Puis en janvier 1976, son relevé indique une consommation de 2.493 kW. L'Hydro-Québec n'a pas pu lui fournir d'explication satisfaisante sur l'écart considérable existant entre sa facture de janvier '74 et celle de '75. Etant donné que ces relevés de "consommation estimée" sont supposément basés sur la même période de l'année précédente, comment expliquer la différence de consommation de 727 kW? Même si l'Hydro est un monopole d'Etat, cela ne lui donne pas le droit d'exploiter les gens sans justification!

### M. Michel Beaudoin

Trouver un portefeuille rempli de \$250 et de plusieurs cartes de crédits et autres papiers de valeur, et remettre le tout intact à son propriétaire, est un fait quasi inexistant de nos jours. C'est ce qu'a fait M. Michel Beaudoin, de Charlesbourg, il y a quelques jours. M. Roger Gosselin, de Sainte-Foy, a perdu son argent en sortant de son véhicule. Le lendemain midi, M. Beaudoin se présentait chez lui pour lui remettre son bien et s'excuser d'avoir été obligé de fouiller dans le portefeuille pour trouver le nom de son propriétaire.

au milieu dans lequel il est situé. Nous espérons que cette nomination sera satisfaisante pour les deux parties.

### Record d'assistance

Selon les statistiques qui nous ont été remises par le Carnaval et d'après les informations fournies par des experts en contrôle des foules, le 22e Carnaval a suscité la participation de 1.900.000 Québécois et visiteurs durant les 10 derniers jours, à peu près 300.000 de plus que l'an dernier.

### Président du 23e

Si l'on respecte la tradition établie depuis plusieurs années, c'est le vice-président du Carnaval 1976, M. André Tranchemontagne, directeur général de la brasserie Molson, qui remplacera, en avril prochain, M. Denis Harrington, qui termine son mandat. L'intéressé a déjà accepté cette présidence, dans son esprit, avant même que le conseil d'administration du Carnaval lui en fasse officiellement la demande.

### L'ambigu du "brunch"

Les Québécois ont adopté depuis quelque temps une formule importée des Etats-Unis pour manger entre 11h et 14h, le dimanche, parce qu'ils se sont couchés très tard le samedi soir. On appelle cela un "brunch", une contraction des mots anglais "breakfast" et "lunch". Mais dans les grands livres des siècles passés, on s'aperçoit qu'au XVIIe siècle, les gens de qualité faisaient la même chose en utilisant toutefois le mot "ambigu" pour décrire ce repas bizarre qui ne se prend pas à des heures normales et qui consiste en plusieurs plats normalement servis au petit déjeuner et au déjeuner.

### Deux Québécois

Le Dr Léo-Paul Landry, d'Orsainville et M. Roland Plamondon, travailleur social de Villeneuve, viennent d'être nommés à la Commission des Affaires sociales.

### C'est pas fini

La campagne de financement du 22e Carnaval de Québec ne s'est pas terminée dimanche soir, en même temps que la clôture du Carnaval. En effet, les autorités du Carnaval ont décidé de poursuivre cette campagne pour un mois encore. Hier, le total de la contribution à date était de \$53.000, sur un objectif fixé à \$125.000. En vertu de cet objectif, le comité responsable a déjà engagé des dépenses de \$14.000 (publicité, macarons, certificats, etc...). L'exécutif du Carnaval s'était par contre fixé un objectif de \$65.000 dans son budget. Nous pensons que les jours qui viennent vont apporter de l'argent dans les coffres du Carnaval puisque les commerçants ont les poches pleines de leurs profits des 10 derniers jours.

### Lourde responsabilité

M. Guy David, journaliste-relationniste connu de Québec, vient d'être nommé directeur des relations publiques du Québec-Hilton. C'est une lourde tâche, si l'on tient compte du fait que depuis son ouverture, l'hôtel de Place Québec est vu d'un oeil méfiant dans certains milieux qui n'aiment pas beaucoup les "grosses compagnies étrangères". Ce n'est pas un luxe pour le Hilton d'avoir engagé un relationniste, puisqu'un hôtel a besoin de gens qui travaillent à promouvoir ses initiatives et à faire connaître ses efforts d'intégration.



Le Soleil, Jacques Deschênes

### Calgary, ville jumelle

Il y a déjà quelques années que la ville de Calgary, en Alberta, est jumelée à Québec. Ainsi, à chaque année durant le Carnaval, une trentaine d'Albertains, comme ces jolies représentantes du fameux Stampede, nous rendent visite. Habités du Carnaval, ils n'ont quitté Québec que ce matin bien reposés, après avoir reçu hier soir, leurs amis de Québec.

# Le budget de Québec contiendrait une "supercherie comptable"

par Benoit ROUTHIER et Louis TANGUAY

Les prévisions budgétaires de 1975-1976 de la ville de Québec contiendraient une "supercherie comptable" dans le but de leurrer la population et d'éviter de déposer un budget réaliste des revenus de la ville.

C'est ce que dit avoir décelé M. Pierre Talbot, qui vient de terminer ses études en administration, à l'Université Laval.

M. Talbot a été appelé à se pencher sur le budget de Québec alors qu'il participait à un projet Perspectives Jeunesse avec le Groupe Vieux-

Québec, lequel a donné naissance au comité des citoyens de ce quartier.

La "supercherie" se trouverait au niveau des revenus prévus de la ville au sous-poste "DIVERS" du poste "AUTRES REVENUS".

Au poste AUTRES REVENUS, les

autorités municipales prévoient des entrées d'argent pour \$9.459.400, en regard de \$4.087.582 pour l'année précédente. C'est une augmentation de 131%.

Mais "la haute voltige budgétaire" n'est pas encore là. Le poste AUTRES REVENUS comprend les entrées d'argent provenant des licences et des permis, des amendes et infractions, des intérêts sur les arriérés, des stationnements municipaux, des services récréatifs et des sommes TROP PETITES pour les énumérer et classées DIVERS.

A ce sous-poste, qui avait révélé des revenus de \$19.473, en 1973-1974, et de \$27.266 en 1974-1975, en 1975-1976 on retrouve la jolie somme de \$5.300.000. Voilà!

La ville prévoit donc des augmentations de 19,338% au sous-poste DIVERS.

M. Talbot trouve étrange que, tandis que le budget spécifie de faibles revenus de l'ordre de \$3.000 venant du Palais Montcalm, de \$5.000 des pesées publiques de \$19.093 du stade municipal, il ne peut détailler des revenus de l'ordre de cinq millions.

L'auteur de l'étude écrit que "selon des règles comptables généralement admises, on doit garder une mesure entre les montants explicites et ceux qui ne le sont pas" comme le sous-poste DIVERS.

M. Talbot dit que ces revenus prévus sont difficilement explicables en plus de ne pas être explicites. Attend-on des subventions incertaines? Si les subventions n'entrent pas, la ville connaîtra-t-elle un déficit de cet ordre?

### Un déficit caché à la population

Par ailleurs, MM. Talbot et André Sirois, président du Comité des citoyens du Vieux-Québec, disent que la ville connaîtra cette année un déficit de \$783.205. Ce déficit est prévu par la trésorerie, mais la population l'ignore.

En effet, il se niche quelque part dans le poste "subventions gouvernementales" du budget détaillé.

C'est en comparant un feuillet-distribué par les autorités de la ville et ce budget détail qu'on aurait découvert le pot-aux-roses.

Dans le feuillet destiné à la population et intitulé "Où, quand, comment, pour qui?", le poste "subventions gouvernementales" comporte un montant de \$4.202.400 tandis que dans le budget détaillé le total est de \$3.419.195.

La différence entre les deux montants, c'est le déficit prévu pour 1975-1976 tel que le reconnaît la trésorerie.

### Une taxe foncière déguisée

Au sujet de la taxe foncière, MM. Talbot et Sirois disent qu'avec \$1,65 du \$100 d'évaluation, celle de Québec se situe parmi les plus élevées au Québec. Elle a connu une augmentation de 26,9% en deux ans. En 1973-1974, elle était de \$2,30.

La taxe d'eau, qui a connu une hausse de 25% en deux ans, est, dans l'esprit de M. Talbot, une "taxe foncière déguisée".

Elle rapportera plus de \$9 millions en 1975-1976 alors que les dépenses prévues pour le service d'aqueduc et d'égout sont de \$2.800.000. Il y a donc \$6 millions qui vont à d'autres postes budgétaires, d'où le qualificatif de "taxe foncière déguisée".

DÉPENSES DES MUNICIPALITÉS PAR FONCTION 1974-75		MONTRÉAL	LAVAL	QUÉBEC	LONGUEUIL
Population		1,193,000	237,000	237,000	115,000
Administration	\$ budget	63,030,100	8,030,910	8,532,651	2,884,860
	\$ per capita	52.83	33.88	45.50	25.80
Incendie et Police	\$ budget	86,513,100	5,870,130	16,124,597	3,201,170
	\$ per capita	72.52	24.77	85.98	27.83
Enlèvement de la neige	\$ budget	18,755,000	1,385,000	7,413,307	849,500
	\$ per capita	15.72	5.84	39.53	7.39
Autres travaux publics	\$ budget	63,962,700	7,752,650	5,576,632	3,392,060
	\$ per capita	53.62	32.71	29.74	29.50
Ordures	\$ budget	8,877,500	1,525,000	2,118,095	868,000
	\$ per capita	7.44	6.44	11.29	7.55
Aqueduc et égouts	\$ budget	9,768,900	2,292,620	2,558,976	1,135,750
	\$ per capita	8.19	9.67	13.65	9.88
Santé et Bien-être	\$ budget	11,241,700	89,610	1,093,443	114,650
	\$ per capita	9.42	0.38	5.83	0.99
Urbanisme et mise en valeur du territoire	\$ budget	4,759,600	692,260	1,108,833	383,420
	\$ per capita	3.96	2.92	5.91	3.33
Services récréatifs et culturels	\$ budget	26,941,000	2,688,840	6,484,293	1,444,040
	\$ per capita	22.58	11.35	34.53	12.56
Service de la dette	\$ budget	90,758,300	21,655,630	13,213,622	9,052,880
	\$ per capita	76.08	91.42	70.46	78.72
Autres	\$ budget	34,398,000	1,285,000	1,199,299	1,515,940
	\$ per capita	28.83	5.42	6.40	13.18
Total des activités municipales		424,192,300	53,562,550	65,855,195	24,962,970
		355.56	226.00	351.17	217.16

## Le citoyen d'une grande ville paie plus cher

par Benoit ROUTHIER et Louis TANGUAY

Plus une ville importante est peuplée, plus ses services coûtent cher par tête de citoyen et divers autres éléments conditionnent l'importance de chacun de ses postes budgétaires.

En effet, de façon générale, on note dans les chiffres fournis par "L'analyse budgétaire des municipalités du Québec" que le coût des services suit une courbe ascendante variant en fonction de l'importance de la population.

Mais des facteurs autres que les frais de fonctionnement plus importants, les services plus complets et les salaires plus élevés peuvent influencer individuellement un écart de coûts pour un service particulier, entre une ville et une autre.

Ainsi, au chapitre de la protection publique, la circulation automobile peut être plus dense et l'activité économique peut nécessiter une surveillance plus étroite dans une zone que dans une autre.

Par ailleurs, on peut noter au sujet du service de police de Montréal que son coût d'opération per capita a été diminué avec l'intégration à la Communauté urbaine de Montréal.

D'un autre côté, les données publiées n'indiquent pas nécessairement si, dans telle ou telle ville, des dépenses comme celles relatives à l'épandage de sel ou de sable sont

comprises dans le déneigement ou les travaux publics.

Dans ce même genre de dépenses, il suffit aussi par exemple qu'une ville ait décidé de donner une part majoritaire de son déneigement à des entrepreneurs privés plutôt que de le faire faire par ses propres employés, pour qu'elle ait à ce poste budgétaire un montant de beaucoup supérieur à celui d'une municipalité qui fait principalement exécuter le même travail en régie.

Dans une ville opérant suivant la première formule, les déboursés nécessaires pour payer les frais d'immobilisation en équipement et en immeubles, des garages par exemple, n'apparaissent pas nécessairement dans les coûts de déneigement, même si les mêmes déboursés y sont affectés, du moins en partie.

Par contre, dans le cas de travaux effectués par des employés de la ville, une certaine partie des frais d'un poste comme le déneigement peuvent être comptabilisés à même les coûts d'opération d'un autre service.

L'étendue du territoire d'une municipalité peut également conditionner l'importance de certains frais comme ceux de la cueillette des ordures ménagères.

L'âge de l'urbanisation de chaque zone explique aussi une part de la différence. Ainsi, il en coûte plus pour entretenir des services d'eau et d'égouts dans une ville datant de 1608, comme une certaine partie de Québec,

### L'incinérateur de la CUQ pollue moins

L'incinérateur de la CUQ (Communauté urbaine de Québec) situé à Limoilou dégage moins de particules polluantes depuis qu'on y brûle moins vite les déchets.

C'est là le résultat premier du travail de recherche commencé le 12 janvier suite aux multiples critiques des citoyens de Limoilou et particulièrement du Mouvement Environnement Limoilou.

Le travail est fait par une équipe composée de représentants du Service de l'Environnement de Québec, de la CUQ, de la compagnie Dominion Bridge et de la firme d'architectes Surveyer, Nenniger et Chenevert et d'un représentant de la firme d'ingénieurs gérants qui s'est occupée de la surveillance des travaux de construction de l'incinérateur.

### MEDECIN VETERINAIRE demandé

Travail permanent, salaire intéressant, bénéfices marginaux. Endroit: Sept-Iles; maison modernisée avec clinique. Toute correspondance confidentielle. Ecrire à:

Dépt 7825 - Le Soleil

### ESTIME GRATUIT

Vous pensez vendre votre propriété? Laissez-nous vous donner gratuitement un aperçu de sa valeur actuelle.

658-7000

le Permanent

## Crédit Foncier

Fondé en 1880

Actif consolidé: \$665 millions

### Obligations de 5 ans

Minimum: \$500

10%

Intérêts payés semi-annuellement

10 1/4%

Intérêts payés annuellement

Québec: 1135, Chemin St-Louis (418) 681-0277 (M. J. Arsehaul) (Mme L. Brulotte)

Frais virements acceptés Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

# L'éditorial

## L'avenir du parti conservateur

A quelques jours de son congrès de leadership, le parti conservateur fédéral est en proie, plus que jamais, aux forces diverses qui s'agitent en lui. Les mêmes mouvements existent également dans les autres partis, surtout à la veille du choix d'un nouveau leader. Il ne s'agit pas seulement d'intérêts, d'ambitions personnelles, de sympathies normales à l'intérieur d'une formation politique. L'élection d'un nouveau leader concerne, plus profondément, la voie dans laquelle s'engagera le parti au cours des prochaines années. Or, pour un parti qui reste tiraillé comme le sont les conservateurs l'élection du prochain leader soulève de nombreux points d'interrogation.

Trois candidatures, parmi les douze déjà connues, paraissent surtout émerger. Fait inusité dans le parti, deux de ces principales candidatures proviennent du Québec qui, dans le passé, ne manifestait pas une présence particulièrement sensible dans la course au leadership conservateur. Les deux candidats du Québec qui se font une lutte serrée au plan national sont MM. Wagner et Mulroney. D'autre part, M. Paul Hellyer, en Ontario, paraît, avec les deux autres, le plus susceptible d'obtenir une audience nationale dans le parti.

Ces trois candidats seraient donc en mesure d'obtenir le plus de voix parmi les 2,600 délégués attendus à Ottawa, du 18 au 22 février. Mais il faut compter avec le jeu des alliances entre les candidats dont la faveur des délégués apparaît à ce stade-ci marginale. Diverses solutions sont alors possibles. Soit que les candidats dont les chances sont réduites s'unissent autour de l'un d'eux qui, dans ce cas,

devancerait les quelques candidatures qui émergent. Soit que parmi celles-ci une alliance implicite ou explicite se produise.

On évoque déjà l'éventualité d'une alliance Wagner-Hellyer, qui bloquerait la candidature de Mulroney dont la montée inquiéterait les deux premiers. Paul Hellyer et Claude Wagner ont en commun la particularité d'avoir été ministres dans des cabinets libéraux, le premier à Ottawa, où il a notamment fait preuve d'obstination étonnante à la Défense, le second à Québec, à la Justice, sous le gouvernement Lesage. Subséquemment, tous deux ont participé à une course au leadership, où ils se sont classés seconds. Par la suite, ils n'ont pas tardé à donner leur démission en raison de divergences de vues avec le leader de leur parti. On pourrait dire que ce sont tous deux des conservateurs de mentalité et qu'en conséquence leur adhésion au parti du même nom ne jure pas. Comme ne jurerait pas une alliance naturelle entre les deux hommes au sein du parti conservateur, qui ramènerait une étroite collaboration au sommet entre personnalités de l'une et l'autre langue.

Mais une telle alliance, qui pourrait se dessiner à la suite du premier tour de scrutin, dimanche à Ottawa, aurait pour effet de provoquer en retour une solidarité derrière le candidat Mulroney. Jusqu'à quel point celui-ci pourrait-il bénéficier de la machine bien huilée des conservateurs de l'Ontario et de l'influence d'un Dalton Camp, qui a joué un rôle majeur dans le départ de Diefenbaker à la tête du parti?

Le même Diefenbaker, qui continue à jouir d'une influence non négligeable chez les con-

servateurs des Prairies, devrait faire connaître ses préférences pour l'un ou l'autre des candidats au cours de ce congrès. Reste à savoir quel effet pourrait avoir le vieux lion des Prairies, maintenant qu'une forte partie des opinions sont déjà faites.

Plus déterminante serait une éventuelle déclaration du leader partant, M. Stanfield, en faveur d'un candidat déterminé. La soirée d'adieu qui sera réservée à M. Stanfield, vendredi, serait l'occasion choisie pour intervenir. Mais on doute qu'il le fasse carrément. Ce n'est pas dans ses manières. Il pourrait toutefois profiter de la qualité de son humour à froid pour laisser entendre où pencheraient ses préférences. D'autant plus qu'il doit, vendredi, exprimer son point de vue sur l'avenir du parti. Ce serait l'occasion d'éliminer implicitement les candidats qui s'y opposent.

En dehors de la course au leadership, le parti conservateur fédéral doit actuellement viser deux grands objectifs s'il veut accéder au pouvoir et remplir véritablement son rôle national. En premier lieu, il lui faut consolider une unité, qui a été fortement ébranlée sous M. Diefenbaker, notamment à la fin de son leadership; cette division, attestée par la subsistance de factions récalcitrantes, a subsisté sous le leadership de M. Stanfield. En second lieu, le parti doit s'assurer une base nationale en étendant de façon mieux ancrée sa présence au Québec. Le leader démissionnaire est parfaitement conscient de ces deux exigences, notamment la seconde. Il faut lui savoir gré de ne pas avoir cédé à la tentation de la facilité en mettant la faute sur le Québec, plutôt que sur

son propre parti, pour expliquer les déboires conservateurs dans l'une des deux grandes provinces centrales.

Depuis belle lurette, le Québec apparaît aux conservateurs comme une princesse lointaine à peine accessible. Théoriquement, la présence des deux candidats de cette province parmi les principaux aspirants au leadership du parti est de nature à remédier à la carence des années passées.

Mais l'un de ces aspirants, M. Wagner, identifié au groupe francophone apparaît imprévisible et laisse sur la défensive une bonne fraction de la clientèle francophone du Québec. En revanche, sa présence à la tête des conservateurs pourrait attirer cette fois la clientèle rurale et créditiste de la province. L'autre candidat le plus sérieux du Québec, M. Mulroney, bien qu'anglophone est bilingue et est présent aux milieux francophones de la province. Mais son souci de vouloir monter rapidement dans les échelons du parti donne l'impression de s'effectuer au prix de la clarté des convictions personnelles.

Devant les tendances idéologiques diverses qui se manifestent à l'intérieur du parti, le leader démissionnaire n'a pas tort de vouloir dresser, avant de partir, la philosophie qui devra inspirer son groupe de dirigeants pour l'avenir. Si les conservateurs veulent survivre comme l'une des deux grandes formations politiques nationales, ils auront intérêt à écouter attentivement le discours d'adieu de M. Stanfield.

Gilles BOYER

## L'opinion des lecteurs

### L'entretien des voies dans le parc Portneuf

Direction des Parcs,  
Ministère du Tourisme, de la Chasse  
et de la Pêche,  
Gouvernement du Québec.

La réserve du parc de Portneuf est un site merveilleux et magnifique en pleine forêt avec ses routes agréables serpentant entre les conifères et les lacs. C'est ce que nous disent les dépliant qui en parlent, c'est ce que l'on entend à la radio dans les émissions consacrées à la nature et aux nombreux plaisirs qu'elle peut nous procurer, c'est aussi ce que nous avons pu constater en nous approchant de la réserve et presque dans le parc, (juste un pied en dedans seulement) pour être plus précis, à la barrière Talbot, car nous ne sommes malheureusement pas allés beaucoup plus loin que là.

Nous nous faisons une joie cette fin de semaine-là de partir vers Rivière-à-Pierre, malheureusement pour nous la tempête avait commencé le vendredi et déjà nous avions dû retarder notre voyage, perdant une nuit de réservation dans le Parc, au chalet Le Sorbier. Malgré cela ne voulant pas réduire à néant tous les efforts déployés pour nos préparatifs et perdre la chance d'aller dans le parc de Portneuf après tout le mal que nous avions eu à réserver vu le grand nombre de demandes, nous nous sommes décidés à partir de très bonne heure le samedi matin (non sans avoir pris la précaution de téléphoner le vendredi soir au Parc, pour savoir si les routes seraient déblayées, ce qui nous a été assuré), et vers 9h30 samedi nous étions à la barrière Talbot.

Là une immense déception nous attendait: la route vers Le Sorbier n'était pas dégagée, et comme nous n'avions pas eu la bonne idée de venir en 4 par 4 c'était un risque qu'on prenait de se rendre ou non en s'y engageant. Nous avons tenté notre chance. Nous nous sommes essayés, réessayés, nous sommes restés pris, avons recommencé... nous nous sommes égarés... bref à 12h30 nous étions encore à la barrière Talbot. On nous a bien expliqué que ce n'était pas les charnues qui manquaient pour dégager les chemins, mais que c'était une question de budget, que l'ordre pour dégager n'était pas toujours

donné à temps au niveau supérieur et que si le surintendant général du parc, Monsieur Claude Beaupré, y voyait un peu de plus près pour faire déblayer les chemins tout irait beaucoup mieux durant les tempêtes... aussi bien que dans les années précédentes, car jusqu'à cette année tout fonctionnait très bien.

Le contremaître général du parc, Monsieur Robert Moisan, voyant notre déception et pour nous prouver sa bonne foi, nous a royalement dépannés. Je dis royalement car nous avons été logés, certainement encore mieux que nous l'aurions été au Sorbier, dans le magnifique chalet de son beau-frère, Monsieur Bouchard, au "bois rond" à Rivière-à-Pierre. Merci encore Messieurs Moisan et Bouchard de votre sollicitude à notre égard.

Grâce à vous notre fin de semaine a été aussi belle que nous l'espérons, mais elle aurait pu aussi être très courte et très "plate", et tout ça à cause de... une charnue, un ordre, un surintendant.

Le prix de réservation des chalets a considérablement augmenté depuis l'année dernière, subissant des hausses de 60% dans certains cas à plus de 100% dans d'autres. Il est regrettable que les budgets d'entretien ne soient pas à la hauteur voulue.

Guy Vitalis,  
14, rue Boucher, app. 7,  
Loretteville.

Pierre Savard,  
410, Bel-Air,  
Charlesbourg.

### Le rôle des écrivains québécois

A Anne Hébert,

Chaque fois qu'un auteur québécois publie, je suis fier et j'ai hâte de lire son ouvrage. Lorsque l'oeuvre est publiée en France, cela m'honore aussi puisqu'il ne doit pas être facile d'être accepté aux Editions du Seuil. Pourtant, je suis souvent déçu par les romans et les films québécois. Je l'ai été particulièrement par "Les enfants du sabbat".

Ce n'est pas, Anne, que votre talent ait diminué, vos descriptions sont toujours belles, vos personnages bien campés et capables de remplir tout le livre. Mais pourquoi avoir cédé à la tentation facile du plagiat à peine déguisé de "L'exorciste" et de "Rosemary's Baby"? Pourquoi cet exhibitionnisme cynique de tous les petits côtés de la vie religieuse exploitée d'une façon pathologique? Pourquoi cette trahison de votre héritage chrétien servi comme un râtelier de "pattes de cochon" sur les déformations psycho-pathologiques d'une sexualité étalée comme une "boucherie"? Je me demande aussi pourquoi, vous et certains auteurs, qui savez faire surgir des cabanes en bois rond et des forêts toutes québécoises, inspiratrices de récits splendides, étouffez ensuite toute beauté en faisant de ces lieux des

bordels et en présentant la vie sexuelle des ancêtres comme un cloaque obsessionnel?

J'ai toujours pensé que les écrivains ont un rôle magnifique à jouer en leur temps et au-delà de leur temps pour affiner la conscience des hommes, les faire vibrer aux valeurs les plus grandes. Quand un écrivain devient célèbre, il me semble que sa responsabilité grandit aussi. J'espère, Anne, que vous avez touché "le plus creux de l'anti-valeur" et que vous en sortirez sans en rester marquée. Je ne crois pas être puritaine, j'ai beaucoup vécu et intensément: j'ai participé à la culture de trois continents. Ce qui explique peut-être ma plus grande exigence à désirer voir sortir du Québec, ma terre d'origine, des fruits plus nourrissants. De partout, je reçois des messages de vie: sagesse hindoue, hospitalité africaine, audace sud-américaine, etc., mais où est le message viable dans "Les enfants du Sabbat"?

Il est peut-être temps de renouveler votre inspiration. A la prochaine visite au pays, donnez-vous quelques jours pour partager réellement la vie des campagnards, qu'ils soient de la Gaspésie, du Lac St-Jean ou d'ailleurs. Redécouvrez les aspirations qui les habitent et qui en font un type d'hommes admirables et sans aucune vilénie. Et si la durée de vos vacances vous le permet, faites connaissance avec une communauté de religieuses, qu'elles soient cloîtrées ou non. Demandez à être reçue chez elles pour quelques jours; partagez leur vie de l'intérieur. Dans leur noblesse, elles vous accueilleraient car elles vous ont déjà pardonné. Vous aurez tellement honte de votre livre que vous ferez comme moi: vous le jetterez à la poubelle après l'avoir pillonné!

Après avoir avalé un poison, un antidote est nécessaire. Apportez-le sans tarder!

Irene Dubé Pelletier  
1337, Ocean Avenue, App. 5  
Santa Monica  
California 90401.

MULRONEY:—"ÇA PREND DEUX LIBÉRAUX POUR FAIRE UN CONSERVATEUR?"



### A la défense de Mme Trudeau

M. le rédacteur en chef,

Après avoir pris connaissance sur un journal de l'article concernant le voyage du Premier ministre Trudeau et de son épouse Margaret en Amérique Latine et les critiques à l'égard de celle-ci au sujet du fameux protocole, humblement je prends la défense de Madame Trudeau!

Ne pleurez pas, je vous en prie, petite Madame Trudeau, au sujet des critiques malveillantes que l'on a osé formuler à votre égard. Permettez-moi de vous déclarer franchement que les personnes qui vous ont critiquées ne vont pas à un pied de votre gros orteil!!!

Vous êtes une jeune femme exemplaire, simple, naturelle, franche, sincère, sensible, bonne, charmante, gentille et très jolie par surcroît... Toutes vos très belles qualités ont séduit le Premier ministre du Canada, l'honorable Trudeau, et c'est pour cette raison qu'il vous a choisie pour épouse.

Vous êtes également une excellente mère de famille puisque vous avez mis au monde trois chérubins adorables après quelques années de mariage seulement. Que d'autres femmes essaient d'en faire autant!!!

En plus, vous êtes une parfaite épouse ayant toujours le beau sourire aux lèvres et possédant une distinction remarquable. Vous êtes une très bonne cuisinière, un cordon bleu (d'après votre époux), vous préparez de très savoureux petits plats, de succulents mets exotiques, et vous êtes couturière à vos heures.

Vous êtes aussi une sportive accomplie et nous venons d'apprendre récemment que vous êtes devenue photographe et même chanteuse et compositrice. Mais c'est formidable!!!

Margaret, vous êtes la digne épouse du Premier ministre du Canada, donc la Première Grande Dame du Canada, vous méritez vraiment ce beau titre et vous nous faites honneur!!! soyez-en persuadée (quoiqu'en pensent et quoiqu'en disent certains esprits, étroits, mesquins, bornés!).

Je suis convaincue qu'aucune femme du Canada ne peut faire mieux que vous et même aussi que vous dans tous les domaines. Alors, messieurs les placoteux et critiqueux ainsi que mesdames les placoteuses et critiqueuses (s'il y a des femmes qui ont critiquées) je vous défie d'en faire autant, sinon mêlez-vous donc de vos

p'tites affaires et fermez-vous donc la margoulette et la terre continuera de tourner et le cheval se mettra à rire.

Margaret, restez vous-même avec toutes vos qualités, vos charmes et talents. Ne devenez jamais un robot comme vous le disiez vous-même. Ne craignez pas de dire tout ce que vous pensez et agissez à votre guise comme bon vous semble. Nos sommes dans un pays libre et vous êtes une femme libre et vive la liberté!

Au diable le protocole, car le protocole est ni plus ni moins qu'une forme de snobisme et une forme d'hypocrisie camouflée ainsi que la supposée diplomatie. Nous ne sommes plus à l'époque victorienne ni au temps de l'inquisition. Ce temps est révolu et dépassé.

Demeurez telle que vous êtes Margaret, ne changez surtout pas, nous vous aimons comme cela. Nous sommes un très grand nombre de Québécois qui vous admiront et qui sont loyalement de votre côté, n'en doutez pas et surtout ne l'oubliez jamais.

Madeleine Bureau,  
Rue St-Jean,  
Québec.

## LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:  
Jacques-G. Francoeur

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:  
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:  
Claude Masson

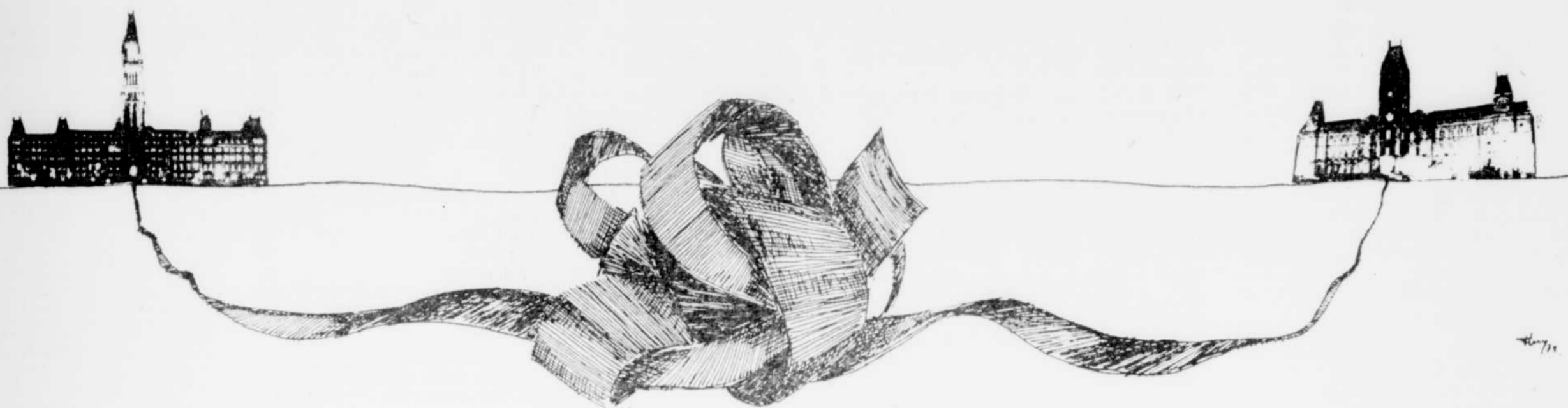
Président et directeur général:  
Paul-A. Audet

Vice-président du conseil:  
Jean-Guy Faucher

Vice-président et trésorier:  
Charles-A. Poulin

# la page cinq

Le rapport Bélanger dix ans après



## L'assiette fiscale québécoise revue et corrigée...

par M. Marcel Bélanger



Le président de la Commission Bélanger, aujourd'hui président de l'Institut canadien des comptables agréés, M. Marcel Bélanger a analysé ce midi devant la Chambre de commerce de Montréal, la pertinence des principales recommandations qu'il a proposées il y a dix ans sur la fiscalité du Québec. Il a profité de la circonstance pour "proposer un plan de mise à jour" de l'impôt à la lumière de l'expérience des dernières années. Voici de très larges extraits de sa causerie.

En même temps que nous avons recommandé un élargissement de l'assiette fiscale — l'imposition des gains de capital par exemple —, nous avons suggéré que cet impôt partagé conjointement ne s'éloigne pas trop de l'impôt fédéral, sous peine de créer des tracasseries inutiles aux contribuables québécois. En d'autres termes, tout en reconnaissant qu'il était préférable que le Québec perçoive ses propres impôts, nous avons suggéré que les divergences avec l'impôt fédéral soient peu nombreuses et qu'il y ait concertation au préalable entre les deux ordres de gouvernement sur les changements majeurs à apporter.

Les choses se sont déroulées passablement bien au cours du processus de la réforme fiscale. Il y a eu consultation et le Québec, tout en produisant une Loi des impôts plus claire et mieux rédigée que la Loi de l'impôt sur le revenu, a maintenu un parallélisme raisonnable avec le nouveau régime fiscal fédéral.

### L'impôt des particuliers

À peine la réforme fiscale venait-elle d'être mise en application, que le gouvernement fédéral, de façon unilatérale, adoptait un ensemble de déductions spéciales qui ont eu comme résultat non seulement de compliquer le régime fiscal, mais de le rendre moins équitable en raison des échappatoires qu'elles engendrent fatalement. Voici quelques exemples.

1— Prenons le cas du Régime enregistré d'épargne-logement. Conçu pour aider les jeunes couples à épargner en vue de l'achat éventuel d'une résidence, il a tout simplement dégénéré en échappatoire où les conjoints se transfèrent mutuellement leur propriété, le cas échéant, en vue de tirer avantage de la déduction.

2— De même, la déduction de \$1.000 à l'encontre du revenu d'intérêts et de dividendes incite le contribuable à emprunter en vue de bénéficier à la fois de la déduction spéciale et de la charge d'intérêt sur l'argent emprunté. Drôle de façon d'encourager l'épargne!

3— Enfin la permission donnée à une personne de contribuer à un plan d'épargne-retraite pour le bénéfice de son conjoint fournit un moyen facile de diviser le revenu familial, chose que nos lois fiscales ont toujours tenté d'éviter.

Une telle action unilatérale a placé le Québec dans un sérieux dilemme. Devait-il adopter les mêmes mesures afin de conserver un certain parallélisme entre son régime d'impôt et celui du gouvernement fédéral ou devait-il s'en abstenir en maintenant aussi large que possible son assiette fiscale? A contrecoeur, j'en suis persuadé, il a adopté, parfois avec une année de retard, les principaux changements apportés par le gouvernement fédéral.

Je suis favorable aux réductions fiscales, mais une baisse des taux d'imposition, conforme à la philosophie exposée plus haut, eût été plus simple, plus efficace et plus équitable. Certes, importe-t-il d'assortir

les impôts de certaines exemptions de base, mais c'est contre le recours abusif aux déductions spéciales que je m'objecte.

Le Québec s'est déjà engagé dans la voie de la modification de sa structure de taux en réduisant, pour 1975, de 11 à 8 le nombre des échelons de sa table de taux. Cette initiative constitue un premier pas dans la bonne direction. La prochaine fois, j'espère que l'on pourra élargir les classes de revenu et abaisser les taux.

### Les privilèges des compagnies

Dans le cas des compagnies, les choses ne sont guère mieux. Nos gouvernements ont, en effet, fait un usage abusif des stimulants qui modifient l'assiette fiscale. Ceux-ci, en plus de compliquer indûment notre régime d'imposition, représentent un coût caché qui échappe totalement à la vigilance du Parlement, du Comité des comptes publics et, à plus forte raison, de la population en général. On voudrait, en somme, que le ministère du Revenu se substitue aux autres ministères, comme ceux de l'Industrie et du Commerce, de l'Expansion économique régionale, de l'Environnement, des Affaires culturelles, etc. Pourquoi chaque ministère n'assume-t-il pas ses propres responsabilités?

La loi de l'impôt fédéral prévoit déjà des taux différents pour les petites entreprises et pour les entreprises de fabrication. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas étendre cette politique de taux différents à d'autres secteurs ou à certaines régions, le cas échéant. Une telle orientation serait préférable au recours à des allocations d'investissements et à l'amortissement accéléré.

Dans le domaine des finances locales, nos recommandations visaient deux objectifs principaux: un meilleur équilibre des sources de revenus des municipalités et un accroissement de leurs recettes.

### L'équilibre des recettes fiscales

Le problème qui nous a immédiatement sauté aux yeux est que le Québec possédait un trop grand nombre de municipalités, situation qui engendrait duplication de services, inefficacité flagrante et surtout injustices à l'endroit de certaines municipalités. En 1965, il y avait au Québec 1.700 municipalités, soit environ deux fois plus qu'en Ontario où la population y est supérieure.

À ce propos, nous avons proposé que l'on procède à un regroupement judicieux des municipalités. Celui-ci a été amorcé, mais, malgré les efforts du ministère des Affaires municipales, ce n'est que très lentement que l'on s'achemine dans cette voie. Le Québec compte encore au-delà de 1.500 municipalités. C'est beaucoup trop, mais je crois qu'il vaut mieux procéder avec prudence que de risquer de tout gâcher en n'obtenant pas l'appui préalable de la population.

La deuxième source de déséquilibre des recettes fiscales des municipalités provenait de la grande diversité de leurs pouvoirs de taxation. C'est ainsi, par exemple, que des municipalités pouvaient imposer la machinerie industrielle, alors que d'autres en étaient exclues. De même, certaines municipalités pouvaient recourir à la taxe d'affaires, tandis que pour d'autres, le recours à ce champ fiscal était soit très limité soit tout simplement défendu. Cette source de déséquilibre n'existe plus, puisque toutes les municipalités moyennant certaines limites destinées à éviter les abus, ont maintenant accès aux mêmes champs d'imposition.

Une dernière raison du déséquilibre fiscal résidait dans le trop grand nombre d'exemptions. Celles-ci, en plus de priver les municipalités de revenus substantiels, causaient des injustices flagrantes du fait que les biens exemptés variaient très fortement d'une municipalité à l'autre. Conformément à notre philosophie de base, nous avons recommandé de les réduire au strict minimum. C'est ainsi que le gouvernement du Québec verse maintenant aux municipalités des subventions en guise d'impôt foncier non seulement sur ses propres biens, mais également sur les biens fonciers des universités, des CEGEP, des hôpitaux et des centres d'accueil situés dans leurs limites. De même, plusieurs biens autrefois exemptés sont devenus imposables ou soumis à une taxe spéciale de services.

### Municipalités: plus de revenus

Même la réalisation d'un meilleur équilibre des recettes entre les diverses municipalités ne pouvait suffire à leur assurer des revenus compatibles avec leurs charges.

Pour pallier cette difficulté, nous avons recommandé un trans-

çoivent, depuis 1974, la moitié de la taxe sur l'hôtellerie perçue dans leur territoire.

En plus de subventions spécifiques destinées à aider au financement de certaines activités particulières, le gouvernement du Québec effectue des transferts inconditionnels qui prennent la forme de subventions aux communautés urbaines et régionales ou de subventions fondées sur la population. Toutes ces subventions dépassent maintenant les \$400 millions, alors qu'elles atteignaient à peine \$50 millions il y a dix ans.

### Sauf que...

Somme toute, on a suivi assez fidèlement les recommandations de la Commission Bélanger. En fait, peu de commissions peuvent se vanter d'avoir été si bien écoutées. Même avec le recul du temps, je crois que nous ferions sensiblement les mêmes recommandations si nous avions aujourd'hui à réécrire le rapport sur la fiscalité. Toutefois, il y a trois choses que je ferais quelque peu différemment.

1— Face aux modifications récentes apportées unilatéralement par le gouvernement fédéral au régime de l'impôt sur le revenu, j'insisterais moins sur la concordance des champs fiscaux que se partagent les deux ordres de gouvernement. Cette concordance, nous l'avons recommandée en vue d'éviter des traces inutiles au contribuable québécois. Les mesures adoptées par le gouvernement fédéral au cours des dernières années et que le gouvernement du Québec a dû, lui aussi, faire siennes pour garder son régime fiscal dans les limites d'un parallélisme souhaitable viennent en conflit direct avec l'un des principes fondamentaux qui ont guidé nos recommandations, celui de l'extension de l'assiette fiscale plutôt que sa contraction.

Devant ce dilemme, je serais maintenant porté à donner préférence au principe de l'assiette fiscale étendue plutôt qu'à celui du parallélisme. En termes concrets, je recommanderais au Québec de ne plus suivre le gouvernement fédéral dans la mesure où ce dernier continuera de compliquer indûment son régime d'impôt sur le revenu en réduisant l'assiette fiscale au moyen de déductions spéciales plus compliquées les unes que les autres.

2— Dans le contexte inflationniste actuel, je n'hésiterais pas à recommander une plus forte libéralisation de l'impôt foncier au bénéfice des municipalités. Cet impôt ne devrait pas représenter plus de 10% du financement scolaire.

Pourquoi, me direz-vous, ne pas aller jusqu'au bout et transférer tout l'impôt foncier aux municipalités? La raison en est très simple. Il faut, comme nous l'avons indiqué dans notre rapport, conserver un frein — le recours à une taxe — pour les dépenses qui dépassent les normes établies. Autrement, l'État risque de se trouver devant un fait accompli, comme c'est malheureu-

sement le cas pour les hôpitaux où un tel frein n'existe pas.

3— Enfin, comme arrière-plan à ses recommandations, la Commission avait donné une vue d'ensemble de l'économie québécoise. Elle avait, entre autres choses, fait ressortir sa faiblesse relative. Alors que notre population représentait près de 29% de la population canadienne, les facteurs reflétant le dynamisme (production nationale, emploi, investissements, etc.) se situaient aux alentours de 25% de l'ensemble canadien. Par contre, les signes de faiblesse (nombre de chômeurs, d'invalides et d'assistés sociaux) gravitaient autour de 40%. Pour l'Ontario, la situation était tout à fait à l'opposé. Alors que sa population représentait 35% de la population canadienne, ses facteurs de force se situaient aux alentours de 45% de l'ensemble canadien; les indices de faiblesse n'atteignaient même pas 25%.

Devant cet état de fait peu reluisant, la Commission avait conclu que le Québec ne pouvait se payer les mêmes services que dans la province voisine sans imposer à ses citoyens un fardeau fiscal qui risquerait de gêner son expansion.

En dépit d'une légère amélioration au cours des dernières années, surtout du côté de l'emploi et des investissements, cette situation de faiblesse relative n'a guère changé. Elle constitue encore un contrainte majeure que notre gouvernement, les administrations publiques et parapubliques qui en dépendent de même que les agents économiques ne peuvent ignorer, sous peine de plonger notre économie dans un bourbier duquel elle pourrait difficilement sortir.

La Commission avait consacré un chapitre complet à décrire cette situation et surtout à indiquer les conséquences fiscales qui en découlent. Si ce chapitre était à refaire, je n'hésiterais pas à y ajouter une recommandation spécifique concernant le rythme de croissance de l'ensemble des dépenses provinciales, municipales et scolaires. En d'autres termes, celles-ci ne devraient pas augmenter plus rapidement que le revenu des citoyens, sous peine de leur imposer un fardeau fiscal de plus en plus lourd.

Egalement, j'ajouterais une autre recommandation spécifique à l'effet que le Québec n'a pas les moyens de se payer les mêmes services collectifs que l'Ontario, souvent à des prix supérieurs, sous peine d'imposer à ses contribuables un fardeau fiscal qui risque de gêner la croissance de son économie.

En somme, la Commission a mis en lumière ces vérités fondamentales, mais elle aurait dû insister davantage au moyen de recommandations spécifiques. Car, voyez-vous, la montée vertigineuse des dépenses au cours des récentes années me porte à croire que, si paradoxale que la chose puisse paraître, le problème fondamental de la fiscalité n'est pas à proprement parler d'ordre fiscal: les dépenses publiques sont trop élevées et croissent trop rapidement; notre édifice fiscal a peine à les supporter.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

### tarifs d'abonnements

LIVRAISON À DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE. SEPT-ÎLES et PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX À L'UNITÉ: DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE:	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi:	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Sept-Îles et Port Cartier (par porteur):	\$15.75	\$31.25	\$62.50
PAR LA POSTE, lundi au samedi:			
Province de Québec:	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Autres provinces du Canada:	\$17.50	\$35.00	\$70.00
Pays étrangers:	\$37.50	\$75.00	\$150.00

**SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)**  
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30  
**647-3334**

**RENSEIGNEMENTS**  
**647-3233**

**RÉDACTION**  
**647-3394**

**SERVICE DE LA PUBLICITÉ**

ANNONCES CLASSÉES	647-3311
CARRIÈRES ET PROFESSIONS	647-3266
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS	647-3435
PUBLICITÉ GÉNÉRALE	647-3536

**AUTRES SERVICES**

ACHATS	647-3241
CÉDITS ET RECOURS	647-3236
PERSONNEL	647-3219
PROMOTION	647-3342

# Forget veut implanter des unités de détention pour les délinquants

par Ghislaine Rheault  
envoyée spéciale du Soleil

MONTREAL — En deux temps, trois mouvements, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a disposé hier de l'ensemble des recommandations du rapport Batshaw. Ce comité qui déposait hier son rapport a étudié durant un an le réseau des centres d'accueil pour les jeunes mésadaptés sociaux du Québec.

En effet, sitôt le volumineux rapport (11 documents pesant 22 livres) déposé, le ministre a procédé à l'entérinement de première classe de quelques-unes des recommandations du comité avant de faire connaître la politique qu'il entend suivre. Cette politique entraînera de nouveaux débours de \$2,5 millions, soit une augmentation de 4%.

## Des centres sécuritaires

Ainsi, le ministre, contre le vœu du comité Batshaw, entend implanter des unités de détention (sécuritaires) pour les jeunes délinquants dans toutes les régions socio-sanitaires du Québec. Le rapport Batshaw recommandait que ces centres de détention disparaissent en dehors de Montréal et de Québec.

A l'appui de cette décision, M. Forget invoque la volonté "d'éviter de déraciner le jeune de son milieu et éviter qu'il se retrouve en prison en période de comparution". Il se dit d'accord toutefois pour considérer l'implantation de ces unités comme des mesures d'exception.

## Régie de l'enfance et de la famille? Non

M. Forget a également renvoyé aux calendres grecques la création d'une régie de l'enfance et de la famille. Cette proposition du comité Batshaw visait à regrouper sous un même chapeau tous les programmes concernant les enfants et la famille de tous les ministères concernés et devait intégrer l'actuelle Commission de protection de la jeunesse.

Le ministre critique cette recommandation en disant que proposer une telle régie qui remplacerait plusieurs ministères revient à "vouloir créer une technocratie en dehors du processus politique".

## Les maisons de jeunes

Fidèle à la philosophie du rapport Batshaw qui conçoit le centre d'accueil comme une source de nombreux

services diversifiés et non plus un seul établissement d'accueil, le ministre Forget a annoncé:

— la création de maisons de jeunes, genre auberges, pour répondre aux besoins d'hébergement transitoire d'adolescents qui n'ont pas de refuge; ces maisons seront accessibles sept jours par semaine et vingt-quatre heures par jour. Les jeunes pourront y séjourner environ vingt et un jours;

— la poursuite de l'implantation de foyers de groupe; en 1974, il y en avait 29. En 1975, onze nouveaux ont été créés et on prévoit en ouvrir 27 l'an prochain;

— l'assignation d'une vocation de "réinsertion sociale" aux familles d'accueil (actuels foyers nourriciers). Cette nouvelle vocation n'est pas pour l'instant accompagnée d'une révision des allocations aux foyers nourriciers, ce sont les centres de réadaptation qui devront les recruter sous la coordination des centres de services sociaux; qui devront constituer une banque de familles d'accueil en tenant compte de la clientèle spécifique de chaque centre; ces familles seront "spécialisées" sous la direction de l'éducateur du centre de réadaptation;

— deux établissements (L'Accueil des jeunes et le Centre d'accueil Hochelaga-Maisonneuve) seront fusionnés pour réaliser le projet pilote du "Centre d'accueil de l'avenir";

— des subventions de \$200,000 dans le budget de 1976-1977 pour des projets communautaires privés axés sur la réadaptation des jeunes;

— la réglementation stricte de l'admission et de la durée de séjour dans les centres de détention pour délinquants. L'implantation d'unités sécuritaires au Relais St-François de

la région de Sherbrooke, au Pavillon Richelieu sur la Côte-Nord et au Pavillon Jeunesse de Joliette.

— pour la région de Montréal, le ministre a annoncé la démolition de l'actuel Saint-Vallier et la fermeture de Weredale House et de Marian Hall, et la relocalisation de la clientèle à Francford; la rénovation de 7 unités de Berthelet.

Le ministre Forget n'a pas abordé la dimension législative des réformes qu'il entend appliquer.

Quant au cadre administratif, le ministre a écarté la plupart des recommandations du rapport Batshaw qui prévoyait la création de nouvelles structures, notamment des directions régionales qui auraient eu pouvoir d'approuver les budgets des centres d'accueil "nouvelle formule".

Le ministre a annoncé la création de deux nouveaux organismes: un Conseil de l'agrément des services de l'enfance mésadaptée, autonome et para-public, chargé de l'évaluation des services offerts aux jeunes mésadaptés et une table régionale de concertation et de programmation en mésadaptation sociale qui regroupera des professionnels concernés.

Devant la description des carences de formation des éducateurs des centres d'accueil, le ministre Forget a annoncé son intention de conserver au poste "formation professionnelle" les crédits de \$300,000 qui y sont alloués et d'y ajouter \$200,000 provenant d'une entente signée avec les centres de main-d'œuvre du Canada.

## Autres détails à la page A-13

## Vitamines... (Suite de la première page)

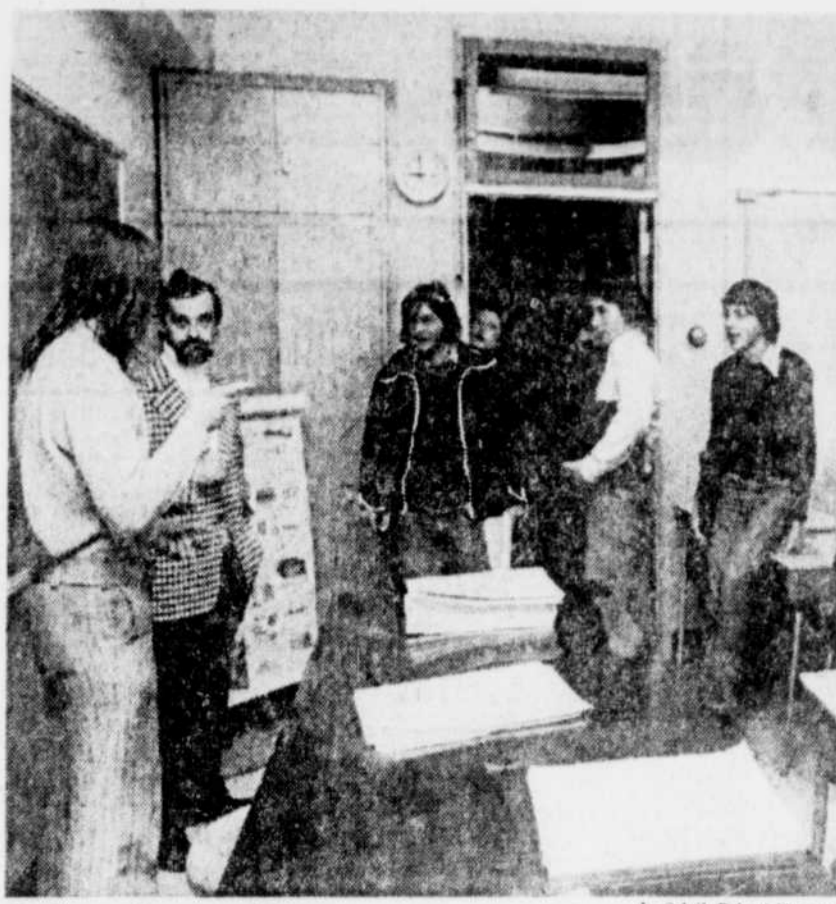
marchands dès la sanction de la loi le 9 décembre dernier. Nous sommes actuellement à prendre les moyens pour corriger la situation."

Dès mercredi, selon le ministre Quenneville, les 90,000 marchands vendant des vitamines, qu'ils soient pharmaciens, grossistes ou autres, seront avisés de ne plus percevoir la taxe de huit pour cent sur les ventes de produits vitaminés.

D'autre part, a déclaré le ministre Quenneville, les hauts fonctionnaires du Revenu cherchent actuellement à mettre au point une procédure qui permettrait de rembourser les consommateurs lésés.

Mais à première vue, la tâche ne semble pas facile puisque beaucoup de consommateurs n'ont plus en main les preuves d'achat de vitamines. Cependant, les personnes qui possèdent des preuves irréfutables d'achat de vitamines pourront s'informer au point d'achat ou au ministère du Revenu de la procédure de remboursement à employer, s'ils jugent la somme à réclamer importante.

Pour sa part, le ministre des Consommateurs, Mme Lise Bacon, a fait remarquer que cette question ne relevait pas de son ministère mais qu'elle était assurée que le



Le Soleil, Roland Marcoux

## Dehors les profs!

Des étudiants de l'éducation des adultes du CEGEP Garneau (à gauche) tentent de convaincre un professeur (au premier plan, à gauche) de sortir de la classe, tandis que les étudiants de jour (à droite) assistent à la scène. Cette intervention des étudiants du soir visait à manifester leur mécontentement relativement au boycottage des cours du soir.

## Enseignants: enquête dès... (Suite de la première page)

toutes les propositions ne sont pas encore déposées, quand les pourparlers ne sont pas encore engagés sur l'ensemble du dossier, dont les clauses salariales". Il ne lui sera toutefois pas interdit de tenter un rapprochement entre les parties, si l'occasion se présente.

Notons, en dernier lieu, que la date à laquelle le commissaire spécial doit soumettre son rapport, soit le 8

mars, vient compromettre les possibilités de la convocation de la table centrale de négociations du Front commun, le 2 mars, comme le souhaitait le conseil d'orientation des salaires des secteurs public et parapublic.

Le rapport, a-t-on indiqué, sera l'un des instruments dont se servira le ministre pour acquiescer ou s'opposer à la convocation immédiate de cette table où les discussions à incidence monétaire doivent avoir cours.

"Si, au terme de cette enquête, a conclu le ministre Parent, on se retrouve toujours à Vancouver et à Halifax, les rapprochements seront difficiles."

De son côté, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, voit dans la nomination de cet enquêteur un autre élément "du scénario que dresse le gouvernement pour justifier une intervention d'autorité."

Interrogé, ce matin, à ses bureaux de Québec, M. Charbonneau qui précise parler en son nom personnel et non en celui de la centrale — la commission de négociations (100 personnes) devant se réunir sur le sujet,

## Des étudiants...

(Suite de la première page)

n'ont pas vu d'un bon oeil cette intervention des étudiants du soir. Certains même, qui disaient avoir besoin de leur cours d'aujourd'hui pour passer un examen jeudi, ont tenté de retenir leur professeur et de l'empêcher de sortir de la classe pour qu'il continue son enseignement.

Des discussions et des engueulades entre les deux groupes d'étudiants ont commencé à animer les corridors du CEGEP. Les étudiants du soir se déclaraient victimes du boycottage des cours de l'éducation permanente; ceux de jour se disaient victimes de l'intervention des étudiants du soir. Chaque groupe criait bien haut qu'il avait besoin de ses cours pour passer sa session d'hiver.

Peu avant la fermeture du CEGEP, le directeur général de l'institution a convoqué les représentants des étudiants du soir pour discuter de la situation. Ceux-ci reprochent à la direction de ne pas avoir pris les moyens nécessaires pour éviter le boycottage des cours de l'éducation des adultes.

Au cours d'une assemblée qui groupait, hier, environ quatre-vingts étudiants de l'éducation des adultes, il a été souligné que le CEGEP de Thetford Mines avait fait signer des contrats avec les professeurs du soir, ce qui aurait constitué un élément de force aux mains du CEGEP pour inciter les professeurs à cesser tout boycottage.

Le rapport, a-t-on indiqué, sera l'un des instruments dont se servira le ministre pour acquiescer ou s'opposer à la convocation immédiate de cette table où les discussions à incidence monétaire doivent avoir cours.

Interrogé, ce matin, à ses bureaux de Québec, M. Charbonneau qui précise parler en son nom personnel et non en celui de la centrale — la commission de négociations (100 personnes) devant se réunir sur le sujet,

jeudi et vendredi — a ajouté que l'intervention gouvernementale d'autorité (i.e. un décret) sera accompagnée de propos tels: "On a utilisé tous les moyens pour en arriver à une entente négociée, dont la désignation d'un observateur, et cela n'a abouti à rien."

Il attend toujours d'être informé officiellement par la partie patronale sur le mandat du commissaire et la nature de son intervention.

"Notons, précise le président de la CEQ, que le ministre de l'Éducation désigne un enquêteur pour enquêter sur son propre comportement." Le MEQ est le ministre de l'Éducation.

Quant à savoir quel sera le comportement des enseignants devant le commissaire, M. Charbonneau attend de connaître l'opinion des délégués syndicaux, à la réunion de jeudi.

Vérifiez et vous choisirez  
TÉLÉCOULEURS

La technologie de l'espace à la portée de vos doigts.

# Admiral

En vente du 18 au 21 février 1976



## 100% TRANSISTORISÉ

Jeu instantané, châssis modulaire "SS1000" M 10, lampe-écran Super Solarcolor avec bande négative de protection "en ligne", commande de couleurs Color Master d'une seule touche, finesse d'image VHF préréglée, commande rotative interrupteur-intensité, commandes de préférence rotatives, syntonisateur VHF/UHF transistorisé, raccordement de câble de 75 ohms, poignée de transport, modèle de table, coffret en plastique fini noyer. Dimensions: H. 18 1/8" - L. 23 3/8" - P. 17 3/8".



## 100% TRANSISTORISÉ

Coffret de couleur fini blanc ou rouge, châssis 100% transistorisé, syntonisateur VHF transistorisé, syntonisateur UHF à détente transistorisé, commandes rotatives pour interrupteur-intensité, contraste et luminosité, écouteur et prise inclus, un haut-parleur de 3", antenne télescopique monopolaire. Dimensions: H. 11 7/8" - L. 16" - P. 12 1/4".

**Kmart**

Satisfaction garantie  
Ou argent remis...  
plus qu'un slogan,  
UNE FACON DE VIVRE.

PLACE FLEUR DE LYS

550 Boul. Hamel Québec.

Lundi au mercredi, 9 à 5.30. Jeudi et vendredi, 9 à 9. Samedi, 8.30 à 5 hrs.

PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS...

999 Rue De Bourgogne St. Foy, Québec.

Lundi au mercredi, 9 à 6. Jeudi et vendredi, 9 à 9. Samedi, 8.30 à 5 hrs.

CARTES DE CRÉDIT

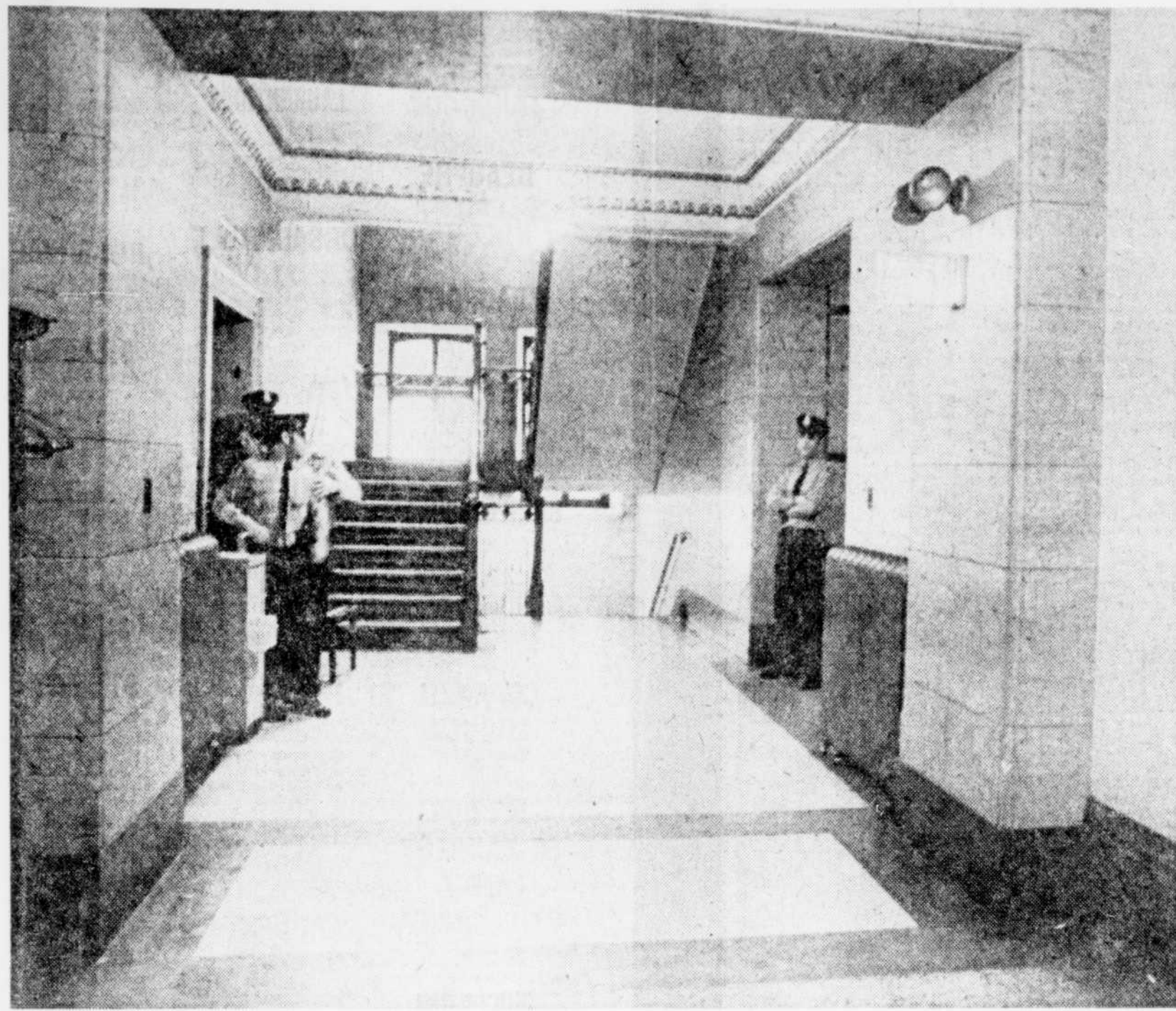
CHARGE X ET



ACCEPTÉES

# faits divers

## A la suite de l'incendie au greffe des sessions de la paix De trois à six mois pour reconstituer les dossiers



Toutes les portes du greffe sont sous bonne garde

par J.-Claude RIVARD

C'est fait: un incendie que l'on soupçonne d'origine criminelle, a détruit, en tout ou en partie, quelque 15.000 dossiers de la cour des sessions de la paix.

A plusieurs reprises, pourtant, depuis 1968, les journalistes avaient publiquement signalé ce danger aux technocrates du ministère de la Justice et du ministère des Travaux publics.

Bien entendu, ils s'étaient gardés de décrire la localisation du "talon d'Achille" du palais de justice de Québec, de façon à ne pas donner de mauvaise idée à personne.

LE SOLEIL, plus spécialement, en signalant le caractère inadéquat et l'exiguïté du palais de justice actuel, avait notamment signalé l'existence d'un local, comportant une fenêtre s'ouvrant sur l'extérieur, non fermée le soir par des volets d'acier, munie d'un grillage de qualité négligeable, dans lequel on conservait des dossiers d'une extrême importance. On avait signalé qu'il suffirait à un passant mal intentionné de lancer un cocktail molotov dans cette fenêtre pour tout détruire.

Ces choses avaient été écrites de la même façon que l'on déplore actuellement que certaines trappes de ventilation qui s'ouvrent sur les voûtes où l'on conserve les "pièces à conviction" sans aucune protection valable.

C'est de la même façon que l'on avait signalé l'insuffisance du nombre des gardiens de nuit habituellement en faction. C'est également de la même façon que l'on avait dit qu'il était étrange que les fenêtres longeant la rue Desjardins ne soient doublées de grillages adéquats. On avait de même déploré

que Dame Justice soit loin de donner l'exemple en ce qui a trait à l'observation de la loi dans les édifices publics... tout autant que les normes provinciales relatives à l'environnement des travailleurs dans un établissement commercial, industriel ou autre."

On n'a pas bougé!

Plusieurs milliers de dossiers calcinés ont été retirés du foyer d'incendie au cours de la journée d'hier.

On était encore au travail tard, hier soir, ainsi que cette nuit.

Derrière des portes closes, se fermant même au pas des journalistes, on empilait ce qui restait de valables de ces dossiers, dans des caisses de carton, pour les transporter ailleurs, pendant que des investigateurs examinaient tout, à la loupe presque.

Les caisses ont été transportées au "39 Saint-Louis" cet édifice qui sert actuellement de "succursale" au palais de justice. C'est là que des équipes de travailleurs oeuvreront, nuit et jour, pour reconstituer chacun des dossiers.

On n'est pas sans ressources: on dispose toujours des cartes plumières demeurées intactes et des plumitifs eux-mêmes. Hormis les procès-verbaux des greffiers, la couronne possède le double de tous les documents: actes d'accusation, notes sténographiques, etc... Les documents servant de pièces à conviction ont pu être épargnés, dans la plupart des cas, alors qu'ils se trouvaient dans des voûtes.

Il sera long, toutefois, de tout reconstituer les dossiers, à partir de ces éléments. On se donne trois mois pour y parvenir, en oeuvrant jour et nuit, grâce aux services d'une équipe spéciale. Mais le travail devrait normalement

prendre au moins six mois. Les plus pessimistes disent douze mois.

Marche de la justice

La marche de la justice ne devrait toutefois pas être trop compromise. Pour le moment, tous les dossiers des causes criminelles, devant procéder ces jours-ci sont intacts: ils se trouvaient à l'extérieur de la salle des dossiers, au moment de l'incendie.

Les causes inscrites aux assises, dont celle de Rodrigue Thériault, accusé du double meurtre de Limoilou, pourront de même procéder aux dates fixées.

Toutes les nouvelles causes pourront procéder à peu près immédiatement et dans un délai maximum de quinze jours. Les seules qui subiront du retard sont naturellement celles dont les dossiers devront être reconstitués.

Dans une forte odeur de fumée, les personnes véritablement ennuyées par le présent état de choses, sont les membres du personnel de la cour des sessions de la paix. On les a entassées, un peu comme du bétail, dans des salles de cour transformées en bureaux de fortune.

Et le reste...

Cette odeur de fumée fait invariablement penser à autre chose: s'il arrivait par malheur qu'un incendie se déclare un jour où les corridors sont bondés de monde?

Sur les étages, pas le moindre boyau d'arrosage pour lutter contre un éventuel incendie. Tout au plus, remarque-t-on, ici et là, quelques extincteurs chimiques.

Au plafond on remarque des affiches lumineuses annonçant une "Sortie". Certaines conduisent dans un véritable labyrinthe. D'autres, vers des portes constamment fermées sous clef.

**PHOTO CENTRE  
BRUNET**

**De nouveaux horizons avec ROLLEI**

**Rolleiflex SL 35**

- Objectif interchangeable Xénon f: 1.8.
- Déclencheur à retardement.
- Visée dans l'objectif.
- Vitesses de 1 à 1/1000<sup>e</sup> de sec.

**199.95**

**Rollei 35S**

- Nouvel objectif multi-couches.
- Objectif 40 mm f:2.8.
- Netteté de 3 pieds à l'infini.

**164.50**

**Rollei B35**

- Appareil de 24 x 36 mm.
- Objectif de 40 mm f: 3,5.
- Vitesses de 1/30 à 1/500<sup>e</sup> de sec.

**99.95**

**PHOTO CENTRE  
BRUNET**

605 est ST-JOSEPH  
Québec 2 529-5741

**PLACE LAURIER**  
Ste-Foy 656-1717

**LE Syndicat DE QUÉBEC**

• MAIL ST-ROCH • PLACE-LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS

**Concours de la mariée**

**Grand Prix de \$1,000**

en marchandises attribué le 1er juin 1976

**Comment participer**

- Chaque fiancée doit compléter la formule d'inscription au Salon de la Mariée, 3<sup>e</sup> étage du Mail St-Roch.
- Parents et amis, multipliez les chances de gagner à la fiancée de votre choix, en inscrivant son nom ainsi que son adresse à l'endos de toutes vos factures.
- Déposez-les dans une des boîtes spécialement placées à cet effet, dans chacun des 3 magasins du Syndicat de Québec, Mail St-Roch, Place Laurier et Place Fleur de Lys.

Le Syndicat a la robe dont tu rêves parmi sa collection du Salon de la Mariée. Elle comprend des modèles vraiment délicieux comme celui-ci, juvénile et très seyant en nylon à taille empire, manches courtes et jupe à traîne profilée. Entièrement blanche découpée et contournée de dentelle de coton et de fleurettes bleues, roses, jaunes, vertes ou blanches, 5 à 13 ans.

140.00

44.00

Salon de la Mariée, Mail St-Roch, 3<sup>e</sup> étage.

# Libéré, le capitaine Leblanc est accueilli en héros à Baie-Comeau

par J.-Claude RIVARD

Le plus beau cadeau de la "Saint-Valentin", c'est probablement le capitaine d'aviation Jean-Paul Leblanc et son épouse, Charlotte, qui l'auront reçu: c'est en effet samedi qu'ils ont appris la fin définitive d'un cauchemar de huit ans.

Une libération conditionnelle "exceptionnelle", en vigueur depuis neuf heures hier matin, a suspendu sa peine de deux ans d'emprisonnement, doublée d'une durée analogue de probation et d'interdiction de piloter un aéronef, soit la plus lourde sentence imposée, ces dernières années, dans un cas de négligence criminelle.

Le capitaine Leblanc, dont le sort a récemment ému l'opinion publique, en suscitant des réactions de toutes sortes à la radio et dans les journaux, ainsi qu'en provoquant l'envoi de pétitions de milliers de noms au solliciteur général du Canada, était impliqué dans un dramatique accident survenu près de Fort Chimo, en juin 1968. Dans des circonstances étranges, un technicien du ministère des Richesses naturelles, M. Patrick-Guy Guiguère, aurait été heurté par une partie d'un petit avion qu'il conduisait à basse altitude, selon l'hypothèse soutenue par la poursuite devant 12 jurés. Rien dans la preuve ne soutient toutefois celle-ci avait prétendu la défense.

**Enfin libre**

Les lourdes portes grillées du pénitencier où M. Leblanc avait appris à vivre dans la résignation depuis le 17 octobre se sont fermées, derrière lui, tôt hier matin. Son premier geste fut de rendre visite à l'une de ses sœurs qui habite la métropole. Puis, à cinq heures, accompagné de son épouse, il s'élevait sur les ailes de Québécois, cette fois comme simple passager, à destination de Baie-Comeau, là où il s'efforcera maintenant de tout oublier.

Depuis le moment de son incarcération, M. Leblanc n'a pas cessé, et seul moment, de demeurer à l'emploi de Golf Air. Hier soir, à son arrivée à Baie-Comeau, il fut accueilli comme un héros. Très bientôt, il doit reprendre ses fonctions d'administrateur et de chef-instructeur.

**L'affaire Leblanc**

Ce que la presse a appelé "l'affaire Leblanc" est probablement l'une des causes judiciaires qui aient suscité le plus de mystère, au cours des dix dernières années.

D'abord, il fallut attendre plusieurs mois, après le dramatique accident de Fort-Chimo avant de savoir si une plainte serait portée ou pas devant une cour de justice. Une personne, alors institutrice à Fort-Chimo, a révélé en exclusivité au SOLEIL que la population de Fort-Chimo était tout à fait réfractaire à l'enregistrement d'une telle plainte.

Les déclarations les plus troublantes furent toutefois celles faites au journaliste du SOLEIL, au début même du procès, par un enquêteur de la Sûreté du Québec: "C'est un procès que l'on n'a

pas le droit de perdre." Autre commentaire troublant, venant d'un surveillant fédéral du trafic aérien: "C'est une cause type: on va discipliner les pilotes de brousse."

Au bout d'un mois de procès, soit la veille de Pâques 1970, M. Leblanc a été trouvé coupable. Subsequently, le juge G.-R. Fournier l'a condamné à la peine que l'on sait.

**Tribunaux supérieurs**

L'affaire a rebondi devant la Cour d'appel. Sans mettre en cause la sévérité de la sentence, on en a appelé du verdict. Malgré la dissidence du juge Antoine Rivard, qui a vu dans le déroulement du procès des irrégularités et des illegalités susceptibles d'influencer la décision des jurés, les juges P.O. Owen et Elie Salvas ont maintenu le verdict (30 août 1971).

Cet été, c'était au tour de la Cour suprême du Canada de faire preuve de divergence de vues. Les juges DeGrandpré, Mortland, Judson, Ritchie et Pigeon ne voient aucune irrégularité majeure

dans la conduite de la preuve. Le juge en chef Bora Laskin et ses collègues les juges Dickson et Beetz affirment au contraire qu'il doit se tenir un nouveau procès. La sévérité de la sentence n'a pas été mise en question.

**Baie-Comeau**

Ce jugement partagé de la Cour suprême a suscité, au Québec, plus spécialement à Baie-Comeau, un mouvement populaire réclamant la clémence de l'Etat envers M. Leblanc.

La Chambre de commerce de Baie-Comeau; les associations de pilotes du gouvernement du Québec, d'Air Canada, de Nordair, de Québécois et de Golf ont, entre autres, adressé des pétitions au solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand.

Plus récemment, la presse s'est emparée de l'affaire, notamment dans les régions de Baie-Comeau, de Rimouski et de Matane. A Québec, elle trouva écho sur les ondes de Télé-4 et dans LE SOLEIL. Trois députés péquistes ont même parrainé, dans les journaux, la deman-

de de libération conditionnelle de M. Leblanc. Même des juges, principalement ceux qui avaient connu M. Leblanc comme pilote dans le Grand-Nord, ont appuyé de leurs signatures les demandes de clémence faites à l'Etat.

**En prison**

Après la décision partagée de la Cour suprême, maintenant le verdict de culpabilité prononcé contre M. Leblanc, personne n'osa, d'août à octobre 1975, exécuter le mandat d'arrestation émis contre ce dernier.

La raison en est que dans la région de Baie-Comeau, ce citoyen s'est acquis une réputation de véritable gentilhomme. Surtout, la population n'a pas oublié les dizaines de vies qu'il a sauvées, par son intrépidité de pilote de brousse, dans le Grand-Nord. La police attendait surtout le résultat des demandes de clémence adressées à M. Allmand.

Le 17 octobre, M. Leblanc s'est livré de lui-même à l'Institut Archambault, "pour sortir le plus tôt possible".

"Jean-Paul n'en pouvait plus de supporter l'épée de Damoclès qui lui pendait au-dessus de la tête" révèle sa belle-sœur, une dame de Sainte-Foy. La veille, il avait piloté son avion pendant toute la journée, rapporte-t-on.

Il s'est rendu seul à Parthenais, avec un beau-frère. "Blanc comme un drap, il s'est écrasé en sanglots sur une table" raconte ce dernier.

Les administrateurs de Parthenais n'ont d'abord rien compris: il leur fallut communiquer avec la police de Baie-Comeau pour en savoir davantage.

C'est alors qu'on le transféra à Sainte-Anne-des-Plaines. Même s'il logeait dans un pavillon à sécurité minimum, M. Leblanc a interdit à tous ses proches de le visiter; il ne pouvait supporter l'ennui résultant d'une telle visite. "Je préfère essayer de m'habituer" racontait-il.

Sa journée la plus pénible en prison: Noël. Il espérait bien la passer auprès des siens.

norman

**pour madame 'sans âge'**

a. Pour l'après-midi, ensemble robe à manches courtes retenue à la taille par une ceinture bouclée. Avec veston ouvrant ajusté, muni d'une chaînette, garni de fausses pochettes à rabat obliques. Dans les couleurs beige et vert. 16½ à 24½. Prix: **44.98**

b. Pour le soir, un magnifique trois-pièces comprenant jupe longue en acétate et polyester lavable, gilet sans manches et veston de tricot un fil à manches papillon. Avec comme garniture un long ceinturon noué. Dans les tons pastels rose et café. 10 à 16. Prix: **160.00**

En disant "portez à mon compte".

mail st-roch, place laurier, place fleur de lys, galeries chagnon

- ALMA NOEL DESJARDINS,**  
680, SACRE-COEUR,  
ALMA, QUE. 662-6444
- ANCIENNE-LORETTE CHARLES-E. CANTIN DENIS LABRECQUE**  
1370, ST-JACQUES  
872-2807
- BEAUPRE CLEMENT BOLDUC**  
11025, BOUL. STE-ANNE  
827-3757
- BEAUPORT CENTRE D'ESCOMPTE RACINE**  
682, ROYALE  
661-7721
- CHARNY PAUL ROY**  
827, 9e AVENUE  
632-2968
- CHARLESBOURG GASTON PELOQUIN**  
8435 BOUL. HENRI-BOURASSA  
CHARLESBOURG,  
QUE. 623-9883
- LORENZO PROULX**  
7755, 1re AVENUE  
623-9811
- MARIUS ST-LAURENT LISE-T. ST-LAURENT,**  
Place Bourg-Royal  
1010 EST, 80e RUE  
628-8212
- CHICOUTIMI JUSTIN MALTAIS**  
26, EST RUE RACINE,  
CHICOUTIMI, QUE. 549-0950
- COURVILLE BERNARD VEZINA**  
10, RUE VACHON  
661-3797
- DONNACONA JEAN-YVES HOULE**  
226, NOTRE-DAME  
285-3131
- GIFFARD LIONEL DROUIN**  
3075, CHEMIN ROYAL  
GIFFARD - 663-0504
- J.-C. GARIEPY**  
2431, EVANGELINE  
661-3373
- GABRIEL PERRAULT ROGER CARON**  
3123, CHEMIN ROYAL  
GIFFARD - 661-3737
- LAUZON BEAUDOIN & THERRIEN**  
247, ST-JOSEPH  
LAUZON
- LEVIS RAYMOND BOUTET**  
LES GALERIES ROND-POINT  
833-3444
- CHRISTIAN VEILLEUX**  
72, COTE DU PASSAGE  
637-8829
- LORETTEVILLE JEAN-YVES DURAND**  
34, BOUL. VALCARTIER  
842-3621
- RAYMOND MARTEL**  
175, RUE RACINE,  
LORETTEVILLE, QUE. 842-3627
- GERALD MATTE**  
592, RUE RACINE  
842-2971
- MONTMORENCY MARTIN BOULET**  
4164, BOUL. STE-ANNE  
661-6948
- MONTMAGNY DENYS THIBAUT**  
93, ST-JEAN-BAPTISTE  
248-0333
- NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES ROMUALD DEMERS**  
20, RUE DE L'EGLISE  
849-4432
- ORSAINVILLE MME RITA DELAGE**  
CENTRE D'ACHATS LIRAY  
4000, BOUL. DU JARDIN  
626-5383
- RAYMOND DORION**  
4034, BOUL. DU JARDIN  
ORSAINVILLE, QUE. 623-5451
- QUEBEC LAWRENCE BEAUSOLEIL**  
2567, PERE-LELIEVRE  
681-6297
- LANGIS BILODEAU**  
2126, BOUL. STE-ANNE  
661-3785
- JEAN BOISSINOT**  
1317, CHEMIN STE-FOY  
527-3451
- BERNARD CARON**  
1309, BOUL. MASSON  
871-8801
- LAURENT CHABOT**  
130, HERMINE  
525-6974
- JEAN DROUIN**  
1074, RUE ST-JEAN  
692-3061
- ROLAND FRENETTE**  
1501, DE LA CANARDIERE  
529-2913
- MICHEL GINGRAS**  
1700, 1re AVENUE  
524-3555
- ANDRE GOSSELIN**  
423, AQUEDEUC  
525-4505
- PAUL GUERTIN**  
1400, 4e AVENUE  
529-9961
- C.-ROBERT LACHANCE**  
2504, MAUFLIS  
661-7778
- GEORGES LACHANCE**  
2329, BOUL. STE-ANNE  
661-3759
- FLORENT LETOURNEAU**  
369, DE LA COURONNE  
529-2121
- MARQUIS & BOUCHER**  
501 3e AVENUE  
QUEBEC - 522-2091
- CAMILLE-A. PEPIN**  
248 OUEST, RUE ST-JEAN  
529-9966
- JEAN-PAUL PEPIN et JEAN TRUDEL**  
2005, 1re AVENUE  
522-6489
- PAUL POULIOT**  
3190, 1re AVENUE  
623-1544
- PHIL. SAVARD**  
314, OUEST, ST-VALLIER  
522-8229
- BENOIT ST-CYR**  
1150, AVENUE CARTIER  
525-8132
- MAURICE VILLENEUVE**  
1554, 3e AVENUE  
524-5471
- ROBERVAL YVON HOUE**  
860, BOUL. ST-JOSEPH  
275-0942
- SILLERY L.-P. DEMERS**  
905 OUEST, ST-CYRILLE  
683-3531
- J.-ROBERT LACHANCE**  
1308, AVENUE MAGUIRE  
681-3525
- MARC LACHANCE**  
1463, AVENUE MAGUIRE  
527-2313
- STE-FOY PATRICK CULLEN**  
2150, CHEMIN STE-FOY  
651-9115
- GODBOUT & TURCOT**  
2968, CHEMIN STE-FOY  
658-2470
- L.-M. LAFLAMME**  
1477, CHEMIN STE-FOY  
527-4516
- ANDRE LEVESQUE**  
822 NORD, AV. MYRAND  
681-2921
- PIERRE RACINE**  
3207, CHEMIN STE-FOY  
651-3230
- GILLES ROY**  
2562, BOUL. LAURIER  
653-9333
- ST-ROMUALD ANDRE BLONDEAU**  
70, RUE PRINCIPALE  
839-8897
- YVON VAILLANCOURT**  
122, DE LA FABRIQUE  
ST-ROMUALD  
839-4116
- ST-NICOLAS CAMILLE GAGNON**  
PLACE NORMANDE  
831-9661
- STE-MARIE CO. BEAUCE GILLES LAROCQUE**  
73, NOTRE-DAME  
387-5411
- ST-MARC-DES-CARRIERES LOUIS EBACHER**  
736, AVENUE PRINCIPALE  
268-3531
- THETFORD MINES PIERRE DUSSAULT**  
130 OUEST, 1re AVENUE  
335-2901
- VILLE VANIER JACQUES PELCHAT**  
213, AVENUE GIGUERE  
683-3453
- VALCARTIER BERNARD LEFEBVRE**  
CAMP VALCARTIER  
844-3608
- VILLENEUVE JACQUES RAYMOND**  
1090, BOUL. DES CHUTES  
VILLENEUVE, QUE.  
667-3101

**CONSULTEZ NOS EXPERTS POUR UN SERVICE D'ESTIME SELON LES BESOINS DE VOTRE INDUSTRIE**

**S** pécificités, montages, fabrication et entretien, réparations de remorques de tous genres.

**A** ssemblage de réparation.

**M**aintenance générale, soudure, mécanique de marine, réparation de bouloirs.

**S**ervice pour et sur.

**O**uvrage exécuté au 12, St-Laurent, Lévis.

**N**uméro de téléphone: 837-5220

---

**CONSULTEZ NOS EXPERTS INDUSTRIES**

**SAMSON INC.**

12, RUE ST-LAURENT LEVIS 833-5220

# services UNIPRIX

## SUPER-UNIPRIX

**108**

VALEUR \$1.69

**SECRET**  
**ULTRA SEC**

Déodorant parfumé, non parfumé en aérosol format de 6 oz  
Aussi coupon prime de 20¢ échangeable sur le champ.

**105**

VALEUR \$1.98

**SOFTIQUE**

Sel de bains aux herbes, bleu or, vert format de 16 oz.

**79**

VALEUR \$1.69

**TAME**

Rince-crème, rég. avec corps, extra, citron  
Format de 8 oz PLUS 50% gratis.

**85**

VALEUR \$1.59

**GILLETTE**  
**FOAMY**

Crème à barbe assortie 11 oz.

**158**

VALEUR \$3.15

**STAYFREE**

Mini-serviettes sans ceinture en format de 48's

**183**

VALEUR \$4.00

**OLD SPICE**

Lotion après rasage 9 oz.  
OLD SPICE AFTER SHAVE

**241**

VALEUR \$3.19

**KOTEX**

Serviettes sanitaires Rég. super, plus en 48's

**159**

VALEUR \$3.34

**LISTERINE**

Rince-bouche format 30 oz.

## VALEURS UNIPRIX

 <p><b>MISS BRECK</b> Fixatif rég. super, Format 16 oz VALEUR \$2.59 <b>1 33</b></p>	 <p><b>BRECK SHAMPOO</b> Normal, huileux et sec \$2.99 VALEUR <b>1 63</b></p>	 <p><b>CREST</b> Dentifrice anticarie rég. menthe Format de 100 ml VALEUR \$1.59 <b>1 01</b></p>	 <p><b>PSSSSST de Clairol</b> Shampooing sec format 7 oz rég. huileux, citron VALEUR \$2.49 <b>1 27</b></p>	 <p><b>PLAYTEX</b> Tampons hygiéniques en 30's Rég. Super VALEUR \$2.29 <b>1 48</b></p>	 <p><b>PLAYTEX</b> Tampons hygiéniques désodorisants 30's rég. super VALEUR \$2.59 <b>1 69</b></p>
 <p><b>ADORN</b> Fixatif pour cheveux bleu, rouge, vert et pourpre 13 oz VALEUR \$3.29 <b>1 66</b></p>	 <p><b>MURINE</b> Gouttes pour les yeux 45 ml VALEUR \$2.09 <b>1 18</b></p>	 <p><b>VASELINE</b> Huile de bains format de 4 oz plus 2 oz gratis VALEUR \$2.14 <b>99¢</b></p>	 <p><b>VASELINE</b> Gelée de Pétrole blanche 12 oz VALEUR \$1.80 <b>1 08</b></p>	 <p><b>DRY LOOK</b> Fixatif de Gillette pour homme, rég. extra hold format 6 oz VALEUR \$1.69 <b>99¢</b></p>	 <p><b>NOXZEMA</b> Déodorant à bille Format 3 oz VALEUR \$1.89 <b>1 06</b></p>
 <p><b>F.D.S.</b> Déodorant hygiénique Format 3 oz Rég. fort ou extra-fort VALEUR \$2.29 <b>1 35</b></p>	 <p><b>MIDOL</b> Pour les malaises menstruels Format de 36's VALEUR \$1.47 <b>88¢</b></p>	 <p><b>SCOTTOWELS</b> Essuie-tout 2 rouleaux VALEUR \$1.17 <b>87¢</b></p>	 <p><b>COUCHES BABY SCOTT</b> Couches bébés régulières en 30's ou super en 24's VALEUR \$2.44 <b>1 91</b></p>	 <p><b>SNAP</b> Le lave-visage pour adolescents Format de 6 oz VALEUR \$1.59 <b>96¢</b></p>	 <p><b>EFFERDENT</b> Pour nettoyer les dentiers 42 comprimés VALEUR \$1.49 <b>80¢</b></p>
 <p><b>MINARD</b> Liniment Format 4 oz VALEUR \$1.19 <b>69¢</b></p>	 <p><b>JOHNSON</b> Poudre pour bébés 14 oz VALEUR \$2.09 <b>1 26</b></p>	 <p><b>MEGGEZONES</b> Pastilles miel et citron 50 gr. VALEUR 98¢ <b>51¢</b></p>	 <p><b>2 ND DEBUT</b> Traitement permettant le rapprochement du visage C.E.F. 1200 Format de 8 oz VALEUR \$10.50 <b>6 48</b></p>	<p><b>LIMITE 3 PAR CLIENT</b> <b>PRIX AU COMPTOIR EN</b> <b>VIGUEUR DU 18 AU 29 FEVRIER</b> QUANTITE LIMITEE JUSQU'A EPUISEMENT DE LA MARCHANDISE.</p>	

# Les voleurs aussi ont fêté le Carnaval de Québec

par Lucien LATULIPPE

Pendant que des centaines de milliers de personnes célébraient bruyamment la dernière fin de semaine du Carnaval de Québec, un certain nombre d'autres travaillaient en silence et c'est ainsi que la police de Québec dénombrait-elle, hier, environ 75 délits, soit cambriolages, vols à main armée et méfaits.

Cette avalanche de plaintes s'est mêlée aux nombreux accidents qui, heureusement, n'ont fait aucun mort ni blessé grave. Elle est venue s'ajouter aux 178 personnes que les policiers ont dû conduire aux cellules du parc Victoria, pour la protection de ces gens dans un bon nombre de cas.

Le rapport du bureau des relations publiques de la police de Québec mentionnait, hier, qu'il y avait eu cambriolage de 16 commerces et de 15 maisons, que huit vitrines de commerces avaient été fracassées et qu'il y avait eu vol avec effraction dans 31 automobiles. A cela, se sont ajoutés deux vols à main armée et une tentative de hold-up.

Parmi les vols les plus importants, il y a celui chez Popeye Burger, rue Saint-Jean, où le coffre-fort a été éventré et dépouillé d'une somme de \$1.300. Il y a aussi vol de \$1.200 en argent au club social des Syndicalistes Enr., sur le boulevard Charrest est; vol de \$900 en bibelots chez Les Artisans du Fort, au 44 rue Sous-le-Fort; vol de \$800 en argent dans le tiroir-caisse à la Cloche d'Or Inc., rue Saint-Jean; vol de \$200 en argent au Studio Ross Inc., rue Saint-Vaillier ouest; et vol de \$200 en cigarettes à la salle de Billard Saint-Jean, sur la rue Saint-Jean.

Les hold-up ont été commis à la bijouterie Gagnon et Fils, au 518 avenue des Oblats, et au bar d'essence du 756 boul. des Capucins. Au premier endroit, trois "cagouleurs" ont mis la main sur \$1.500 en bijoux. Ils étaient armés de carabines tronçonnées. Au second, deux individus également armés d'une carabine tronçonnée ont raflé environ \$70.

#### Un handicapé

Au nombre des 178 personnes qui ont été enregistrées aux cellules du parc Victoria, il y avait 60 juvéniles. Il y avait aussi un handicapé en chaise roulante qui a été recueilli alors que ses facultés étaient passablement affaiblies par l'alcool.

Les autorités policières avaient pris leurs précautions, sachant par expérience que bien des gens se rendaient malades en ingurgitant un peu trop. Elles avaient retenu les services du Dr Jacques Flourde et d'une infirmière. Deux matrones étaient aussi en devoir.

Comme le faisait remarquer le capitaine Rosaire Laroche qui était en charge des cellules, samedi soir, bien des personnes, hommes et femmes, ont été amenées aux cellules pour leur propre protection et certaines étaient très malades. Aucune plainte ne sera portée contre elles.

La police de Québec avait de plus préparé une vaste salle de la centrale pour les gens, les jeunes surtout, qui n'avaient pas d'endroit pour coucher. Au milieu de la nuit, le plancher était couvert de sacs de couchage. "Ca roupillait et même ça ronflait de plus belle".

## Un chalet incendié à Lac-Beauport

Le chalet suisse de M. Léo Normand a été détruit par le feu à Lac-Beauport, hier. Les pertes sont estimées à \$70.000.

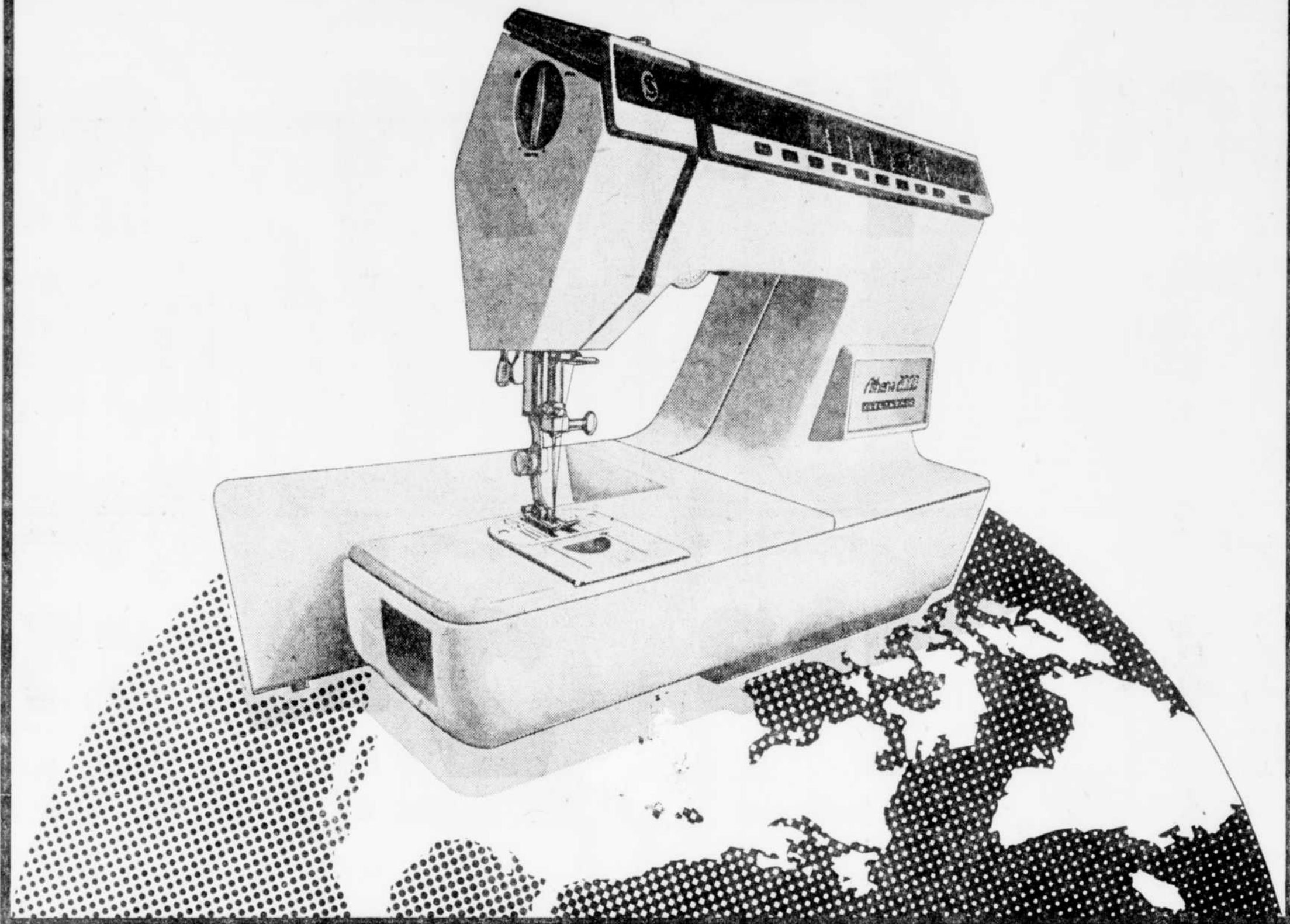
L'incendie a éclaté vers 11h du matin et il a été signalé par un livreur d'huile. Mme Normand se trouvait à l'Auberge Normande, propriété de M. Normand, et ce dernier était en voyage.

M. Normand a dit au SOLEIL, hier soir, que rien de l'ameublement n'avait pu être sauvé. Le chalet s'élevait dans le flanc de la montagne, du côté nord de la route du lac.

Le feu couvrait encore dans les décombres à 22h30 et les pompiers de Lac-Beauport se tenaient sur les lieux. Les 350 gallons d'huile du réservoir de la fournaise alimentaient le brasier.

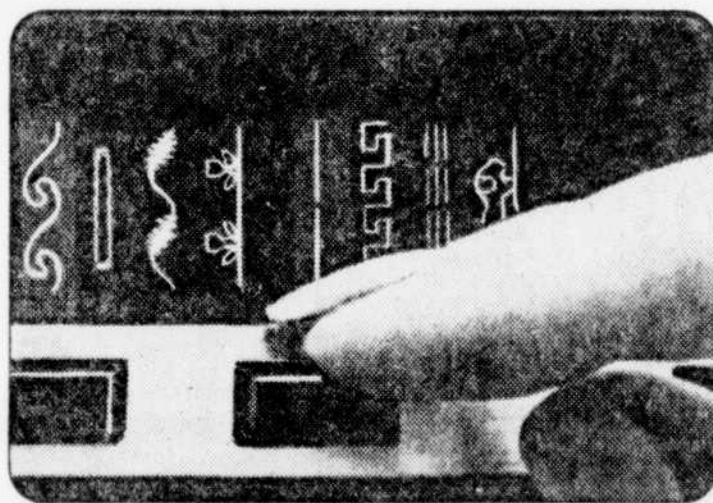
## La machine à coudre électronique

# Athena\* 2000



elle est unique au monde.  
Choisissez votre point, poussez un bouton et cousez...

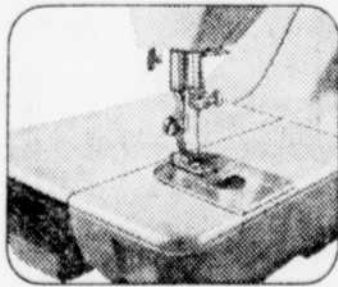
C'est aussi simple que cela. Vous n'avez plus à vous préoccuper des opérations techniques, il vous suffit de déployer vos talents de couturière. C'est un minuscule cerveau électronique à circuits à semi-conducteurs miniaturisés qui a permis aux ingénieurs de Singer de créer cette merveille. Ce cerveau électronique remplace plus de 350 pièces mécaniques. Ce "cerveau" est le cœur et l'âme de l'Athena 2000—la machine à coudre qui fait tout pour vous, sauf penser. Avec l'Athena 2000, vous avez tous les points au bout du doigt.



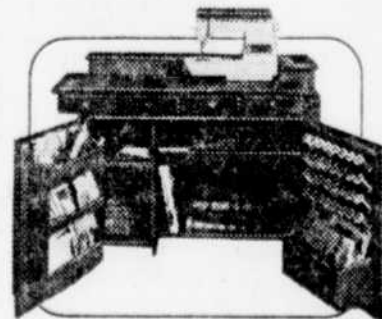
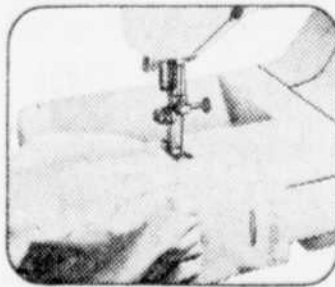
Il suffit de pousser un bouton pour passer d'un point à un autre. Pas de cames à ajouter ni de réglages à faire. Même les travaux les plus compliqués s'effectuent facilement et rapidement. L'Athena 2000 garde en "mémoire" tous les points dont vous aurez besoin, comme par exemple, le nouveau point pour faire des boutonnieres de chemise. La boutonniere se fait en une seule étape et quand elle est terminée, l'aiguille s'arrête d'elle-même. L'Athena 2000 effectue toutes les opérations dans un temps record. Entrez dans l'ère de l'électronique. Venez essayer l'Athena 2000 dès aujourd'hui.



Elle est programmée par un "cerveau" électronique encore plus petit qu'un dé à coudre.



Le plateau "Flip & Sew\*" vous permet de passer de la surface de travail normale au bras libre d'un coup de pouce. Bandes de taille, poignets, etc. se coudront beaucoup plus facilement.



Cet élégant meuble est conçu de façon à ce que vous puissiez facilement ranger tout votre matériel de couture.

Facilités de paiement  
Une allocation généreuse sera accordée sur votre machine à coudre peu importe son âge ou sa marque.

# SINGER

Centres de couture et concessionnaires autorisés participants.  
Couds donc. C'est facile avec Singer.

Vous trouverez une machine à coudre ZIGZAG Singer pour aussi peu que \$129.95

MAIL ST-ROCH  
PLACE FLEUR DE LYS  
PLACE L'ORMIERE

522-8128  
529-5291  
843-2845

PLACE LAURIER  
CHICOUTIMI  
RIMOUSKI  
ORSAINVILLE

651-4021  
(418)549-0080  
(418)723-2072  
626-9333

LEVIS  
DONNAGONA  
MONTMAGNY  
BAIE-ST-PAUL

(418)837-6157  
(418)285-2552  
(418)248-3734  
(418)435-2644

RIVIERE-DU-LOUP  
CABANO  
TROIS-PISTOLES  
LA POCATIERE

(418)862-2789  
(418)854-3003  
(418)851-3216  
(418)856-3712

# Le tribunal refuse la protection de la loi à Poulin

par J.-Claude RIVARD

L'homme d'affaires québécois Henri-Georges Poulin s'est vu refuser le droit de recourir à la protection de la loi, hier, alors qu'il se retrouvait face à face avec l'industriel Paul Vachon, de Sainte-Marie de Beauce, au stade d'une interrogation au préalable.

C'est le juge André Trottier, de la cour supérieure, qui a statué que, dans le litige qui l'oppose actuellement à M. Vachon, Poulin se trouve devant une cour civile, c'est-à-dire devant un tribunal distinct de la cour criminelle devant laquelle il doit être prochainement jugé sous une accusation d'extorsion aux dépens de M. Vachon.

Le juge Trottier lui a aussi refusé le droit de pouvoir se prévaloir de la protection de la loi compte tenu des impératifs posés par la loi de la

preuve au Canada et du Code de procédure civile.

Somme toute, l'ancien propriétaire du restaurant La Bourgogne, de Sainte-Foy, au droit que possède M. Vachon de l'interroger, hors cour, sur la véracité et la suffisance de la déclaration assermentée qui lui ont permis d'obtenir, jeudi soir dernier, sous la signature du juge-en-chef associé Eugène Marquis, des brefs de saisie-arrêt avant jugement, de \$200.000 et de \$425.430 sur les biens de M. Vachon.

Le litige

Dans les deux cas, les brefs sont destinés à protéger l'issue de recours en action paulienne.

Dans le premier cas (\$200.000), M. Henri-Georges Poulin, prétend sous la foi du serment que M. Vachon aurait agi en fraude de ses créanciers en ce qui con-

cerne un emprunt de \$200.000, portant intérêt à 3 p.c., en hypothéquant tous ses biens, à propos d'une transaction conclue le 27 juin 1975.

Dans le second cas, il en serait de même pour des montants totalisant \$425.430 à propos de transactions conclues les 1er et 2 février 1975.

C'est sur la foi de ses affirmations que le juge Marquis avait émis le bref de saisie-arrêt avant jugement sur les biens, meubles et immeubles de M. Vachon.

La presse

La presse devait toutefois devancer le huissier, ce qui a, en quelque sorte servi les intérêts de ce dernier. Le bref fut émis, vers cinq heures, jeudi soir.

Vers les huit heures, vendredi matin, M. Vachon en était officiellement informé par une dépêche de la presse

canadienne, reçu sur son téléscripteur.

A neuf heures, il se rendait à la banque pour y retirer ses actifs et documents de valeur. Lorsque le huissier s'y présenta, vers les 11 heures, le gérant lui montra le texte de la dépêche lui signifiant qu'il n'avait rien à lui remettre...

L'interrogatoire

Se prévalant des dispositions de l'article 93 du Code, M. Vachon sommat hier son antagoniste à se présenter au

palais de justice pour un interrogatoire au préalable. Me Jean Morrissette le représentait.

L'avocat de Poulin, Me Jacques Bouchard, a réclamé le droit de son client de bénéficier de la protection de la cour "par anticipation" en expliquant que ses réponses pourraient avoir des repercussions sur l'issue de la poursuite en extorsion actuellement latente aux sessions de la paix.

Le juge Trottier a refusé en

expliquant, d'abord que la cour civile et la cour criminelle sont deux entités distinctes. En second lieu, il a statué que rien dans le Code de procédure civile ne permet l'octroi d'une protection de la loi "par anticipation", cette dernière ne pouvant être accordée qu'au moment de l'audition de témoins. Enfin, le juge Trottier a tranché que la protection accordée par la loi de la preuve au Canada n'est valable qu'en ce qui concerne l'application d'une loi émanant du Parlement fédéral, et non pas dans

le cas d'une loi provinciale, telle que le Code de procédure civile.

Somme toute, le juge a déclaré que si Poulin a cru opportun d'opérer une saisie-arrêt avant jugement sur les biens de M. Vachon, il doit se plier aux impératifs de la loi, c'est-à-dire, se soumettre obligatoirement à l'interrogatoire préalable.

A venir

L'affaire n'est toutefois pas finie. Demain les parties se

retrouveront devant le juge Trottier.

Au nom de M. Vachon, Me Morrissette doit plaider une requête en cassation de la saisie-arrêt avant jugement en argumentant la fausseté de la déclaration assermentée de M. Poulin.

En supposant que cette requête ne soit pas accordée, les parties se retrouveront, de nouveau, devant ce même juge, jeudi matin. Cette fois, on plaidera sur l'insuffisance de l'affidavit.

## Ouverture du procès de l'ex-agent Samson

MONTREAL (PC) — Le procès de l'ex-agent Robert Samson de la Gendarmerie royale du Canada, sous l'accusation d'avoir fabriqué et déposé une bombe au domicile du président de la société Steinberg, M. Melvin Dobrin, a débuté hier à Montréal, sous la présidence du juge Peter V. Shorteno.

Le choix du jury: neuf hommes et trois femmes, s'est fait rapidement et la première journée du procès a donné lieu à l'audition de quatre témoins. Un dessinateur et un photographe de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) ont signalé à l'attention du jury les particularités topographiques ainsi que les coordonnées du lieu où se produisit une déflagration, tôt le 26 juillet 1974 chez les Dobrin, à Ville-Mont-Royal.

Le premier policier arrivé sur les lieux après un appel à la bombe, Pierre Zanettin, patrouille les rues de Ville-Mont-Royal depuis dix ans. Il signale que l'éclairage y est très bon l'hiver mais que le

feuillage rend cet éclairage moins efficace durant la période estivale. C'est lui qui huma "l'odeur caractéristique" de l'explosion en s'ap-

prochant de l'arrière de la maison des Dobrin, c'est à lui que Melvin Dobrin vint ouvrir la porte arrière qui donnait sur le patio.

**SPECIAL**  
COURS DE CONVERSATION  
ANGLAISE  
RESULTATS GARANTIS  
GARANTIE ECRITE

Les tarifs comprennent: frais d'inscription - livres.

Reconnu par le  
Ministère de  
l'Éducation  
Permis n° 669652  
(culture personnelle)

**LPS**

LANGUAGE POWER SYSTEMS  
500 est, Grande-Allée, 4e étage — 529-0331

**Pollack**  
Mail St-Roch, Galeries Chagnon, Lévis.



La mode à vos pieds!

Déjà le printemps vous attend chez Pollack. Vous y trouverez tous les accessoires-mode, comme ces jolies sandales appareillant avec vos tenues printanières.

B- Confortable sandale genre mule, importée d'Italie, en cuir et plateforme en paille. Couleur: tan. **34.98**

A- Élégante sandale importée d'Espagne, en cuir et plateforme imitation de paille. Couleurs: tan, blanc. **22.98**

CHAUSSURES POUR DAMES (Rayon 470).  
Mail St-Roch et Galeries Chagnon, Lévis, deuxième.

# NOUS FERMONS LE MAGASIN

**Pollack**  
SAINTE-FOY

# 30%

## DE REDUCTION

SOUSTRAIT DIRECTEMENT DU PRIX  
DE VENTE REGULIER DE TOUTE LA  
MARCHANDISE EN MAGASIN

Tout doit être vendu: vêtements pour hommes, femmes et enfants, meubles, appareils électriques, accessoires-maison, etc.

A vous de profiter de notre DERNIERE VENTE!

Plus de \$1,500,000 de marchandises de première qualité, portant des marques réputées, offertes à prix de sacrifice.

- Utilisez l'argent comptant ou les cartes de crédit Pollack, Master Charge ou Chargex
- Aucune mise de côté
- Toute vente finale

**OUVERT TOUS LES JEUDIS ET VENDREDIS SOIR JUSQU'À 9 HEURES**  
Samedi de 9 heures A.M. à 5 heures P.M.

## Tempête surprise

par Tom FRECHETTE

La tempête qui s'est abattue sur la région de Québec, ce matin, a pris tout le monde par surprise.

Le vent a commencé à souffler vers 6h sur le territoire dans la direction est-nord-est et a atteint une vitesse de 20 à 25 milles à l'heure au moment où une précipitation de neige s'amorçait. Entre 8h30 et 9h30, la visibilité était presque nulle.

Les différents services de police ont été particulièrement occupés à patrouiller les principales artères aux prises avec des problèmes d'embouteillage.

Sur le boulevard Henri IV notamment, quelque 200 voitures ont été impliquées dans des accidents ou étaient en panne. A plusieurs endroits sur le boulevard de la Capitale, des remorqueuses ont eu fort à faire pour dégager les voitures qui obstruaient la circulation.

Dans l'est de ce même boulevard, un camion a frôlé de trop près une voiture-patrouille de la SQ de Québec-Métro et a endommagé l'arrière de la voiture de la police. A la suite d'un bref arrêt, le camionneur semble avoir profité de la condition difficile de la route, car il a continué sa route. Les agents de la SQ ont alerté la police municipale de Sainte-Foy et la SQ du poste de Charny pour surveiller le passage de ce camion se dirigeant vers le pont Pierre-Laporte.

Sur le chemin du Vallon, un autobus scolaire transportant six enfants est tombé en panne. Avec l'aide de la police, les jeunes ont été placés en sécurité.

Une voie d'accès au boulevard de la Capitale a été fermée à la circulation, à la hauteur du boulevard Masson.

Vers 9h, le secteur de la 10e avenue-est a connu les ennuis d'une panne d'électricité. Aux alentours de 10h, la police du Québec était invitée à prêter assistance à une femme sur le point d'accoucher, dans le secteur du rang Saint-Claude.

Selon un rapport du bureau de la météorologie de Sainte-Foy, la neige devait cesser de tomber vers 15h, et la vitesse du vent diminuer sensiblement.

## Calme au conseil de Sept-Iles

par Gilles OUELLET  
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Devenu le point chaud de l'actualité locale depuis bientôt trois semaines, la fièvre a subitement tombé à l'hôtel de ville de Sept-Îles.

Contrairement aux deux assemblées précédentes où plus de 125 personnes réclamaient des éclaircissements sur les comptes de dépenses des élus municipaux au dernier congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec, la réunion régulière du conseil n'en fit presque pas écho, hier après-midi.

Environ une soixantaine de personnes ont assisté en silence aux discussions sur les travaux en cours en ville, sur la malpropreté de l'arena, sur un problème avec les camionneurs, sans oublier une volumineuse correspondance.

## Rubéole sur la Rive-Sud

par Gilles PEPIN  
du bureau du Soleil

LEVIS — De nombreux cas de rubéole, une maladie généralement bénigne mais contagieuse, ont été décelés, depuis une quinzaine de jours, sur la Rive-Sud.

Il ne s'agit toutefois pas d'une épidémie, a précisé au SOLEIL, hier, le Dr Roger Roberge, directeur du département de santé communautaire, à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Le virus a quand même atteint un bon nombre d'enfants. Ce qui amène les autorités médicales à inviter les parents à être vigilants.

# Prix Spécial-Syndicat

du 17 au 21 février inclusivement

Lessiveuse Maytag  
"Tissu-Matic"

- Cycles programmés pour tous les tissus.
- Choix de 3 niveaux d'eau et de 3 températures.
- Finition d'acier zingué antirouille.
- Blanc ou or.

Sécheuse Maytag  
"Toute Douceur"

- Fameux (halo de chaleur) exclusif à Maytag.
- 3 cycles programmés de séchage en douceur, pour tous les tissus.
- Blanc ou or.

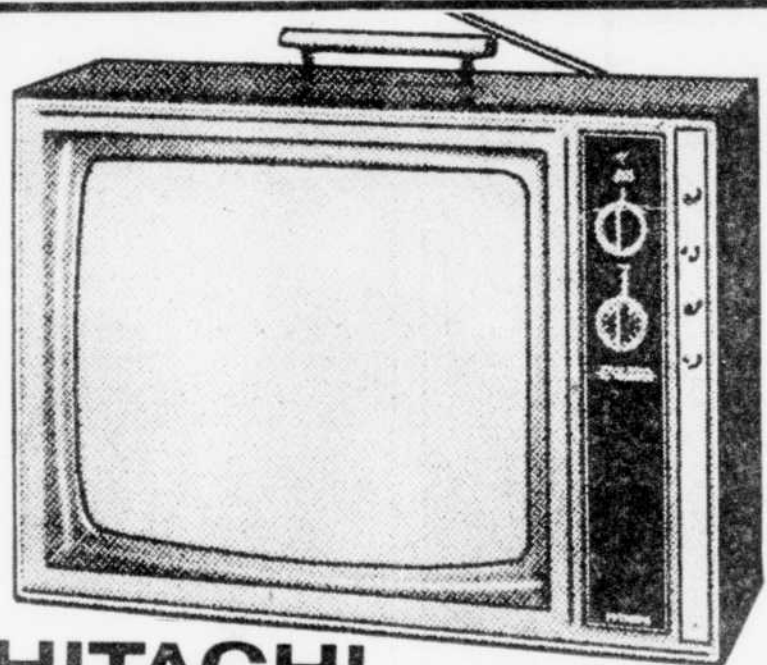
Garantie fiabilité Maytag  
et service de l'usine.  
Livraison 15 jours.

Appareils électriques, Mail St-Roch,  
6e étage, Place Laurier et  
Place fleur de Lys.



MAYTAG

LE Syndicat DE QUÉBEC  
MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS  
**Wendy**  
mode-foyer



**HITACHI**  
Téléviseur portatif 20" Hitachi,  
noir et blanc

**199.<sup>00</sup>**

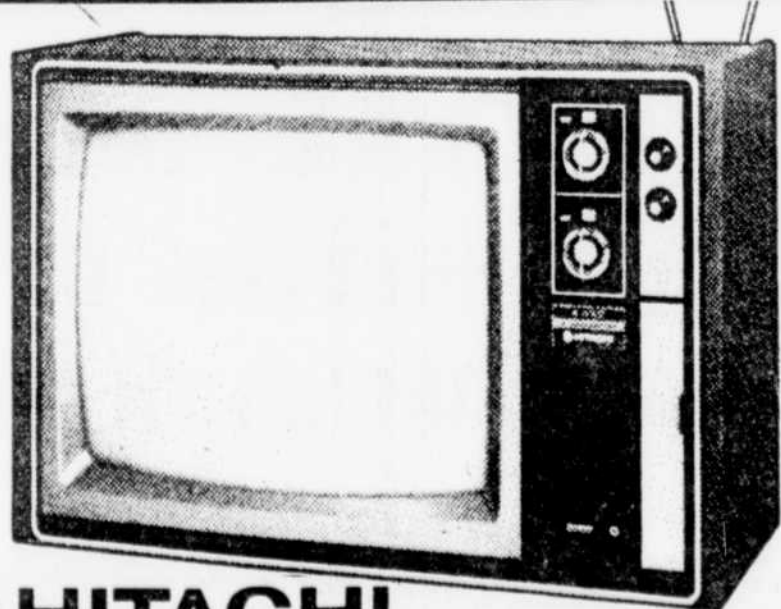
- Syntonisateur UHF. • Circuit de commande automatique. • Structure sans châssis. • Circuit pour éliminer les bruits.



**RCA**  
Télécouleur portatif 20" RCA,  
tout transistorisé

**497.<sup>00</sup>**

- Excellent appareil doté de tous les derniers perfectionnements.
- Châssis tout transistorisé. • Une seule touche pour régler automatiquement la couleur, la brillance et le contraste. • Syntonisation automatique. • Entrée supplémentaire pour le câble. • Image instantanée.
- Sélecteur de canaux rotatif UHF/VHF transistorisé. • Indicateur de canaux à lecture directe. • Tube-image 20" également disponible.



**HITACHI**  
Télécouleur portatif 20" Hitachi,  
exclusif au Syndicat

**599.<sup>00</sup>**

- Circuit 100% transistorisé. • Réglage d'image électro-automatique. • Tube d'image couleur "Luma 1" assurant une image plus claire et nette.



**HITACHI**  
Ensemble stéréo-modulaire  
de haute qualité Hitachi

Rég. 382.00  
**299.<sup>00</sup>**

- Comprenant un amplificateur-récepteur AM-FM, une table tournante automatique, deux puissants haut-parleurs et un lecteur de cartouches 8 pistes.

# 40% des jeunes placés en centres d'accueil ne devraient pas y être

par Ghislaine RHEAULT  
envoyé spécial du Soleil

**MONTREAL** — Le réseau actuel des services aux jeunes dits "mésadaptés sociaux" est gravement déficient et l'éventail des mesures dont on dispose est beaucoup trop restreint.

— 40% des 5,000 jeunes placés en centres d'accueil ne devraient pas y être.

— Ces 73 centres qui drainent un budget annuel de \$60 millions sont mal utilisés.

— La formation du personnel des centres laisse à désirer. La scolarité moyenne des éducateurs est de 13,7 ans et l'ancienneté moyenne de 2,7 ans.

— La réinsertion sociale et la préparation au travail sont des dimensions négligées par les centres. 12 sur 73 occupaient l'année dernière de réinsertion sociale et seul le Centre du Mont-Saint-Antoine prenait en considération la préparation au milieu du travail.

Tels sont quelques-uns des symptômes de carences dont souffre le réseau et qui viennent d'être soulevés par la publication du rapport Batshaw. Ce comité de 8 membres formé l'année dernière après une série de crises traversées par les centres de détention de jeunes adolescents propose dans 166 recommandations un train de mesures et de ressources nouvelles pour transformer cette "poudrière" qu'est devenu le réseau des centres d'accueil au Québec.

Placé sous le signe de "l'intervention minimale" de "l'intégration du jeune dans son milieu", de "l'évaluation constante" des interventions, le rapport critique notamment le caractère "institutionnel" qui a été imprimé à l'ensemble du réseau par le ministère des Affaires sociales.

Il propose, que soient gelées les institutions à leur nombre actuel et que pour les années à venir, le minis-

tere cesse de financer la construction de nouvelles institutions. Il suggère également la réduction du nombre de lits des centres en opération.

D'autre part, il propose l'élargissement de la vocation actuelle des centres d'accueil pour offrir une gamme plus variée et plus riche de possibilités aux jeunes.

## Des ressources

Parmi ces nouvelles ressources, qui seraient créées dans la zone d'influence des centres d'accueil les auteurs suggèrent:

— un réseau d'auberges; elles seraient installées dans les quartiers, offriraient gîte et couvert et répondraient aux besoins des jeunes qui ont seulement besoin d'un refuge, sans nécessiter de services professionnels;

— des centres de jour pour les jeunes qui séjournent dans leur famille mais qui ont besoin d'un soutien, de consultations pour le travail, l'école, les loisirs, l'apprentissage de la vie indépendante. Ces centres seraient également intégrés dans les quartiers;

— les familles d'accueil: cette ressource existe, mais d'après les auteurs du rapport, elle est mal utilisée. Elle pourrait l'être selon diverses modalités (hébergement à court ou long terme) et aurait un rôle de réinsertion sociale à assumer;

— les foyers de groupe dont la formule existe actuellement mais qu'il faudrait étendre;

— l'institution, qui demeure un milieu fermé pour les "mésadaptés sociaux perturbés" offrirait également des "séjours de réflexion" et exceptionnellement se transformerait en unités de détention pour les jeunes ayant commis des délits qui attendent un procès ou pour les jeunes après des "fugues";

— enfin le centre sécuritaire, élément actuellement le plus explosif du réseau où le

délinquant serait envoyé pour une période limitée "la plus courte possible". Seul le jeune ayant commis des délits en présentant des signes sérieux de "dangerosité" devrait y être admis après avoir été représenté en cour par un avocat. Un comité d'experts devrait assister le juge pour prendre cette décision. De plus, son admission devrait être assortie de normes rigoureuses d'évaluation dans le cadre d'un plan d'intervention.



Manuel Batshaw

Le comité Batshaw prévoit l'intégration de services tels la réadaptation communautaire, l'assistance aux parents, les services de réadaptation en milieu scolaire, les services de réinsertion sociale qui soutiendraient l'intégration du jeune dans un esprit "d'intervention minimale".

A ces services "hors institution" pourraient avoir accès le nombre impressionnant de jeunes des centres (25% de garçons et 80% de filles) qui sont uniquement des cas de "protection" et qui sont parqués dans les établissements des mois durant faute d'autres ressources d'hébergement non sécuritaires devraient être créés de toute urgence à Montréal et à Québec recommande le comité Batshaw.

Malgré l'accroissement des ressources, l'application des propositions du comité Batshaw pourrait représenter des économies. On évalue également à \$10,000 par année le coût d'un placement en institution alors que les services de probation coûtent \$668 par année et le place-

ment en famille d'accueil \$718. (Cette rémunération est cependant dérisoire notent les auteurs.)

## Autres recommandations

Parmi d'autres recommandations notons:

— que le ministère des Affaires sociales autorise l'ouverture de postes de travailleurs sociaux en centres d'accueil suivant un ratio d'un travailleur social par 40 enfants, ratio qui devrait descendre à un par 25 enfants au cours des deux prochaines années;

— que le ministère des Affaires sociales ajuste les salaires des éducateurs sur ceux des enseignants;

— que des dossiers soient standardisés dans l'ensemble du réseau mais que ces dossiers soient détruits dès que l'adolescent atteint 18 ans.

## Modifications à la loi

Le comité réclame en outre que les parties de l'avant-projet de loi de protection de la jeunesse actuellement à l'étude qui permettent "l'hébergement" des jeunes dans les prisons soient retirées.

# LE Syndicat DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS

## UNE MODE À LA MODE DE CHEZ NOUS



Un imprimé original qui donne beaucoup de chic

Très bel ensemble en mélange de polyester et coton. Haut tunique ceinturé à la taille, jupe droite enjolivée de détails comme la petite poche fendue sur un côté et le boutonage juste dans le bas. Imprimé original de couleurs très tendres à prédominance bleue. 6 à 16 ans.

50.00

Robes pour dames. Mail St-Roch, 3e étage. Place Laurier et Place Fleur de Lys.

## Les Québécois ont encore besoin de

# LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC

### Inscrivez-vous maintenant.

(Ce régime est réservé aux résidents âgés de moins de 65 ans au 29 février 1976.)

Pas de questionnaire médical. Les demandes d'inscriptions sont acceptées jusqu'au 29 février 1976 inclusivement.

### Vous pouvez compter sur

# LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC

pour vous aider à payer les frais de:

- séjour en chambre privée ou semi-privée (le coût des chambres privées varie de \$10.50 à \$21.00 par jour, et le coût des chambres semi-privées de \$6.50 à \$9.00 par jour);
- soins d'infirmières privées (honoraires: \$54 par huit heures de garde);
- soins de chiropraticiens, d'ostéopathes et de physiothérapeutes autorisés;
- tests diagnostiques;
- transport en ambulance et de bien d'autres soins encore.
- médicaments prescrits;

# LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC

complète les régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie du Québec. La Croix-Bleue du Québec protège plus de 700,000 Québécois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez nous adresser la demande ci-jointe dès aujourd'hui.

LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC

C.P. 910, Station "B" Montréal, Québec H3B 3K8

Veuillez m'envoyer immédiatement (sans obligation de ma part) tous les renseignements nécessaires et une formule de demande.

NOM (EN LETTRES MOULÉES) \_\_\_\_\_

ADRESSE NO RUE \_\_\_\_\_

VILLE ZONE POSTALE \_\_\_\_\_

COMTE (si vous résidez hors de l'île de Montréal) \_\_\_\_\_

Q14-17

# LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC

Au service des Québécois depuis 34 ans

## La décision d'Otto Lang est approuvée

par Damien GAGNON  
du bureau du Soleil

**RIMOUSKI** — Le Conseil régional de développement de l'Est du Québec (CRDEQ) est d'accord avec le ministre canadien des Transports, M. Otto Lang, qu'il faut arrêter les études et prendre une décision le plus tôt possible, relativement à l'aménagement du port de mer de Gros-Cacouana.

Pour le CRDEQ le projet d'un port en eau profonde à Gros-Cacouana est un dossier très important et il en a fait sa grande priorité pour l'année 1976.

Les propos tenus, la semaine dernière, par le ministre Lang ont créé de nouveaux espoirs. M. Lang qui rencontrait une délégation de promoteurs du super-port de Gros-Cacouana a déclaré qu'il

n'avait demandé à ses hauts fonctionnaires d'arrêter les études concernant l'aménagement du port de mer de Cacouana et qu'une décision serait prise au printemps.

Il devait ajouter qu'il était convaincu de la nécessité de nouvelles installations d'entreposage du grain le long du Saint-Laurent et que Gros-Cacouana était un site approprié.

Il n'en fallait pas plus pour faire renaitre l'espoir chez les membres du conseil d'administration du CRDEQ. Le président, M. René Daigneault a immédiatement adressé un télégramme à M. Lang qui se lit comme suit: nous sommes convaincus que ces nouvelles installations seraient nécessaires et que Gros-Cacouana est le site approprié et nous souhaitons donc avec vous une réalisation à court terme.

Vous ne trouverez pas meilleurs prix ailleurs!

ROSBIF POINTE DE SURLONGE	LB	1.43
COUPE FRANCAISE		
COTELETTES DE PORC	LB	1.43
LANGUE DE BOEUF	LB	.37
ROTI DE PORC DANS LE FILET	LB	1.39
POITRINE DE POULET NON CONGEELE	LB	1.19
STEAK HACHE	LB	1.15
BOEUF POUR CONGELATEUR EMBALLE CONGEELE		
RONDE DE BOEUF STEER C-1	LB	.89
DERRIERE DE BOEUF STEER C-1	LB	.92
DEMI-PORC MAIGRE	LB	.89

SPECIALITE BOEUF EN GROS POUR CONGELATION

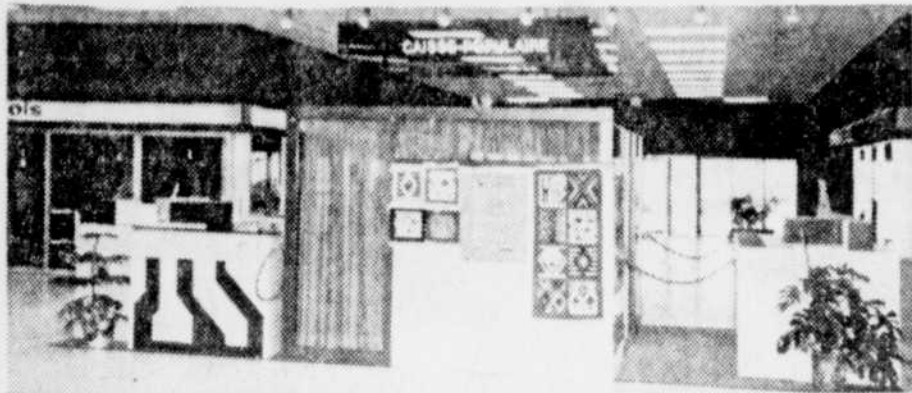
NOUS ACCEPTONS LA CARTE CHARGE

## BOUCHERIE MORIN ENR.

GROS ET DETAIL - FRUITS ET LEGUMES

TEL: 889-2680 - ST-ISIDORE: 646-5910

## dans nos régions



### Une première

En inaugurant son nouveau centre de services à Place Charlevoix, la Caisse populaire de La Malbaie a vécu une première en Amérique du Nord. S'il existe d'autres institutions du genre dans des centres commerciaux, il n'en existerait aucun sur le continent nord-américain qui soit situé en plein centre d'un mail d'un centre commercial, et offrant tous les services réguliers dont l'Inter-Caissés et les dépôts de nuit. Aux heures d'ouverture de la Caisse populaire de Place Charlevoix, quatre guichets peuvent être ouverts selon l'affluence. Le centre de services pourrait être qualifié de "repliable" puisque lorsque les guichets sont fermés, une partie de la section réservée aux commis peut glisser vers l'intérieur, et ouvrir un passage aux clients qui circulent dans le centre commercial.

### La Côte-Nord

Le directeur du service municipal des Loisirs, M. Norbert Lévesque, vient de remettre une étude qui révèle que les Jeux du Québec, été 1978, demanderaient des déboursés de \$1.5 million de la part de la ville de Sept-Îles afin de donner les facilités aux athlètes et pour les visiteurs. Ce rapport sera étudié avant qu'une décision soit prise quant à la demande officielle pour avoir ces Jeux.

### La Gaspésie

Le centre communautaire juridique du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie apporte son aide à Radio-Gaspésie Inc. pour tout l'aspect légal du projet de l'implantation d'une station de radio communautaire dans la région de Gaspé. Selon Me Raoul Poirier, directeur général du centre communautaire juridique, cette action entre dans les politiques générales du centre lesquelles visent une plus grande intégration dans la communauté.

### Portneuf

La régionale Tardivel a officiellement accepté la démission de son directeur de l'enseignement, M. Jacques Couture. Ce

dernier quittera son poste d'ici le 30 juin prochain, la date de son départ étant à déterminer par entente avec le directeur général de la commission. Mentionnons que M. Couture quitte la Tardivel pour accéder à un poste supérieur au ministère de l'Éducation.

### Charlevoix

Demain la Commission industrielle de la Vallée de la Rivière-Malbaie rencontrera les conseils municipaux de la Vallée (Clermont, La Malbaie, Rivière-Malbaie, Pointe-aux-Pic et Cap-à-l'Aigle) et les membres de la presse pour leur faire connaître le travail accompli depuis trois ans. Ce sera l'une des rares occasions où la Commission acceptera de faire de la lumière sur cet organisme qui a volontairement maintenu une sorte de voile sur des activités pourtant nombreuses qu'a eues la Commission industrielle de la Vallée de la Rivière-Malbaie. La rencontre aura d'autant plus d'intérêt que la survie de cet organisme serait compromise par le retrait de La Malbaie.

### L'Amiante

Le juge Antoine Lacoursière, de la Cour supérieure, a pris en délibéré une action en dom-

mages pour un montant de \$325,000 prise par M. Jacques Perron, de Black Lake, contre l'hôpital général de l'Amiante (Theford) et les anesthésistes Patrick Laughrea et Juan Escudero. Commencé le 10 juin 1975, le procès a pris fin la semaine dernière au palais de justice de Theford. M. Perron réclame une compensation au nom de son fils Stéphane, âgé de 8 ans, qui est dans un état neurovégétatif depuis qu'il a subi des interventions chirurgicales (amygdalite et testicules), le 6 juin 1973.

### La Beauce

Ce sera le lundi 23 février prochain, qu'un service de centre de jour sera ouvert au foyer l'Accueil à Saint-Georges de Beauce. Ce nouveau centre de jour pourra accueillir une soixantaine de personnes par semaine et l'animatrice sera Mme Berthe Duval.

### La Côte-du-Sud

Suite aux démarches d'un enseignant, M. Denis Laflamme, un poste de radio scolaire a été mis sur pied au collège de Saint-François de Montmagny. Le but est d'intégrer le plus possible les activités de la région à la vie scolaire des étudiants.

# Le travail pourrait reprendre jeudi à l'Abitibi Paper de Beaupré

par J.-Jacques SAMSON

Le travail pourrait reprendre jeudi matin à l'usine de Beaupré de l'Abitibi Paper Co. Ltd. où la production est totalement paralysée depuis la mi-juillet par une grève des 400 papetiers de l'entreprise.

Ceux-ci ont voté hier, en assemblée générale, dans une proportion de 84%, en faveur de l'acceptation d'une entente de principe intervenue dimanche, à Toronto, au terme de 22 jours de négociations intensives. Les ouvriers des neuf usines de l'Abitibi Paper, membres de douze sections différentes de

l'Union canadienne des papetiers, étaient représentés à une table commune de négociations.

Le retour au travail est conditionnel à l'assentiment d'au moins sept de ces douze sections.

### Augmentations

L'entente de principe entre les deux parties prévoit des augmentations salariales de 14% pour la première année d'un contrat de trois ans et des hausses subséquentes de 10% et 8%, soit les mêmes offres déjà acceptées par les employés de la compagnie Reed de Québec. Les em-

ployés de la section dite "mécanique" toucheront de plus une augmentation horaire de \$0.25; les chefs opératoires de \$0.20 et enfin, ceux inscrits à l'échelle des papetiers, une augmentation additionnelle de 2%.

Dimanche dernier, les employés des trois usines de Thunder Bay, en Ontario, de l'Abitibi Paper Co. se sont prononcés sur ce projet de contrat mais le résultat du vote est demeuré confidentiel.

Une entente, selon les mêmes termes, est par ailleurs intervenue dimanche, à Kapuskasing, en Ontario, où les papetiers de la Spruce Falls Pulp and Paper Co. étaient en grève depuis le 12 septembre.

## Rapport des chercheurs du Mount Sinai contesté

(PC) — Le rapport d'une étude des radiographies pulmonaires effectuée sur 1,200 travailleurs de l'amiante de la région de Theford, en novembre 1974, par une équipe de chercheurs du Mount Sinai à New-York est incomplet, préliminaire et très difficile à interpréter.

C'est ce qu'a déclaré hier le Dr Michel Lesage, conseiller médical auprès de l'Association des mines d'amiante du Québec, qui prenait la parole devant les membres de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie, section de Québec.

Le Dr Lesage qui faisait un exposé traitant des effets de l'amiante sur la santé a dénoncé l'attitude de certaines personnes qui ont écrit et publié, sur les résultats de l'étude dévoilée en mars 1975, des propos créant un état d'anxiété et de panique parmi la population.

Selon le Dr Lesage le débat qui suivit la publication de ce rapport préliminaire a très rapidement relégué au second plan les aspects scientifiques du problème et est devenu nettement imprégné de déclarations politiques intéressées plus empreintes d'émotivité que d'objectivité.

### "Faux médecin"

"Le Dr Paul Formby qu'on nous présentait comme un des membres importants de l'équipe de chercheurs du Mount Sinai n'existait pas et celui qui s'était permis de

fracassantes déclarations dans les journaux au mois de mars 1975 était un certain Paul Formby, assistant-technicien qui avait accompagné l'équipe de spécialistes, d'ajouter le Dr Lesage. Cet individu n'était pas qualifié puisque quelques mois auparavant, il travaillait comme conducteur de camion à la mine d'amiante Cassiar en Colombie-Britannique. Actuellement ce pseudo Dr Formby serait devenu étudiant en théologie".

### "Étude incomplète"

"En l'espace de quelques jours, l'équipe du Mount Sinai entreprenait en novembre 1974, d'examiner 1,200 travailleurs de l'amiante à Theford Mines, qui avaient été choisis par le syndicat et qui avaient tous plus de 20 ans d'exposition à l'amiante. Nous ne possédons malheureusement que très peu de détails sur les méthodes utilisées pour examiner les travailleurs, de préciser le Dr Lesage.

Cependant, lorsque l'on sait qu'il faut au minimum deux à trois heures pour examiner un patient, faire son histoire de cas et procéder à tous les tests de fonction pulmonaire et radiologiques nécessaires au diagnostic d'amiantose, on est en droit de se demander comment un groupe d'itinérants venus de New York pouvait réussir à procéder à l'examen complet de 200 à 250 individus par jour.

## Rejet des offres par les boulangers de Vaillancourt

par J.-Jacques SAMSON

La majorité des 180 membres du Syndicat des boulangers et pâtisseries de Québec (CSN) de la boulangerie Vaillancourt de Québec ont rejeté, dimanche, les offres patronales portant sur les clauses normatives toujours en litige du prochain contrat de travail et il semble qu'une grève soit maintenant inévitable.

Un premier arrêt de travail, en fin d'après-midi mardi dernier, a paralysé la production chez Vaillancourt Inc. Les boulangers et pâtisseries sont cependant retournés au travail quelques heures plus tard, l'employeur posant cette condition pour revoir ses offres en compagnie des négociateurs syndicaux.

Selon un directeur de grève à la CSN, M. Robert Fleury, la partie patronale ne s'est alors pliée qu'à des concessions mineures.

Les négociations ont repris en soirée dimanche après le rejet des offres patronales et se sont poursuivies jusqu'à 8h hier. Ce soir, l'assemblée générale du Syndicat des boulangers et pâtisseries devra se pencher sur ces dernières étapes de la négociation. M. Fleury a précisé au SOLEIL que les dirigeants syndicaux ne formulèrent aucune recommandation aux membres présents mais a qualifié les dernières offres patronales d'inacceptables. "Nous nous sommes laissés après douze heures de négociations intensives, a-t-il ajouté, et

il n'y avait réellement aucun moyen d'en venir à une entente. D'ailleurs, nous avons été déjà très patients puisque le délai de grève était fixé au 8 février".

M. Fleury a conclu qu'aucune autre rencontre entre les deux parties n'était prévue avant l'assemblée générale de ce soir.

### Litige

Les principaux points en litige touchent les revendications pour des horaires de travail fixes, le privilège d'exécuter volontairement le travail en temps supplémentaire, l'interdiction aux contre-maîtres d'accomplir des tâches réservées aux syndiqués et un salaire garanti pour 40 heures par semaine.

## Représentants des patrons

MONTREAL (PC) — Six cent trente-huit entrepreneurs en construction ont élu, au cours du week-end, le conseil d'administration qui sera le seul représentant patronal dans les négociations qui doivent conduire à la signature d'une convention collective de travail.

Les 12 membres choisis sont MM. Dominique Dierni et Guy Dorais, de l'Association de la construction de Montréal et du Québec; Réal L'Heureux et Jean-Claude Murray, de l'Association des constructeurs de route et grands travaux du Québec; Robert Gibelleau et Hervé Nadeau, de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec; Joseph-Henri Grimard et Antonio Roméo, de la Corporation des maîtres électriciens du Québec; Julien Demers et Gilles Neveu, de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec; et Fernand Houle et Gilles Tremblay, de la Fédération de la construction du Québec.

## On veut boucher les trous à la FTQ

MONTREAL (PC) — Le ministère québécois du Travail "envisage présentement toutes les possibilités techniques qui permettraient de boucher les trous" relevés par les tuteurs gouvernementaux en charge des quatre syndicats de la FTQ-construction et notamment le moyen de leur donner autorité sur l'Association sportive du local 144, des plombiers de cette centrale, a révélé hier un haut fonctionnaire de ce ministère.

L'examen de ces questions fait suite à une série de contacts qui ont eu lieu depuis l'automne dernier entre les représentants de la tutelle et le ministère.

## SPECIAL · POW · WOW · SPECIAL

### TELECOULEUR 26"

MODERNE FINI NOYER  
100% TRANSISTORISE  
CHASSIS A MODULES  
AUTOREGLAGE Q-LOCK  
PRIX SUGGERE: \$339.50  
**PRIX POW WOW \$679.95**  
SERVICE EN SUS

### TELECOULEUR 20"

AUTOMATIQUE 100% TRANS.  
CHASSIS MODULAIRE  
"QUATRE COLOR" LAMPE-ECRAN  
"QUINTRIX" FINI NOYER  
SUGGERE: 714.95  
**PRIX POW WOW \$549.95**  
SERVICE EN SUS

### TELECOULEUR 26"

COLONIAL  
CABINET EN BOIS FINI  
ERABLE CHANDELLE  
100% TRANS. A MODULES  
PRIX SUGGERE: 1019.00  
**PRIX POW WOW \$749.95**  
SERVICE EN SUS

### TELECOULEUR 18"

STYLE FUTURISTE  
BLANC  
LAME-ECRAN QUINTRIX  
REGLAGE AUTOMATIQUE  
SUGG.: 629.95  
**PRIX POW WOW \$488.88**  
SERVICE EN SUS

### CONGELATEUR-COFFRE

7.4 Pl. CU.

VALEUR 249.95  
**PRIX POW WOW \$223.95**

### CONGELATEUR-COFFRE

11.5 Pl. CU.

VALEUR 289.95  
**PRIX POW WOW \$256.95**

### SOMMIER-CAISSE ET MATELAS A RESSORTS

39"

VALEUR 99.95  
**PRIX POW WOW \$78.95**

### MOBILIER DE SALON 2 MCX

SOFA ET CHAISE BERCANTE  
CHARPENTE EN BOIS FRANC  
FINI COULEUR ERABLE CANNELLE  
MATERIEL TRES RESISTANT  
100% POLYPROPYLENE  
**PRIX POW WOW \$279.95**

**Claude Sioui**  
MEUBLES  
STYLE MODERNE ET TRADITIONNEL

VILLAGE HURON, LORETTEVILLE - TEL.: 842-1994 / 842-4824

**BESOINS REPARATIONS**

**INTERIEURS des spéciaux à ne pas manquer!**

DONNEZ A TOUTE PIECE UNE NOUVELLE DIMENSION AVEC LES PANNEAUX EN BOIS PREFINIS DE 4' x 8' (1re qualité)

Erable d'Orient	\$5.95	<b>SPECIAL \$4.75</b>
Orme Manoir	\$6.95	<b>SPECIAL \$5.59</b>
Frêne blanc	\$6.95	<b>SPECIAL \$5.89</b>

**BUTTERNUT** quantité limitée **SPECIAL le panneau \$3.89**

**TUILES de PLAFOND** CARREAUX 12" x 12"

blanc uni	.16	décoratives	.23
le carreau		le carreau	

**AUBAINES: PANNEAUX DECORATIFS POUR PLAFOND** 3" x 4" - Des rainures à tous les 12" créent une impression de carreaux.  
**\$2.49** l'unité

**Spindle-Flex** Faites-le vous-même!  
**BRIQUE DECORATIVE** **20%** SPECIAL escompte

Donnez libre jeu à votre imagination et fabriquez vos propres:  
• TABLES DE TOUS GENRES  
• BIBLIOTHEQUES  
• DIVISEURS D'APPARTEMENT  
**20%** d'escompte

**POELE A BOIS** (box stove) 100% fonte **\$95.60** SPECIAL

<b>PEUPLIER</b> 1/4 x 4 x 4	<b>ASPENITE</b> 1/4 x 4 x 8	<b>RIPE SABLE</b> 3/8 x 4 x 8
<b>\$2.39</b>	<b>\$4.59</b>	<b>\$5.50</b>

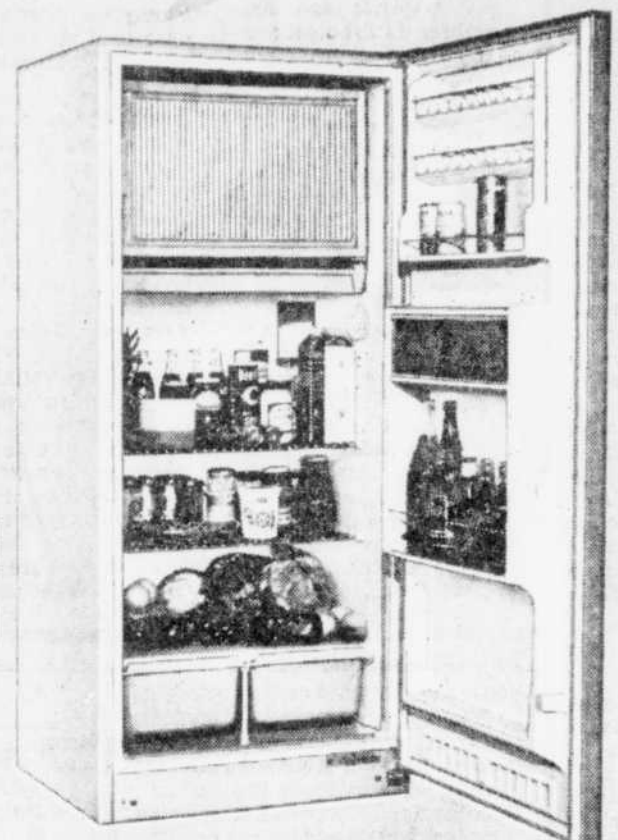
Panneaux économiques à 1,001 usages.

**Jos. Grenier**  
947 AV. ROYALE, TEL.: 667-1724  
BEAUPORT  
Ouvert le jeudi soir jusqu'à 9h. Le samedi, ouvert jusqu'à midi.

POW WOW

DES AUBAINES

**Oh! mes beaux Belanger**



**REFRIGERATEUR BELANGER**

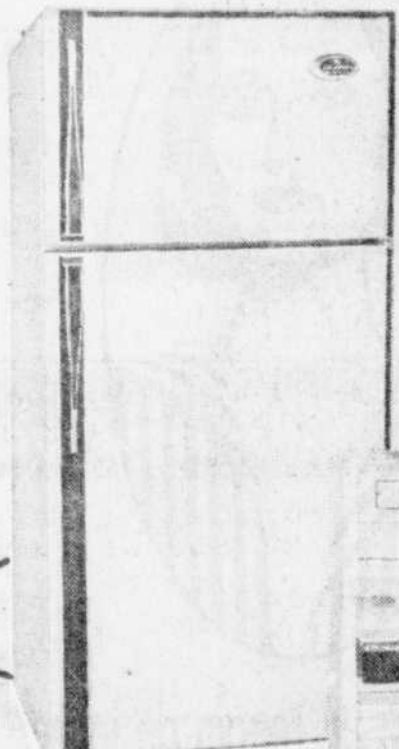
14.2 pi.cu. - 3 tablettes - spacieux légumes jumelés - compartiment pour produits laitiers - étagères dans la porte - niches pour les oeufs - 73 lb de congélation.

**PRIX POW WOW**

**289<sup>95</sup>**  
(pour un or)

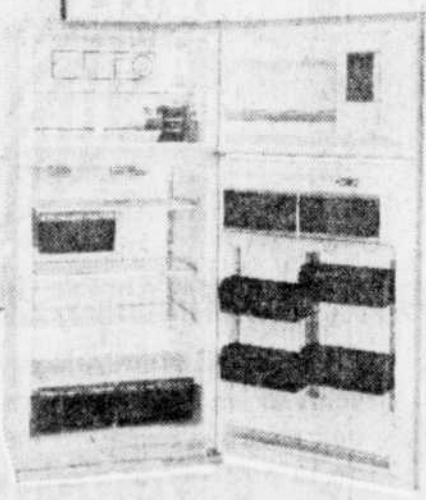
**REFRIGERATEUR BELANGER**

Modèle BF1695 - 16.3 pi.cu.

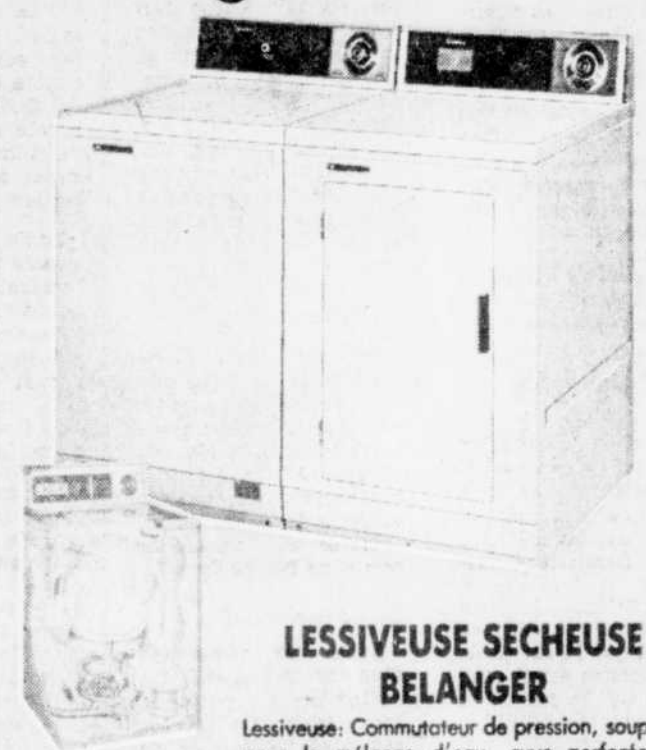


Sans givre - 155 lb de congélation - distributeur de jus congelé - compartiment à beurre contrôlé - couleurs: blanc, or et coquelicot.

**PRIX POW WOW**



**Grand choix de mobiliers de salon, cuisine et chambre à coucher A PRIX SPECIAUX POW-WOW.**



**LESSIVEUSE SECHEUSE BELANGER**

Lessiveuse: Commutateur de pression, soupape pour le mélange d'eau, cuve perforée en porcelaine et réservoir collecteur, agitateur à action multiple, transmission mécanique, frein d'arrêt rapide, pompe inoxydable à débit rapide, robuste moteur 1/2 HP avec condensateur. Sécheuse:

**PRIX POW WOW**

**CUISINIÈRE BELANGER**



Horloge et minuterie - table de cuisson amovible - prise chronométrée 24 heures - grilloir contrôlé - contrôles illuminés - couleurs disponibles: blanc, or et coquelicot.

**PRIX SPECIAL POW WOW**



**FUTURS MARIÉS, VENEZ JETER UN COUP D'OEIL SUR NOTRE GRAND CHOIX D'ENSEMBLES 3 PIÈCES POUR MEUBLER VOTRE FOYER.**



**Claude Sioui MEUBLES ENR.**

VILLAGE HURON - 842-4824 - 842-1994

OUVERT DE SOIR, OUVERT TOUTS LES SOIRS



# la consommation



**NDLR** — En collaboration avec l'Éditeur officiel du Québec, LE SOLEIL publie par tranche le texte intégral du Guide du citoyen, préparé par le ministère des Communications. Ce guide est en vente dans les librairies de l'Éditeur officiel du Québec, les librairies et les dépôts de journaux.

### Gain de capital

Si la propriété vendue est le domicile du vendeur, la loi de l'impôt sur les gains de capital ne s'applique pas. S'il s'agit d'une résidence secondaire (chalet, maison de campagne, etc.), elle s'applique.

Pour connaître les implications précises et officielles de la transaction, mieux vaut s'informer au bureau de l'impôt sur le revenu.

### La promesse de vente

La promesse de vente est un engagement sérieux de vendre à des conditions déterminées, sans lien nécessairement le futur acheteur. On ne doit signer une telle promesse qu'après mûre réflexion.

**Nota:** Que ce soit une promesse d'achat ou une promesse de vente, les signataires sont liés pour la durée et par les conditions inscrites dans l'acte de promesse.

### La résidence secondaire

Qu'il s'agisse de l'achat ou de la vente d'une résidence secondaire (chalet, maison de campagne, etc.), les formalités à remplir sont relativement les mêmes que pour la résidence principale.

Cependant, dans le cas de vente, la loi de l'impôt sur les gains de capital s'applique généralement. Il convient de se renseigner à ce sujet auprès du bureau de l'impôt.

A ce sujet, consulter l'annuaire téléphonique à

**Gouvernement du Canada**  
Ministère du Revenu

### Les assurances...

Il est toujours à conseiller de s'assurer, que l'on soit propriétaire ou locataire, un accident est si vite arrivé. On peut prendre une assurance protégeant ses biens (assurance contre les incendies; le créancier hypothécaire exige d'ailleurs que la propriété hypothéquée soit assurée); une assurance contre les dommages découlant de ses actes personnels, de choses qui sont sous son contrôle, de ses animaux, de ses enfants mineurs (assurance contre la responsabilité civile).

### Comment s'assurer?

On s'adresse à un agent ou à un courtier d'assurances dont le nom est inscrit dans l'annuaire du téléphone. On choisit deux ou trois compagnies ou courtiers qui offrent le genre d'assurance dont on a besoin et auxquels on demande le plus de renseignements possible. Il faut comparer les "primes", c'est-à-dire les tarifs, les risques couverts, les risques exclus, et choisir en fonction de ses besoins. La prime varie selon la valeur des biens assurés.

S'adresser au Bureau d'assurance du Canada ou à des associations de consommateurs.

Pour tout renseignement

**Centre d'information**  
Bureau d'assurance du Canada  
1080, côte du Beaver Hall  
Montréal — H2Z 1S8  
TÉL: (514) 866-9801

Ce centre sert d'intermédiaire entre les compagnies d'assurance et le public.

Lire attentivement la police. Ce n'est pas toujours facile, mais le courtier ou l'agent est là qui apporte une aide précieuse.

### Propriétaire...

Il existe un type de contrat d'assurances appelé "police des propriétaires occupants". C'est le plus complet: une seule prime protège les biens contre des risques variés (incendie, fuite d'eau, vol, etc.) et inclut la responsabilité civile. S'informer soigneusement auprès de l'agent ou du courtier de tout ce qui est assuré et de tout ce qui ne l'est pas, comme les dépendances, le garage, les remises, les arbres, les antennes de télévision, les biens personnels, etc.

S'informer aussi des causes de sinistres contre lesquels on est ou non assuré: fumée, incendie, ouragan, foudre, etc.

Faire l'inventaire de ses biens: les agents et courtiers fournissent des formules à cette fin. On évite des surprises en cas de réclamations si les biens ont été sous-évalués.

Si l'on déménage, il est préférable d'assurer ses biens auprès du déménageur.

Si l'on part en voyage, demander conseil à son assureur, courtier ou agent.

## Une firme de Québec est poursuivie pour publicité trompeuse

Le ministère canadien de la Consommation a porté une accusation relative à la publicité trompeuse contre la compagnie La Cabane électronique, du 360 ouest rue Saint-Vallier, à Québec.

Le juge Cyrille Potvin, de la Cour des Sessions de la paix a fixé le procès au 28 avril 1976.

Le libellé de l'accusation dénonce une pratique de la compagnie, entre le 7 octobre et le 6 novembre 1974, visant

à favoriser la vente de biens, par la publication d'une déclaration fautive, fallacieuse ou trompeuse.

L'objet de cette publicité trompeuse, selon les termes de l'accusation portée en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, portait sur l'offre d'une machine à coudre (New Home, modèle 808-132), à partir de \$119,95, avec un rabais de \$50 par coupon prime, établissant le prix de vente à \$69,95.



### Bien manger

Même s'ils se sont forcés, ces deux concurrents ont perdu le championnat des mangeurs de "chow mein". Ce concours se tenait récemment à Prince George, en Colombie-Britannique. Nous n'avons pas eu de détails au sujet du gagnant!

### Fil dangereux à Sillery

OTTAWA (PC) — Textile Indigo, de Sillery, est parmi les six magasins d'où a été retiré le fil à tisser qui pourrait contenir des spores d'anthrax. Ce matériel qui a été importé du Pakistan en octobre dernier, risque d'être contaminé et il serait responsable de la mort d'un tisserand de la Californie.

**MACRAME**  
Ne cherchez plus nous avons le plus beau choix à Québec.

**TRICOTS ELAINE**

Mail St-Roch (face à Paquet) - 525-9842  
Place Laurier, Village Normand, Ste-Foy - 651-2810

## Pensée

On doit distinguer entre l'erreur toujours à rejeter et celui qui se trompe, qui garde toujours sa dignité de personne et son droit à l'amour.

Jean XXIII

\* Cette annonce est publiée par le comité des relations humaines de Giguère Automobiles.

## Lutte aux prêteurs usuriers

TORONTO (PC) — Le gouvernement fédéral interviendra contre les prêteurs usuriers au Canada. C'est ce qu'a promis, hier, M. André Ouellet, ministre fédéral de la Consommation.

Le problème du crédit devient de plus en plus grave au Canada, a ajouté le ministre. "On dit qu'il existe plus de \$22 milliards de crédit

aux consommateurs au pays. C'est un bond prodigieux en comparaison de ce qui existait il y a dix ans.

Les délégués à la conféren-

ce ont également abordé la nécessité de petits prêts à mettre à la disposition des emprunteurs à salaires modestes, à un taux d'intérêt avantageux.

Au cours d'une entrevue à l'issue d'une conférence fédérale-provinciale des ministres de la Consommation et des Sociétés, M. Ouellet a annoncé que durant cette réunion on en était arrivé à un consensus qu'il importe de faire quelque chose pour mettre fin aux prêts usuraires.

Le ministre a souligné que la police est maintenant d'avis que les usuriers recueillent jusqu'à \$5 milliards par année en prêtant de l'argent à des taux énormes d'intérêt.

La conférence avait été convoquée afin de discuter de la possibilité de rajouter la Loi fédérale sur les intérêts, la Loi des regrattiers et la Loi des petits prêts pour en faire un tout complet intitulé Loi de protection des emprunteurs et déposants.

### Protection

M. Ouellet a expliqué que le gouvernement fédéral entend présenter une législation qui protégerait les emprunteurs. Des participants à la conférence ont soumis qu'Ottawa dispose des outils et mécanismes permettant de combattre les usuriers, a-t-il noté. Et un comité de sous-ministres a été constitué pour étudier un projet de loi protectrice.

# Shirley K

## LAIK COLLECTION CIGOGNE

Gagner une garde-robe

*Ladybird*  
pour le 1er anniversaire de bébé.  
PLUS DE 30 GAGNANTES CHAQUE MOIS.  
Formules dans tous les magasins Shirley K.

**Sensations en coton.**  
Vêtements-maternité en fibre naturelle. Le coton est très à la mode ce printemps. Gazes indiennes et douces mousselines prêtent légèreté, fraîcheur et bien-être aux robes et aux blouses, portées vagues. Les gaulfrés si-faciles-d'entretenir, et les cotonnades "frippées" font de jolis hauts à porter sur les pantalons en denim et sous les jumpers pré-lavés. Des modèles superbes, qui jouent les rayures, les unis, les blancs ivoirés et les neutres. Le coton... né de la terre... un naturel!

**A gauche:** Pantalon denim, imprimé floral. En brun ou marine. Tailles 6 à 20. \$20. Haut en mousseline avec empiècement dentelle. Coloris variés. Tailles P-M-G. \$18.

**A droite:** Pantalon sport, denim pré-lavé, tons naturels d'orange, rose, bleu et violet. Taille 4 à 18. \$22. Blouse en gaze indienne multicolors; manches courtes. En couleurs coordonnées. Tailles P-M-G. \$22.

**Shirley K** mode-maternité

Centre D'Achats Fleur de Lys      Place Laurier

## Au printemps, un regain de jeunesse

Chaud soleil et brise légère prennent le pas sur le gel, les vents et les rigueurs hivernales. Votre peau ne résiste pas aux sautes d'humeur d'un temps capricieux, c'est à vous de la protéger et d'éclaircir ce teint triste par un regain de jeunesse... En 10 jours seulement, le traitement de beauté Anna Pegova redonnera gaieté et fraîcheur à votre peau.

**Venez rencontrer Mme France Taillefer**  
infirmière licenciée et spécialiste du traitement de beauté

**Anna Pegova**  
(sous collaboration médicale)

Mme Taillefer sera à l'Institut à compter du 21 février et ce, pour un temps limité. Elle se tiendra à la disposition de toutes celles qui désireront bénéficier de ce traitement de beauté, tout à fait révolutionnaire.

SANS TARDER, TELEPHONEZ POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS A

# L'Institut de Beauté François De Courval

180 ouest, Grande-Allée, 522-5278

# Les professionnels de l'Etat tentent de refaire l'unité

par J-Jacques SAMSON

Environ 1,000 personnes du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec ont participé hier, au Patro Roc-Amadour de Québec, à la première et la plus importante de huit assemblées régionales d'information sur l'état actuel des négociations pour le renouvellement de leur contrat de

travail et ont répondu au comité exécutif du syndicat qui réclamait un vote de confiance de la part des syndiqués.

Le résultat de ce scrutin secret ne sera toutefois connu que vendredi, lorsque des votes identiques auront été pris demain, à Rimouski, Jonquière et Hull; mercredi à Montréal; et jeudi, à Trois-

Rivières, Sherbrooke et Rouyn. Celui de Québec est prépondérant puisque 3,600 des 5,200 professionnels syndiqués du gouvernement oeuvrent dans la capitale provinciale.

Le comité exécutif du syndicat a décidé de procéder à un tel sondage pour démontrer sans équivoque, explique le président du syndicat,

M. Jacques Doré, qu'il possède de un mandat clair et l'appui de la majorité en dépit des

## le secteur public en négociation

dissensions qui ont secoué ce contingent depuis le début de l'année. Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec négocie sans l'appui du front commun syndical.

Un groupe de dissidents a tenté, sans succès, le 24 janvier dernier, d'obtenir la déaffiliation du Syndicat des professionnels de la CSN. Un référendum sur ce sujet pourra toujours être tenu après la signature d'un nouveau contrat de travail.

### Rapport des négociations

Selon le comité d'information du SPGQ, 9 clauses normatives ont fait l'objet d'une entente, après 24 rencontres avec la partie patronale. De plus, précisait-on, 21 clauses ont été reportées par la partie patronale et 8 par le comité de négociation du syndicat.

La question posée cette semaine aux 5,200 professionnels à l'emploi de l'Etat est la suivante: "Êtes-vous pour ou contre que le comité exécutif, le comité de négociations et le comité de stratégie actuels poursuivent le travail entrepris dans les négocia-

tions en vue du renouvellement de notre convention collective?"

patronale était consciente de la division actuelle des membres du Syndicat des professionnels et qu'elle cherchait à en tirer profit en accélérant le rythme des négociations.

Le président Jacques Doré a expliqué que la partie

dans laquelle il réclame de M. Jean-Paul Legault, de la direction générale des relations de travail, que le nombre de séances hebdomadaires de négociation soit porté de deux à trois.

Une réponse affirmative de la part des syndiqués, ajoutait-il, permettra de faire "face à la musique". M. Doré a d'ailleurs produit une lettre

La partie syndicale compte régler d'abord les clauses normatives avant de s'attaquer à celles à incidence monétaire. Parmi ces derniè-

res, d'importantes n'ont pas été abordées: les salaires, les congés de maternité, les frais de voyage, d'assignation et d'usage de voitures personnelles, les frais de déplacement et les allocations spéciales.

Des ententes sont intervenues sur les articles portant sur les droits de l'employeur, la grève, le régime syndical.

# C'est le jeu du chat et de la souris sur la Côte-Nord

par Gilles OUELLET du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Depuis quelques semaines, on pratique le jeu du chat et de la souris dans le monde de l'enseignement sur la Côte-Nord.

Le Syndicat de l'enseignement du Nord et la douzaine de commissions scolaires de la région se surveillent mutuellement dans les moyens de pression employés pour accélérer les négociations avec le gouvernement afin de conclure une convention de travail.

Désertion des classes, séances d'étude, réunions spontanées, absences prolongées, suspension des cours, fermeture des écoles et lock-out font partie du harcèlement pratiqué.

La région de Sept-Îles est actuellement la plus durement touchée. La régionale du Golfe a fermé les deux écoles polyvalentes de la ville, depuis trois jours, mettant 310 enseignants en congé sans solde et privant 4,000 étudiants de cours.

Ici et là sur le territoire, des professeurs ont voulu faire pression en abandonnant des classes; en revanche, les commissions scolaires ont retourné les enfants au domicile.

A Ville de Gagnon, les autorités scolaires ont décrété un lock-out pour les 30 enseignants; le syndicat a réagi et menacé de durcir les moyens de pression; hier, on annonçait que les écoles étaient accessibles aux étudiants.

Les écoles élémentaires des régions de Forestville et de Tadoussac ont été fermées une journée par une suspension de cours: 120 ensei-

gnants et 2,550 étudiants ont été touchés.

Dans la région de Baie-Comeau-Hauterive et des villes avoisinantes, c'est la politique du "temps travaillé temps payé" qui est en vigueur. Cette position ferme des autorités aurait eu pour effet de garder en classe les 295 enseignants et 8,050 élèves du niveau élémentaire, et les 400 professeurs et 6,600 étudiants du secondaire.

A l'intérieur de la régionale du Golfe, les dirigeants scolaires ne veulent pas prendre de mesures "brimant la liberté des employés en restreignant de quelque façon que ce soit leurs droits de revendiquer dans la légalité, des conditions de salaire et de travail qu'ils jugent essentielles pour pratiquer leur profession". Mais il y a toujours la menace de fermeture des écoles s'il y a "des forces majeures", englobant les moyens de harcèlement.

Les autorités scolaires ont ainsi établi certains coûts du harcèlement actuel: \$500 par jour pour le transport spécial des écoliers lors des suspensions imprévues de cours, et \$750 par semaine, à Sept-Îles, pour engager des surveillants lorsque les enseignants s'absentent.

Le président de la commission scolaire de Sept-Îles, M. Louis-Ange Santerre a affirmé au cours d'une conférence de presse qu'il était "choqué à propos du fonctionnement lourd dans ces négociations". M. Santerre a reproché et critiqué le gouvernement et la Centrale de l'enseignement du Québec "qui tardent à déposer les offres et demandes complètes et globales". Pour M. Santerre, il y a un manque de bonne foi des deux côtés impliqués.

# Des cours suspendus à la polyvalente de l'Ancienne-Lorette

Des enseignants de la polyvalente de l'Ancienne-Lorette et de l'école Masson, à Duberger, n'ont pas donné leurs cours, une partie de la journée d'hier, pour protester contre la suspension de plusieurs professeurs décrétée par la régionale Chauveau.

Ces professeurs ont été suspendus parce qu'ils n'avaient pas obéi à la directive de la régionale de remettre les notes pour la confection des bulletins des élèves.

D'autre part, le comité d'école de la polyvalente d'Orsainville vient de faire connaître sa démission en bloc.

Dans une lettre signée du président, M. Roger Bilo-deau, le comité écrit que les parents et les enfants en ont assez des pressions voilées ou non qui leur sont faites depuis novembre dernier, perturbant ainsi les cours et risquant de faire perdre l'année scolaire des enfants.

## Hé!

**NE CHERCHEZ PAS PLUS LOIN, C'EST CHEZ MODERN PLYWOOD LTD. QUE VOUS TROUVEREZ CE DONT VOUS AVEZ BESOIN**

**TOUJOURS A PRIX D'AUBAINES!**

<p><b>CHOIX COMPLET.</b> Poignées d'armoire styles Louis XIV, modernes, colonial, etc. Prix très spéciaux!</p> <p>MIROIRS DECORATIFS Grand choix. Modèle de sorte <b>.85</b> p. car.</p> <p>CRAMPES A TUILLES 9/16 ARROW 5000 <b>\$3.95</b></p> <p>PRELATS SANS CIRAGE Super floor <b>\$2.20</b> v.c.</p> <p>CEDRE AROMATIQUE Planche, paquet de 40 pi. ca. <b>\$15.95</b></p> <p>PLANCHE EMBOUTEE 6' 2" x 4" x 8" <b>.67</b></p> <p>MEGANTIC 1/2" <b>.94</b> m.p.</p> <p><b>RUSTICO</b> \$8.50 1 gal. <b>\$37.50</b></p>	<p><b>CHOIX COMPLET DE POTEAUX NORD.</b> Styles colonial, méditerranéen, provincial, etc. Prix très spéciaux!</p> <p>PORTES DE DOUCHE Choix de modèles <b>\$5.95</b></p> <p>GRAND CHOIX DE PHARMACIES Exemple: détail 2000 <b>\$27.95</b></p> <p><b>POUR FINITION</b></p> <p>BRIQUES Z" BRIQUE la boîte <b>\$4.95</b></p> <p>ARBORITE 2 x 4, 3 x 8, 4 x 8 à compter de <b>\$3.25</b></p> <p>RIPPE 3/4" 4' x 8' <b>\$5.70</b></p> <p>SPECIAL COLORLOCK et autres #1 à compter <b>\$2.95</b> m.p.</p> <p>FILS ELECTRIQUES en cuivre 14 - 2 Pawlow 250 pi. 02330 <b>.10</b> p. ft.</p>
---	---

Nous faisons la livraison à l'extérieur également  
LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE RAISONNABLE  
Aussi matériaux neufs et usagés de toutes sortes à prix d'aubaines

**MODERN PLYWOOD LTD.**  
1206, Courcelle - Ville de Bélar - Tél.: 842-1311  
• Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir

# TRANS CANADA

RAT MUSQUE

\$448

CHAT SAUVAGE

\$688

VISON RANCH

\$1088.00

JAQUETTE RENARD

\$448

**REDUCTIONS SPECIALES sur VISONS CANADIENS**

**Quantité limitée MANTEAUX VISON CREATIONS PREMONT**

Prix de liquidation de février **\$788.00 à \$2988.00**  
(fait pour se vendre \$1,195.00 à \$3,495.00)

50%

\$298

\$158

**125 EST, ST-JOSEPH - 524-3541**

LUNDI, MARDI, MERCREDI 9h.30 a.m. à 5h.30 p.m.  
JEUDI, VENDREDI 9h.30 a.m. à 9h.00 p.m.  
SAMEDI 9h.30 a.m. à 5h.00 p.m.

Investissez maintenant: tout notre assortiment est réduit de façon à vous faire épargner!

Lapin teint lynx ou teint brun	\$158.00
Jaquette (bomber) rat musqué naturel	\$158.00
Manteaux drap doublé d'opossum	\$288.00
Manteau rat musqué naturel pleine longueur (1 seulement)	\$388.00
Manteaux chat sauvage teint Rustic (2 seulement)	\$588.00
Manteaux rat musqué naturel pleine longueur	\$688.00
Manteaux castor canadien rasé	\$888.00
Manteaux vison ranch foncé (3 seulement)	\$1,088.00
Manteaux vison pastel naturel (2 seulement)	\$1,288.00
Manteau Fitch naturel (1 seulement)	\$1,488.00

# Un vrai dégel

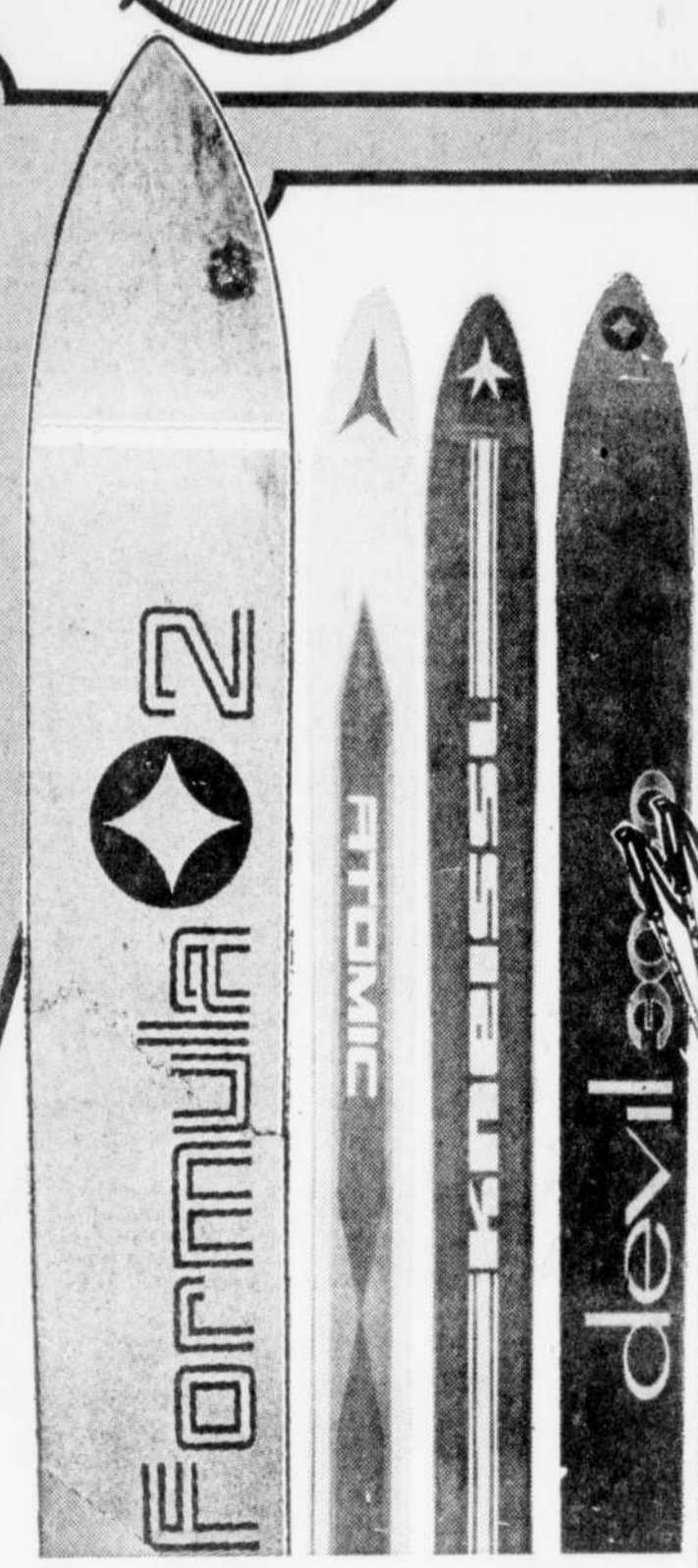
# SKI-PRIX

**coupés!**



**CANADIAN  
TIRE**

DE  
BONS  
SKIS...  
D'EXCELLENTE  
MARQUES!



**BOTTES MUNARI POUR HOMMES**

Pointures et demi-pointures: 8 à 12.

**\$69.95**



**BOTTES MUNARI POUR DAMES**

"Mirabel Comfort".  
Pointures et demi-pointures: 5 à 9.

**\$84.95**



**BOTTES NORDICA "CORTINA"**

Pour hommes et dames.  
Pointures et demi-pointures: 7 à 12.

**\$59.99**



**ENSEMBLE POUR LE SKI DE FOND**

- L'ENSEMBLE COMPREND:
- SKIS DE FOND JARVINEN "TOURGLASS" 180 cm à 210 cm.
  - CHAUSSURES "TYROL VARDÖ" en véritable cuir, pour hommes et dames.
  - FIXATIONS STRIDE
  - BATONS DE SKI BAMBOU

LE TOUT  
**\$68.88**



(Vous pouvez vous procurer ces articles séparément)

- Persenico Formula 2** \$19.95  
Skis en métal. Base Kofix. Longueurs: 195 à 205 cm. SPECIAL
- Atomic Speed glass** \$19.95  
Skis alpins de premier choix. Longueurs: 195 à 205 cm. SPECIAL
- Kneissl Diplomat** \$19.95  
Bois et epoxy. Longueurs: 195 à 205 cm. SPECIAL
- Devil 3000 Persenico** \$19.95  
En verre et bois renforcés de mousse. Longueurs: 195 à 205 cm. SPECIAL

**ENSEMBLE JUNIOR POUR SKI DE FOND**

une valeur totale de **\$39.23**  
UNE ECONOMIE DE **\$10.35**

spécial  
**\$28.88**

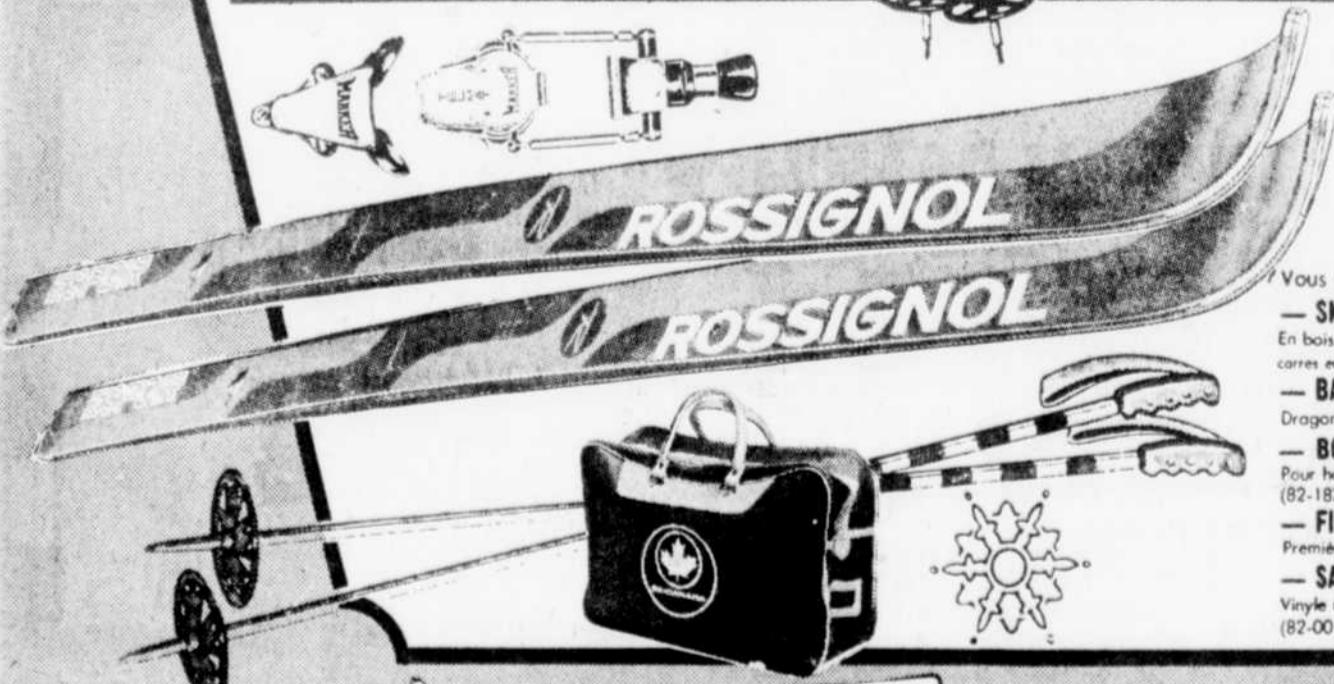
- SKIS DE QUALITE REG. \$25.95  
Fabrication bouleau stratifié. Longueurs: 120 et 130 cm. (82-0993X).
- BATONS DE SKI - REG. \$6.79  
En bambou, dragonnes en cuir poignée et disque en plastique.
- FIXATIONS DE MARQUE "STRIDE" REG. \$6.49



**UN MAGNIFIQUE ENSEMBLE DE SKI ALPIN**

ECONOMIE DE **\$92.00**  
**\$89.81**  
VALEUR DE \$181.81

- Vous obtenez:
- SKIS "ESPOIR" ROSSIGNOL REG. \$89.00  
En bois enrobé de stratifié fibre de verre/epoxy, dessus plastique, carres embouties en acier, 190 à 205 cm. (82-2451X).
  - BATONS EN ALUMINIUM - REG. \$5.99  
Dragonne en cuir, longueurs: 44 à 52". (82-2330X).
  - BOTTES REIKER ORBIS - REG. \$59.95  
Pour hommes. Pointures et demi-pointures: 8 à 11. Argent - Noir (82-1834X) (82-1850X).
  - FIXATIONS MARKEL - REG. \$18.88  
Première qualité. (82-1030) (82-1031).
  - SAC FOURRE-TOUT - REG. \$7.99  
Vinyle renforcé façon cuir, fermeture à glissière, 7 x 11 x 5 1/2". (82-0015).



CARTE DE CREDIT  
**P. SIMARD INC.**  
MAGASIN ASSOCIE  
DEMANDEZ votre CARTE DE CREDIT C'EST TRÈS UTILE



**CANADIAN TIRE**  
MAGASIN ASSOCIE

**3% D'ESCOMPTE EN ARGENT CANADIAN TIRE SUR TOUT ACHAT COMPTANT**

**HEURES D'AFFAIRES**

Lundi, mardi, mercredi, 9h. à 5h.30. Jeudi et vendredi, 9h. a.m. à 9h. p.m. Samedi, 8h.30 à 5h. (excepté les garages, ouverts à 8h.30 tous les jours).

**QUEBEC**  
20 BOUL. HAMEL  
Tel.: 687-2111  
OPERE PAR P. SIMARD INC.

**QUEBEC**  
2575 BOUL. STE-ANNE  
Tel.: 687-2661  
OPERE PAR P. SIMARD INC.

**LEVIS**  
ROND-POINT  
Tel.: 837-0221  
OPERE PAR L. ROBINEAU LYEE

**STE-FOY**  
1170 RTE DE L'EGUISE  
Tel.: 687-2711  
OPERE PAR P. SIMARD INC.